



**MAIRIE DE
TOULOUSE**
www.toulouse.fr

Administration du Conseil Municipal
Secrétariat du Conseil Municipal

N° 2

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 29 avril 2020

PROCÈS VERBAL

La séance est ouverte à 9h30

Monsieur le Maire procède à l'appel nominal et demande aux Membres du Conseil Municipal chargés d'une délégation de pouvoir de bien vouloir le faire connaître.

Présents : Jean-Luc MOUDENC Maire, Président

Jean-Michel LATTES, Daniel ROUGE, Marion LALANE de LAUBADERE, Sacha BRIAND, Francis GRASS, Olivier ARSAC, Laurence KATZENMAYER, François CHOLLET, Jean-Jacques BOLZAN, Franck BIASOTTO, Marthe MARTI, Pierre TRAUTMANN, Sylvie ROUILLON VALDIGUIE, Brigitte MICOULEAU, Aviv ZONABEND, Henri de LAGOUTINE, Laurent LESGOURGUES, Julie ESCUDIER, Emilion ESNAULT, Pierre COHEN, Pierre LACAZE, François BRIANÇON, Isabelle HARDY, Antoine MAURICE, Romain CUJIVES, Jean-Marc BARES-CRESCENCE.

Empêchés d'assister à la séance et ont donné pouvoir :

Laurence ARRIBAGE a donné pouvoir à Jean-Luc MOUDENC, Annette LAIGNEAU a donné pouvoir à Francis GRASS, Hélène COSTES-DANDURAND a donné pouvoir à Daniel ROUGE, Djillali LAHIANI a donné pouvoir à Olivier ARSAC, Marie-Jeanne FOUQUE a donné pouvoir à Marion LALANE de LAUBADERE, Françoise RONCATO a donné pouvoir à Daniel ROUGE, Christophe ALVES a donné pouvoir à Olivier ARSAC, Marie-Pierre CHAUMETTE a donné pouvoir à Julie ESCUDIER, Pierre ESPLUGAS-LABATUT a donné pouvoir à Marion LALANE de LAUBADERE, Marie-Hélène MAYEUX-BOUCHARD a donné pouvoir à Jean-Luc MOUDENC, Bertrand SERP a donné pouvoir à Francis GRASS, Christine ESCOULAN a donné pouvoir à Henri de LAGOUTINE, Jacqueline WINNEPENNINCKX-KIESER a donné pouvoir à Marthe MARTI, Roger ATSARIAS a donné pouvoir à Sacha BRIAND, Marie DEQUE a donné pouvoir à Henri de LAGOUTINE, Ghislaine DELMOND a donné pouvoir à Emilion ESNAULT, Nicole MIQUEL-BELAUD a donné pouvoir à Pierre TRAUTMANN, Martine SUSSET a donné pouvoir à Jean-Michel LATTES, Catherine BLANC a donné pouvoir à Sacha BRIAND, Elisabeth TOUTUT-PICARD a donné pouvoir à Franck BIASOTTO, Jean-Louis REULAND a donné pouvoir à Jean-Michel LATTES, Jean-Luc LAGLEIZE a donné pouvoir à Marthe MARTI, Jean-Claude DARDELET a donné pouvoir à Julie ESCUDIER, Florie LACROIX a donné pouvoir à Laurent LESGOURGUES, Jean-Baptiste de SCORRAILLE a donné pouvoir à Emilion ESNAULT, Evelyne NGBANDA OTTO a donné pouvoir à Brigitte MICOULEAU, Romuald PAGNUCCO a donné pouvoir à Brigitte MICOULEAU, Dorothée NAON a donné pouvoir à Pierre TRAUTMANN, Maxime BOYER a donné pouvoir à François CHOLLET, Charlotte BOUDARD a donné pouvoir à François CHOLLET, Françoise AMPOULANGE a donné pouvoir à Jean-Jacques BOLZAN, Jean-Claude PELLEGRINO a donné pouvoir à Jean-Jacques BOLZAN, Martine CROQUETTE a donné pouvoir à Pierre LACAZE, Gisèle VERNIOL a donné pouvoir à Romain CUJIVES, Monique DURRIEU a donné pouvoir à Jean-Marc BARES-CRESCENCE, Claude TOUCHEFEU a donné pouvoir à Isabelle HARDY, Joël CARREIRAS a donné pouvoir à François BRIANÇON, Michèle BLEUSE a donné pouvoir à Antoine MAURICE, Vincentella de COMARMOND a donné pouvoir à Isabelle HARDY, Régis GODEC a donné pouvoir à Antoine MAURICE, Cécile RAMOS a donné pouvoir à François BRIANÇON

Empêchés d'assister temporairement à la séance et ont donné pouvoir :

Sylvie ROUILLON VALDIGUIE après le dossier 1.4

Empêchés d'assister temporairement à la séance et sans donner pouvoir :

Aviv ZONABEND du dossier 1.1 au dossier 1.3, Jean-Marc BARES-CRESCENCE après le dossier 1.4,

Absent(s) :

Samir HAJJE;

Secrétaire :

Emilion ESNAULT

Election du secrétaire

Monsieur le Maire propose la candidature de Emilion ESNAULT. Aucune autre candidature n'étant proposée, Emilion ESNAULT est élu(e) secrétaire de séance.

°
° °

MONSIEUR LE MAIRE : Mes chers collègues, je déclare ouvert le conseil municipal que nous allons tenir dans des conditions particulières, en application de la loi et de l'ordonnance du 1er avril, et également comme suite aux discussions qui ont eu lieu entre les présidents de groupe que j'ai réunis. En premier lieu, nous devons désigner le secrétaire de séance. Je vous propose de désigner Emilion ESNAULT. On est d'accord ? Donc je demande maintenant à Monsieur ESNAULT de procéder à l'appel nominal. Alors, au moment de l'appel, je demande à chaque élu d'activer la caméra pour que bien évidemment il soit vu, et d'activer également le micro. Également, chaque élu donc doit s'identifier et indiquer s'il est porteur de pouvoirs. Donc nous déclenchons l'appel nominal.

É. ESNAULT : Bien, Monsieur le maire, je vais donc appeler par ordre alphabétique. J'espère qu'on m'entend. Donc Jean-Luc Moudenc. Ah... Présent. Vous m'entendez ?

MONSIEUR LE MAIRE : Oui, c'est bon.

É. ESNAULT : Donc présent, et vous annoncez les pouvoirs qui sont les vôtres.

MONSIEUR LE MAIRE : Les pouvoirs...

É. ESNAULT : Vous portez les pouvoirs de Laurence Arribagé et... De Laurence Arribagé et... Bon, on le fera dans l'ordre, c'est pas grave. Jean-Michel Lattes ? Jean-Michel Lattes ? On va attendre que Jean-Michel Lattes soit affiché sur la visio. On reviendra à Jean-Michel Lattes peut-être juste après. Il est présent, mais il faudrait que Jean-Michel Lattes active sa caméra et son micro, on reviendra plus tard. Laurence Arribagé ? Donc n'est pas présente et donne pouvoir à Jean-Luc Moudenc. Monsieur Daniel Rougé ?

D. ROUGÉ : Présent et deux...

É. ESNAULT : Deux pouvoirs.

D. ROUGÉ : Deux pouvoirs.

É. ESNAULT : Marion Lalane de Laubadère ?

M. LALANE DE LAUBADÈRE : Présente et pouvoirs pour Marie-Jeanne Fouqué et Pierre Esplugas.

É. ESNAULT : Monsieur Sacha Briand ?

S. BRIAND : Présent.

É. ESNAULT Annette Laigneau ? Annette Laigneau normalement n'est pas connectée, on me le confirme, et elle a donné pouvoir à Francis Grass. Francis Grass ?

F. GRASS : Présent. J'ai deux pouvoirs normalement.

É. ESNAULT : OK. Monsieur Olivier Arzac.

O. ARSAC : Présent.

É. ESNAULT : Laurence Katzenmayer.

L. KATZENMAYER : Présente.

É. ESNAULT : François Chollet ?

F. CHOLLET : Présent.

É. ESNAULT : Jean-Jacques Bolzan ? Alors... Alors Jean-Jacques Bolzan, on me dit qu'il n'est pas encore entré dans la visioconférence, donc on reviendra à Jean-Jacques Bolzan juste après. Djillali Lahiani ? Normalement n'est pas présent et donne pouvoir à Olivier Arzac. Marie-Jeanne Fouqué n'est pas non plus présente, qui donne pouvoir à Marion Lalane de Laubadère. Pierre Trautmann ?

P. TRAUTMANN : Présent.

É. ESNAULT : Christophe Alves normalement n'est pas présent et donne pouvoir à Olivier Arzac. Marie-Pierre Chaumette n'est pas présente et donne pouvoir à Julie Escudier. Pierre Lesplugas... Il y a des micros qui sont activés qu'il va falloir couper. Je ne sais pas qui a son micro allumé, mais je demande vraiment à tout le monde de couper son micro, parfait. Pierre Esplugas donc donne pouvoir à Marion Lalane de Laubadère. Marie-Hélène Mayeux-Bouchard donc n'est pas présente et donne pouvoir à Daniel Rougé. Bertrand Serp n'est pas présent et donne pouvoir à Francis Grass. Christine Escoulan n'est pas présente et donne pouvoir à Henri de Lagoutine. Roger Atsarias n'est pas présent et donne pouvoir à Sacha Briand. Marie Déqué n'est pas présente et donne pouvoir à Henri de Lagoutine. Ghislaine Delmond n'est pas présente et donne pouvoir à Émilien Esnault. Nicole Miquel-Belaud n'est pas présente et donne pouvoir à Pierre Trautmann. Brigitte Micouveau ? N'est pas présente ? Bon... Brigitte Micouveau ? En visio ? Non ? Est-ce qu'on peut afficher Brigitte Micouveau si elle est en visio ? Ou on revient après peut-être ? Bon, on reviendra après. Monsieur Aviv Zonabend n'est pas présent, on reviendra après. Martine SUSSET n'est pas présente et donne pouvoir à Jean-Michel Lattes. Jacqueline Winnepenninckx-Kieser n'est pas présente et donne pouvoir à Marthe Marti. Catherine Blanc n'est pas présente et donne pouvoir à Sacha Briand. Élisabeth Toutut-Picard n'est pas présente et donne pouvoir à Franck Biasotto. Monsieur Jean-Louis Reuland n'est pas présent et donne pouvoir à Jean-Michel Lattes. Jean-Luc Lagleize n'est pas présent et donne pouvoir à Marthe Marti. Jean-Claude Dardelet n'est pas présent et donne pouvoir à Julie Escudier. Marthe Marti ?

M. MARTI : Présente.

É. ESNAULT : Normalement, on doit vous afficher pour identifier... Bon... Je pense que l'administration a pu confirmer la présence. Florie Lacroix n'est pas présente et donne pouvoir à Laurent Lesgourgues. Henri de Lagoutine ?

H. DE LAGOUTINE : Présent.

É. ESNAULT : Sylvie Rouillon-Valdiguié ?

S. ROUILLON-VALDIGUIÉ : Présente.

É. ESNAULT : Jean-Baptiste de Scorraille n'est pas présent normalement et donne pouvoir à Émilien Esnault. Françoise Roncato n'est pas présente normalement et donne pouvoir à Daniel Rougé. Hélène Costes-Dandurand ? Donc je vous propose qu'on revienne à la fin, apparemment Hélène Costes-Dandurand n'est pas sur la visio. Laurent Lesgourgues ?

L. LESGOURGUES : Présent.

É. ESNAULT : Madame Évelyne Ngbanda Otto normalement n'est pas présente et donne pouvoir à Brigitte Micouveau. Monsieur Biasotto est présent.

F. BIASOTTO : Est présent. Et j'ai le pouvoir d'Élisabeth Toutut-Picard.

É. ESNAULT : Monsieur Samir Hajje ? Alors je vous propose qu'on revienne à Samir Hajje après. Romuald Pagnucco n'est pas présent et donne pouvoir à Brigitte Micouveau. Julie Escudier ?

J. ESCUDIER : Présente.

É. ESNAULT : Dorothée Naon n'est pas présente normalement et donne pouvoir à Pierre Trautmann. Émilien Esnault, présent. Maxime Boyer n'est pas présent et donne pouvoir à François Chollet. Charlotte Boudard-Pierron n'est pas présente et donne pouvoir à François Chollet. Françoise Ampoulange n'est pas présente et donne pouvoir à Jean-Jacques Bolzan. Jean-Claud Pellegrino n'est pas présent et donne pouvoir à Jean-Jacques Bolzan. Pierre Cohen ?

P. COHEN : Présent.

É. ESNAULT : OK. Martine Croquette n'est pas présente et donne pouvoir à Pierre Lacaze. Gisèle Verniol n'est pas présente et donne pouvoir à Romain Cujives. Monique Durrieu n'est pas présente et donne pouvoir à Jean-Marc Barès-Crescence. Claude Touchefeu n'est pas présente et donne pouvoir à Isabelle Hardy. Joël Carreiras n'est pas présent et donne pouvoir à François Briançon. Michèle Bleuse n'est pas présente et donne pouvoir à Antoine Maurice. Vincentella de Comarmond n'est pas présente et donne pouvoir à Isabelle Hardy. Pierre Lacaze ? Pierre Lacaze ?

P. LACAZE : Présent.

É. ESNAULT : François Briançon ?

F. BRIANÇON : Présent.

É. ESNAULT : Isabelle Hardy ?

I. HARDY : Présente.

É. ESNAULT : Régis Godec n'est pas présent et donne pouvoir à Antoine Maurice. Cécile Ramos n'est pas présente et donne pouvoir à François Briançon. Antoine Maurice ? Romain Cujives ?

R. CUJIVES : Présent.

É. ESNAULT : Et Jean-Marc Barès-Crescence ?

J.-M. BARÈS-CRESCENCE : Je suis présent et j'ai le pouvoir de Madame Durrieu.

É. ESNAULT : D'accord. Donc on peut revenir aux trois, quatre, cinq, six personnes qui n'avaient pas pu confirmer leur présence durant l'appel. Donc Monsieur Jean-Michel Lattes, est-ce que Jean-Michel Lattes a pu se connecter à la visio...

J.-M. LATTES : Oui.

É. ESNAULT : ...allumer sa caméra et indiquer qu'il est présent ? Il est là, il est présent. Est-ce que Jean-Jacques Bolzan peut confirmer également sa présence à la visioconf en se signalant ? Il n'est pas connecté, Jean-Jacques Bolzan. Est-ce que Brigitte Micouveau ? Est-ce que Brigitte Micouveau est connectée ? Elle est connectée. Donc il faudrait que Brigitte Micouveau allume son micro au moins pour indiquer qu'elle est présente. Est-ce que Aviv Zonabend s'est connecté depuis ? A priori, non. Est-ce que Hélène Costes-Dandurand s'est connectée ? Non plus. Et est-ce que Samir Hajije a pu se connecter ? Non plus. Donc... Voilà, donc nous attendons que Jean-Michel Lattes, Jean-Jacques Bolzan, Brigitte Micouveau...

J.-M. LATTES : Je suis là.

É. ESNAULT : Ah. Jean-Michel Lattes, d'accord.

J.-M. LATTES : Oui, je suis là, je l'ai déjà dit.

É. ESNAULT : OK, pardon. Donc Jean-Jacques Bolzan, Brigitte Micouveau et Samir Hajije puissent peut-être se connecter. À moins qu'on puisse commencer et attendre la connexion de nos trois collègues après ? Monsieur le maire, je vous propose de commencer et peut-être de constater au cours du conseil l'arrivée de nos trois collègues, porteurs chacun de deux pouvoirs.

MONSIEUR LE MAIRE : Très bien. Effectivement, je vous propose de commencer puisqu'à travers l'appel nominal qui vient d'être fait je constate que le quorum est réuni tel qu'il est fixé par la loi, par l'ordonnance du 1er avril, à savoir un tiers des membres présents ou représentés, c'est l'article 2 de ladite ordonnance. Un mot sur les modalités techniques de la réunion. Effectivement, la technique compte beaucoup et alourdit nécessairement notre réunion. Donc pour cette réunion de conseil qui a lieu dans une situation inédite, je veux attirer l'attention de tous les participants sur un certain nombre de dispositions.

D'abord, comme cela a été dit et donc je le redis parce que c'est très important pour la qualité du son et des interventions, les micros doivent être désactivés. Ce n'est que lorsqu'un participant devient orateur qu'il active son micro, sinon il y a des effets Larsen qui rendent pénible la communication. Également, les conseillers qui ne participent pas à la séance de manière formelle, au sens de l'ordonnance, c'est-à-dire les conseillers qui ne sont

pas présents physiquement ici et les conseillers qui ne sont pas non plus connectés, ceux-là évidemment ils peuvent suivre la séance puisque la séance est publique, pour autant chacun doit veiller à ne pas se connecter, puisque c'est convenu, sinon ça ferait tomber les pouvoirs qui ont été organisés par les présidents des groupes que je remercie. Lorsque vous voulez parler, la prise de parole doit être demandée par le biais d'un onglet qui est l'onglet "conversation de Teams" puisque nous sommes sur une application Teams. Et c'est justement à ce moment-là que je donnerai la parole à un conseiller ou une conseillère, et que celle-ci ou celui-ci pourra activer son micro et parler. S'agissant du vote des délibérations, je vous propose qu'il se fasse par groupe, c'est-à-dire par l'intermédiaire de chaque président de groupe. Pour chaque vote, chaque président de groupe sera appelé par ordre alphabétique, et il annoncera le sens du vote du groupe. Quatre possibilités que nous connaissons bien : "pour", "contre", "abstention" ou "ne participe pas au vote." Si à l'intérieur d'un groupe, certains élus ne souhaitent pas être dans la position du groupe et avoir un vote différent, eh bien, il appartient à chaque présidente de groupe ou à chaque président de groupe de l'indiquer de manière très claire pour que la position du collègue en question soit pleinement respectée et notée comme telle au procès-verbal. Tout ça a été organisé en principe, tout ça a été convenu avec les présidents et donc chacun a coordonné les choses au sein du groupe qu'elle préside ou qu'il préside.

Quelques recommandations sanitaires. Comme vous avez pu le constater à l'entrée de la salle du conseil municipal a été mis à disposition du gel hydroalcoolique et des masques pour ceux qui souhaitent en porter, puisque ça n'a pas de caractère obligatoire. Nous avons, de manière traditionnelle, à approuver le procès-verbal d'une séance précédente du conseil municipal, celle du 31 janvier 2020 en l'occurrence. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention sur le procès-verbal ? Ou de modification ou de précision ? Il n'y en a pas, donc le procès-verbal est approuvé. Nous allons maintenant examiner l'ordre du jour, là aussi de manière extrêmement classique et conformément à l'article 2122-23 du Code général des collectivités territoriales. Le maire rend compte des décisions qu'il a prises depuis la tenue du plus récent conseil, donc les décisions figurent dans un compte-rendu, ce sont des délégations accordées au maire en vertu d'une délibération du conseil municipal datant du 23 juin 2017. Et également y figurent les décisions prises dans le cadre de la crise en cours, et donc là aussi de manière très traditionnelle, je pose la question de savoir s'il y a des souhaits d'intervention sur tel ou tel point de ce compte-rendu de décisions. Il n'y en a pas. Très bien, je prends acte. Nous allons donc maintenant traiter les délibérations elles-mêmes qui sont inscrites à l'ordre du jour.

Les deux premières délibérations sont des délibérations extrêmement formelles qui sont rendues obligatoires par la loi. Tout d'abord le rapport de l'exécutif sur les diligences effectuées pour permettre la tenue du conseil par visioconférence ou audioconférence, et ensuite la détermination des modalités de fonctionnement des conseils en vertu de l'article 6 de l'ordonnance numéro 2020-391 du 1er avril 2020. Je présente de manière globale ces deux délibérations ensemble parce qu'elles sont purement formelles, systématiques dans tous les conseils, et en quelque sorte jumelles sur le fond. Effectivement, afin de permettre aux collectivités locales de se réunir pendant la crise sanitaire, l'ordonnance du 1er avril a instauré un certain nombre de règles des modalités exceptionnelles de réunion qui sont applicables durant l'état d'urgence. Et, lors de la première réunion selon ces modalités, donc la réunion d'aujourd'hui, le maire doit rendre compte des diligences effectuées pour permettre la tenue de cette réunion. C'est l'objet de la première délibération, du premier point qui est présenté à l'ordre du jour et qui rapporte l'ensemble des mesures accomplies pour assurer l'information et l'accès à la séance. Alors c'est une délibération qui est en réalité un rapport qui ne donne pas lieu à un vote, mais qui est destiné à l'information de tous. Par ailleurs, le second texte, lui, est une délibération qui donne lieu à un vote puisque doivent, également, lors de cette première réunion, celle d'aujourd'hui donc, être déterminées par délibération a minima les modalités d'identification des participants, c'est ce que nous venons de faire, d'enregistrement et de conservation des débats ainsi que les modalités du scrutin. Bien évidemment, ce scrutin ne peut être que public, et il sera public. Donc l'ensemble de ces modalités est indiqué et proposé aux membres du conseil municipal dans le projet figurant au point 1.2 de l'ordre du jour, voilà. Est-ce qu'il y a des souhaits d'intervention sur le rapport et la délibération ? Donc sur les points 1.1 et 1.2. Alors on me dit que Monsieur BARÈS-CRESCENCE souhaite parler. Donc je vais donner la parole à notre collègue Jean-Marc BARÈS-CRESCENCE en lui demandant d'activer le micro, et je demande, parce que j'ai entendu des bruits un peu dissonants, je demande à tous les autres élus de couper le micro et je vais d'ailleurs le faire moi-même. Voilà, la parole est à notre collègue BARÈS-CRESCENCE.

J.-M. BARÈS-CRESCENCE : Bonjour à tous. Vous m'entendez bien ? Oui ? Donc je voudrais exprimer la satisfaction du groupe des élus communistes pour la tenue de ce conseil municipal qui correspond à des objectifs que nous souhaitons, c'est-à-dire la continuité démocratique, le lien entre l'institution et les habitants, et nous sommes dans une logique de réflexion et de travail de l'ensemble des élus du conseil municipal, quel que soit leur groupe politique, dans une logique constructive et d'aide pour réussir la sortie de cette crise. Mais il faut bien comprendre que ce n'est nullement une faveur de votre part puisque cela correspond tout à fait à l'esprit de l'ordonnance du 1er avril qui demande que les exécutifs locaux tiennent leurs assemblées délibérantes informées de l'activité des collectivités, et que ces assemblées peuvent à tout moment d'ailleurs évaluer, confirmer ou modifier les pouvoirs exceptionnels donnés au maire ou au président de cette assemblée. D'ailleurs, à défaut d'un conseil organisé à l'initiative de l'exécutif, 1/5ème de l'assemblée peut demander la tenue d'un conseil sous six

jours, donc on va dire que notre réunion d'aujourd'hui est un fonctionnement prévu par les textes. En revanche, c'est vrai qu'on peut quand même regretter le fait qu'il y ait des élus en présentiel et d'autres en visioconférence puisque cela n'est pas très pratique pour la fluidité des débats, puisque bien sûr les deux principes que les présidents de groupe s'étaient donnés, c'est-à-dire la sécurité sanitaire et la réduction du nombre d'élus pour le bon déroulé des débats sont respectés, en revanche c'est vrai que cette dichotomie présentielle et visioconférence n'était peut-être pas prévue comme ça au départ, et donc en ce qui nous concerne on peut le regretter. Voilà, je vous remercie.

MONSIEUR LE MAIRE : Merci. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? On ne m'en signale pas. Il n'y a pas d'autres demandes d'intervention sur ces deux points, donc je mets aux voix la délibération 1.2. Qui ne participe pas ? Qui vote pour ? Donc Franck BIASOTTO.

F. BIASOTTO : Pour, au nom du groupe Alliance Majorité Présidentielle. Petit changement, j'ai le pouvoir désormais de Sylvie ROUILLON-VALDIGUIÉ également.

MONSIEUR LE MAIRE : D'accord. Donc on note que Sylvie ROUILLON-VALDIGUIÉ, qui était en visio tout à l'heure, n'y est plus. Elle est déconnectée, elle vous donne pouvoir.

F. BIASOTTO : C'est ça, Monsieur le maire.

MONSIEUR LE MAIRE : Donc le vote "pour" du groupe est enregistré. François BRIANÇON, groupe Socialiste. François CHOLLET, groupe Toulouse Ensemble.

F. CHOLLET : Pour.

MONSIEUR LE MAIRE : Isabelle HARDY, groupe Génération.s, Socialisme et Écologie.

I. HARDY : Pour.

MONSIEUR LE MAIRE : Pierre LACAZE, groupe des élus Communistes, Républicains et Citoyens.

P. LACAZE : Pour.

MONSIEUR LE MAIRE : Marthe MARTI, groupe Alliance Démocrate Toulouse.

M. MARTI : Pour.

MONSIEUR LE MAIRE : Antoine MAURICE, groupe Toulouse Écologiste et Citoyenne. La délibération est adoptée. Nous allons maintenant aborder le point suivant de l'ordre du jour. Il s'agit des délégations accordées à l'exécutif en vertu de l'article 1 de l'ordonnance du 1er avril 2020, l'ordonnance numéro 2020-391, visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie du Covid-19. Alors, afin d'assurer la continuité des services publics et de pouvoir prendre l'ensemble des mesures qui sont nécessaires pour répondre aux situations d'urgence créées par le virus et la pandémie, l'article 11 de cette ordonnance confère de plein droit et pendant la période de l'état sanitaire d'urgence, à l'ensemble des exécutifs locaux, la quasi-totalité de l'attribution habituelle des pouvoirs des assemblées. Et donc ce que les assemblées peuvent en principe leur déléguer par délibération évidemment est exercé par les exécutifs, mais également l'attribution des subventions aux associations et la garantie des emprunts. Alors compte tenu des délégations qui ont déjà été accordées par le conseil municipal de Toulouse au maire, c'est la délibération dont je parlais tout à l'heure, celle du 23 juin 2017, qui est annexée, l'ordonnance n'étant en fait les attributions de ce dernier que principalement dans les domaines suivants : fixer tous les tarifs des droits de voirie, de stationnement, d'occupation du domaine public, et plus largement tous les droits qui sont prévus au profit de la commune et qui n'ont pas de caractère fiscal. Également, je l'ai dit, les subventions aux associations et les garanties d'emprunt. Alors l'extension des attributions du maire ou du président de l'exécutif est assortie d'un certain nombre de garanties, notre collègue BARÈS-CRESCENCE en a rappelé quelques-unes, et je l'en remercie : information régulière des conseils municipaux et compte-rendu à chaque conseil, transmission de toutes les décisions au contrôle de légalité et publication sur le site Internet, droit pour le conseil de mettre un terme ou de modifier les délégations en question. Donc il vous est proposé, comme conseil municipal, de vous prononcer sur les délégations précitées, et il vous est demandé, comme l'impose l'ordonnance du 1er avril, du 25 mars pardon 2020, de vous prononcer sur la reconduction de la délégation spécifique qui était accordée au maire par délibération du 23 juin 2017 en matière d'emprunt et de souscription de ligne de trésorerie. Donc sur ce sujet, je donne la parole à ceux qui souhaitent la prendre. Je regarde le tableau, pour le moment, je n'ai pas de signalement de prise de parole. Parmi les élus présents, je ne vois pas de doigt se lever. Donc je vais procéder au vote de cette délibération, toujours pareil, en appelant, pour que les

choses soient claires, chaque présidente ou chaque président de groupe, à charge pour lui d'indiquer un vote groupé ou des votes différenciés individualisés. Groupe Alliance Majorité Présidentielle, Franck BIASOTTO.

F. BIASOTTO : Vote groupé pour.

MONSIEUR LE MAIRE : Groupe Socialiste, François BRIANÇON.

F. BRIANÇON : Nous sommes pour.

MONSIEUR LE MAIRE : Groupe Toulouse Ensemble, François CHOLLET.

F. CHOLLET : Pour.

MONSIEUR LE MAIRE : Groupe Génération.s, Socialisme et Écologie, Isabelle HARDY.

I. HARDY : Pour.

MONSIEUR LE MAIRE : Groupe des élus Communistes, Républicains et Citoyens, Pierre LACAZE.

P. LACAZE : Pour.

MONSIEUR LE MAIRE : Groupe Alliance Démocrate Toulouse, Marthe MARTI.

M. MARTI : Pour.

MONSIEUR LE MAIRE : Groupe Toulouse Écologiste et Citoyenne, Antoine MAURICE. Très bien, je vous remercie. Cette délibération est donc adoptée.

- 1.1 Rapport de l'exécutif sur les diligences effectuées pour permettre la tenue du conseil par visioconférence ou audioconférence-(Affaires Juridiques et Assemblées - Administration du Conseil Municipal - - 20-0103)**

Le Conseil Municipal prend acte

- 1.2 Détermination des modalités de fonctionnement des conseils en vertu de l'article 6 de l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020-(Affaires Juridiques et Assemblées - Administration du Conseil Municipal - - 20-0102)**

Adopté à l'unanimité

- 1.3 Délégations accordées à l'exécutif en vertu de l'article 1 de l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de COVID-19-(Affaires Juridiques et Assemblées - Administration du Conseil Municipal - - 20-0101)**

Adopté à l'unanimité

MONSIEUR LE MAIRE : Nous passons maintenant au point 1.4. Donc il s'agit d'une grande délibération dont nous avons convenu des différents points par la discussion avec les présidents de groupes. Donc c'est une délibération d'ensemble sur la crise Covid, un débat général sur l'ensemble de la crise au niveau international,

national, local, les dispositions prises. Également, le plan d'urgence dans le domaine social, et d'ailleurs c'est l'objet de la délibération elle-même, et puis l'organisation du déconfinement ou du moins ce que l'on peut en dire à la date d'aujourd'hui, puisque vous le savez le travail de construction de ce déconfinement est un travail en cours. Alors, effectivement, nous sommes réunis ici, à la fois en présentiel et en visio, sur ma proposition. Il n'y avait pas d'obligation légale, il y avait simplement une possibilité, mais j'ai tenu à ce que, au nom de la continuité démocratique, cette réunion ait lieu, et c'est la raison pour laquelle j'ai proposé cette réunion et cette date, et je remercie les présidents de tous les groupes de l'avoir acceptée.

Vous le savez, malgré cette crise sans précédent, où la France est un des pays les plus touchés, nous avons ici une situation qui est relativement épargnée. Pour autant, nous connaissons tous dans nos familles, parmi nos proches, un malade, un défunt, emporté par ce virus, virus particulièrement sournois, meurtrier, aveugle, et je voudrais que nous ayons tous une pensée pour l'ensemble de ces personnes, que nous ayons aussi une pensée pour tous les malades qui ne sont pas atteints du Covid-19 et qui peuvent être en situation difficile dans la période que nous connaissons. Notre nation a fait face de manière courageuse, et je tiens à exprimer un hommage très chaleureux et très appuyé à celles et ceux qui ont été au pilotage et à l'action pendant cette crise et qui le sont encore à l'heure où nous parlons : les soignants, les agents publics, collectivités locales, fonction publique hospitalière, fonction publique d'État, le secteur alimentaire, du début jusqu'à la fin, depuis les agriculteurs jusqu'à celles et ceux qui travaillent dans les professions de la distribution grâce à qui on a pu continuer à nous alimenter, et de manière plus générale toutes celles et tous ceux qui ont continué à travailler pendant la crise, malgré la crise, et qui continuent à le faire à l'heure où nous parlons. Donc merci à toutes ces femmes et tous ces hommes de l'ombre qui, par leur mobilisation collective et individuelle, nous ont préservés.

Les maires ont été, vous le savez, aux côtés de l'État pour agir et pour prendre des décisions immédiatement. Dans les quinze premiers jours de la crise, c'était même un tourbillon incessant de décisions, d'injonctions, de dispositions nouvelles qui étaient édictées et que nous avions à mettre en œuvre au plus vite, et je crois qu'on a été très réactifs, on a été coopératifs, on a été positifs, parce qu'il s'agissait bel et bien de protéger nos concitoyens. Je tiens à remercier toutes celles et tous ceux qui, dans la collectivité, se sont mobilisés. Les élus, bien évidemment, mais aussi et surtout, les agents, tous, avec le sens du service public qu'on leur connaît, ce service public auquel les Français et donc les Toulousains sont très attachés. Tous ont été au rendez-vous et je les en remercie de manière très appuyée et très chaleureuse. Il y a donc eu une continuité dans les décisions entre le niveau national et le niveau local, parfois, il y a eu des difficultés bien évidemment, comment pourrait-il en être autrement ? Jamais nous n'avons connu une telle pandémie et donc forcément nous avons dû en très très peu de temps prendre énormément de décisions qui sont venues bouleverser notre vie, notre organisation, sans que nous ayons eu une expérience ou une jurisprudence sur laquelle nous appuyer. Mais, ce que l'on peut dire maintenant, au bout de quasiment 50 jours de crise, c'est que nos institutions républicaines ont tenu, tant au niveau national et au niveau local. Et dans le monde tourmenté qu'est le nôtre, où tant de choses sont remises en cause, je crois que ce point de repère, il est rassurant et il est important. Évidemment, toutes les décisions peuvent être contestées, débattues, et heureusement, c'est la chance que d'avoir dans notre pays une démocratie et cette démocratie eh bien nous la faisons vivre aujourd'hui à travers un conseil municipal qui débattera, qui proposera, qui contestera, mais qui incarnera cette diversité sans laquelle nous ne pouvons vivre ensemble en République.

Alors évidemment, la pandémie, nous le savons, elle est loin d'être terminée et à la fois la difficulté très particulière qu'elle pose, le fait qu'elle continue et qu'elle va continuer jusqu'à une date qu'on ne peut prévoir, et le fait que nous n'avons pas eu d'expérience sur laquelle nous appuyer, tout cela nous invite à rester très humbles dans cette crise, dans cette conjoncture, parce qu'au fond il n'y avait pas d'évidence et il n'y en a pas. Pour autant, l'humilité ne doit pas entamer notre détermination et notre mobilisation, c'est le fil conducteur qui nous a guidés. En ce qui me concerne, comme maire, j'ai eu comme priorité le fait d'informer. Faire circuler l'information auprès des Toulousains, dans cette période c'est pas facile, parce qu'il y a beaucoup de contraintes. Le but de l'information, c'était évidemment d'expliquer les mesures prises, mais surtout de faire en sorte que les Toulousains les connaissent afin que chacune et chacun puisse se protéger. L'ensemble des mesures prises avait comme objectif principal, essentiel et incontournable de protéger les Toulousains. Et dans toutes ces démarches visant à protéger les Toulousains, nous avons eu une attention toute particulière depuis le début et tous les jours vis-à-vis des Toulousaines et des Toulousains en situation de difficulté particulière. Dès le début de la crise, j'ai souhaité que l'on puisse se mettre en ordre de marche à travers une cellule de crise qui a été constituée, qui s'est réunie tous les jours et avant même le confinement, dès le 9 mars pour être précis, j'ai demandé à notre collègue, le docteur Laurent LESGOURGUES, d'être le coordinateur à titre d'élu de tout ce travail. Il a accepté spontanément, il s'y est consacré pleinement, il n'a ménagé ni son temps ni sa force, qu'il en soit très chaleureusement remercié. Du reste, après moi, j'introduis cette délibération, mais c'est bien lui qui présentera dans le détail l'ensemble des mesures que nous avons été amenés à prendre dans le cadre de cette cellule que j'ai ensuite présidée moi-même, à partir du 15 mars, et qui rassemblait et qui rassemble toujours puisqu'elle fonctionne bien évidemment encore l'ensemble de l'équipe de direction générale des services, qu'il me soit permis de remercier l'équipe de la direction générale des services.

Nous avons pris un certain nombre de mesures, alors les principales, des mesures à caractère sanitaire, des mesures à caractère social, nous avons porté une attention dès le début très particulièrement sur nos résidents des EHPAD du CCAS, 950 résidents, et à l'heure où je parle aucun d'entre eux n'a été infecté. Donc j'ai une pensée de reconnaissance pour tous les agents et tous les personnels, parce que c'est bien grâce à eux, évidemment avec les moyens que nous leur avons fournis, on a été très mobilisés, que nous avons la chance d'avoir ce résultat alors que vous savez dans bien d'autres EHPAD malheureusement, dans notre pays, les choses en sont allées autrement. Nous avons également, en lien avec l'ordre des médecins, avec qui nous avons travaillé dès le début de la crise, nous avons ouvert des centres de consultation Covid dans les quartiers de Toulouse qui ont été bien utiles pour éviter l'engorgement des cabinets médicaux et pour soulager les urgences qui, on le devine, ont été débordées pendant les premières semaines de la pandémie. Nous avons également, en lien avec l'État dont c'est la compétence essentielle, nous avons également mobilisé beaucoup de moyens pour venir en appui de l'État sur la protection et l'accueil des sans-abri. Également, nous avons proposé à l'État, au parquet, à l'ordre des médecins, à l'ordre des pharmaciens, à l'ordre des avocats, de se mobiliser pour mettre en place une démarche particulière, et avant qu'on nous signale quelque cas que ce soit contre les violences intraconjugales, parce qu'il était évident, à partir du moment où le confinement était instauré, que ce mal-là risquait fort de connaître malheureusement un développement. Donc ce dispositif, nous l'avons mis en place et il a été activé. Je remercie tous les partenaires qui ont contribué à cette mise en place. Également, nous avons eu dès le départ un certain nombre de démarches vis-à-vis des seniors les plus fragiles, que ce soit les seniors qui fréquentaient les restaurants seniors solidaires que nous avons dû fermer, que ce soit les seniors qui ne les fréquentaient pas, mais que nous avions déjà repérés, en particulier pour le plan canicule ou des seniors qui avaient fait part de leur souhait d'entrer dans un EHPAD du CCAS. Et d'emblée, nous avons, en quelque sorte, prévenu le risque d'isolement et le risque alimentaire menaçant les seniors en question. Et également, en lien avec tout le tissu associatif concerné, en lien avec toutes les institutions, nous nous sommes dès le début mobilisés en faveur des Toulousains qui habitent des quartiers de la politique de la ville parce que nous savons que les fragilités sociales qui existent dans les quartiers concernés se traduisent aussi par un risque de fragilité sanitaire particulier. Et donc là aussi qu'il me soit permis, au-delà de la volonté de la collectivité qui a été initiale, qu'il me soit permis de saluer le rôle des acteurs qui ont été en veille, qui ont été mobilisés, et je peux dire que le travail en réseau a là aussi bien fonctionné. Enfin, nous avons décidé, sur ma proposition, avec l'unanimité des collègues maires de la métropole, de passer, c'était il y a une quinzaine de jours maintenant, une commande groupée pour 900 000 masques, des masques grand public, des masques en tissu, lavables 50 fois, de manière à ce que lorsque le déconfinement serait là, eh bien les habitants de la métropole ne soient pas pris au dépourvu, puisque par définition nous n'avons pas l'habitude dans notre société française de porter des masques, nous ne sommes pas en Asie, et qu'avant que le marché se régule, et j'ai envie de dire avant que le marché se calme du point de vue des prix, nous avons souhaité qu'il y ait un acte fort de solidarité de la collectivité et que les premiers masques, ou quasiment les premiers masques, soient fournis par la collectivité le plus près de la date du 11 mai. Et donc sur les 900 000 masques commandés, il y en aura 480 000 à 500 000 pour les Toulousains qui seront distribués par le biais de La Poste. Voilà pour les mesures sanitaires et sociales qui, vous le voyez, ont occupé, je dois le dire, l'essentiel de notre engagement.

Également, en termes d'alimentation, nous avons mené un combat, je crois qu'on peut le dire comme ça, pour le maintien d'un maximum de marchés de plein vent et de marchés couverts, puisque la norme nationale décidée par le gouvernement, et je l'ai regrettée, était la fermeture de ces marchés. Nous nous sommes mobilisés auprès du préfet qui a ouvert trois marchés, et puis, qui sur notre insistance et tout un travail que nous avons fait évidemment d'adaptation des marchés pour mettre en œuvre des règles de sécurité sanitaire drastiques, inédites et surveillées, eh bien, nous avons atteint jusqu'à 14 marchés ouverts. Effectivement, c'était important pour nous, pour la diversité d'approvisionnement des Toulousains, et pour maintenir aussi le lien avec une filière agricole qui est parfois en fragilité, mais dans laquelle nous croyons et que nous voulons développer et favoriser : le bio, les circuits courts, les produits authentiques, l'agriculture régionale.

En matière de sécurité, il nous est revenu de participer aux opérations destinées à faire respecter le confinement, et vous savez que ça a été un enjeu pas facile. Une loi a habilité la Police municipale, une loi spéciale a habilité la Police municipale à accéder au procédé électronique de verbalisation qui était jusqu'ici l'apanage de la seule Police nationale. Ce qui fait que depuis le 24 mars notre Police municipale a été extrêmement mobilisée, je l'en remercie parce qu'elle a été extrêmement réactive et proactive, et depuis le 24 mars il y a plus de 4 000 verbalisations qui ont été infligées à des contrevenants par notre Police municipale. Au titre du soutien aux soignants et aux forces de sécurité, nous avons dès le départ de la crise, et en lien avec l'État et l'Éducation nationale, organisé un service d'accueil des enfants des soignants dans un certain nombre de groupes scolaires, huit groupes scolaires au total sur l'ensemble de la ville, et nous avons également assuré ce service au titre des crèches municipales. C'est quelque chose qui, je crois, a été très utile pour faire face et pour permettre à ces soldats de la crise sanitaire que sont les soignants et les forces de sécurité, d'être pleinement mobilisés sans avoir cette difficulté relative à leurs enfants. Voilà, je ne vais pas aller plus loin parce qu'une fois de plus je ne vise pas l'exhaustivité, il y a un document qui présente tout ce que nous avons fait. Pour autant, comme je vous l'ai dit, le souci des plus fragiles et des plus démunis a été un axe fort de notre engagement dès le début, et je vais donc

demander au docteur LESGOURGUES de nous donner un certain nombre d'informations plus détaillées sur ce chapitre important. La parole est à Laurent LESGOURGUES.

L. LESGOURGUES : Merci, Monsieur le maire, mes chers collègues. Je vais donc vous présenter le plan d'urgence social au profit de la population et des agents qui a été mis en place depuis le début de la crise sanitaire Covid-19. Comme le maire vous l'a rappelé, nous avons créé dès le début de la crise une cellule interne Covid-19 qui avait pour but d'activer toutes les décisions autour des axes sanitaires et comme mission d'appliquer la doctrine sanitaire définie au niveau gouvernemental, avec dans un premier temps de grandes difficultés, puisque comme vous l'avez constaté au même titre que nous, nous avons eu beaucoup d'annonces en communiqué de presse et puis quelques difficultés à obtenir les décrets d'application et les lignes sanitaires claires. Je pense que dans cette période de crise toute nouvelle et extraordinaire, la logique et doctrine sanitaire étaient difficilement articulables au début avec la logique politique, ce qui était assez nouveau, et nous avons pu, nous, nous articuler avec un axe décisionnel très court sur les décisions à prendre sur le territoire pour que nous soyons toujours soit proactifs soit en réactivité immédiate avec les mesures sanitaires à prendre pour protéger la population. Donc cette cellule de crise était composée du maire, du conseiller délégué en charge de la coordination et de la direction générale des services, ainsi que le CCAS, Tisséo et les autres partenaires. Cette cellule s'est réunie quotidiennement, elle a assuré également les liens avec l'ensemble des instances sanitaires et décisionnelles représentant l'État, nous avons également, grâce à un contact quotidien entre le président-maire et le préfet, eu un contact très régulier avec l'État. Nous avons organisé, nous avons participé de façon hebdomadaire à des réunions entre le préfet et les présidents d'EPCI. Nous avons eu, grâce à la présidence de la Métropole et la présidence de France urbaine, des contacts très réguliers avec le gouvernement, qui étaient essentiels pour que nous arrivions effectivement à avoir des lignes directrices nationales fortes, mais également faire remonter nos inquiétudes territoriales. Nous avons participé aux réunions préfectorales de suivi, nous avons bien entendu des liens spécifiques avec l'ARS et le rectorat, et nous avons une vigilance très spécifique sur les textes administratifs. La cellule de... On vous projette donc les *slides*. On en est à la deuxième de la gouvernance... La continuité démocratique et les liens institutionnels ont été maintenus avec des réunions quotidiennes, hebdomadaires pardon, avec les chefs de file des groupes politiques, comme vous le savez, mais également des réunions avec les maires des collectivités de la métropole. Les réunions avec les partenaires ont été également menées de façon hebdomadaire avec les organismes satellites, les acteurs consulaires et, comme je vous le disais, également avec les autres métropoles appartenant à l'association France urbaine, ce qui nous a permis de nous coordonner au niveau des actions territoriales mais également au niveau des demandes à faire remonter spécifiquement au gouvernement.

Nous avons mené également une action d'accompagnement aux plus fragiles, tout d'abord et en premier lieu sur les EHPAD du CCAS, puisque cette population a été ciblée dès le début de la crise comme étant la population la plus fragilisée, avec les plus démunis. La mesure de confinement qui a été décidée au CCAS a vu son application une semaine avant le déclenchement de l'alerte 3. La mairie a assuré une dotation de masques chirurgicaux et FFP2 en cas de cas avérés Covid pour tous les EHPAD du CCAS, dès le début de la crise, et nous avons également assuré le renouvellement de ces stocks de masques pour se projeter sur une crise longue, ce qui est actuellement le cas. Nous avons bien sûr mis en place des mesures de prise de température quotidienne et puis également nous avons pu, grâce dans un premier temps, grâce aux interventions du maire au niveau du préfet et du directeur de l'ARS, nous avons pu mener des dépistages sur des EHPAD qui nous inquiétaient avec quelques cas avérés au niveau du personnel, pour arriver justement à s'assurer et garantir le fait qu'aucun résident ne soit contaminé, avec cette action très rapide, on y reviendra pour le déconfinement, très rapide de dépistage de cas ou de contrôle de non-contamination de l'entourage immédiat des cas dépistés. Ça a été une bonne méthode puisqu'à ce jour, je pense qu'il ne faut pas crier victoire ni être présomptueux, à ce jour nous n'avons pas eu de cas Covid + au niveau des résidents du CCAS, ce qui n'est pas le cas dans d'autres EHPAD vu les chiffres que nous avons. Au niveau de la distribution des repas seniors, comme vous le savez, nous avons pris, avec une montée en charge progressive, une distribution aux domiciles de repas pour les 400 bénéficiaires par jour, des seniors qui mangeaient sur les EHPAD, sur les restaurants seniors, et qui ont souhaité avoir une livraison de repas. Et à partir du 20 avril, nous avons distribué La Dépêche dans le cadre d'un partenariat avec La Dépêche. Nous avons distribué La Dépêche du Midi en même temps que les repas aux seniors les plus fragilisés. Nous sommes donc sur la deuxième *slide* de l'accompagnement des plus fragiles. Nous avons organisé également une livraison hebdomadaire de kits de première nécessité, vers les seniors et les personnes handicapées, via Allô Toulouse, et également en accompagnement d'un recensement fait par les services et les associations. Les personnes ciblées étaient les personnes qui étaient en situation d'isolement ou de précarité, les kits alimentaires avaient pour but de leur amener le nécessaire pour tenir sur la semaine en alimentation de première nécessité. Ces kits étaient préparés par la cuisine centrale. Nous avons également lutté contre l'isolement en essayant de détecter les besoins et situations critiques. Cette détection s'est faite autour des appels, à minima hebdomadaires, dits de courtoisie ou de solidarité, organisés par certains agents et à visée des personnes les plus fragilisées. Nous avons mobilisé également, en partenariat avec le conseil départemental, une mobilisation des fonds solidaires logement avec une demande d'assouplissement de certaines règles d'attribution.

Enfin, sur l'accompagnement des personnes les plus fragiles, nous avons restructuré l'accueil des sans-abri avec la préfecture qui a autorité dans ce domaine. Nous avons bien sûr maintenu le dispositif préexistant d'hébergement, ça a été d'autant plus facilité que la période de non-expulsion a été prolongée, donc nous avons élargi aux prises en charge de 24 heures. Nous avons également mis en place, en lien avec l'État, un accueil dédié dans une école, à la Patte-d'Oie, d'une capacité de 30 places. Cet accueil visait à extraire des lieux d'hébergement traditionnels les personnes qui pouvaient être atteintes de Covid, ou en tout cas qui étaient symptomatiques, de les extraire le plus tôt possible de la prise en charge de groupe pour pouvoir les examiner et confirmer ou non la présence de Covid, et éviter la contamination de l'ensemble. Il y avait également un partenariat avec la Croix Rouge pour qu'ensuite ces patients, s'ils étaient Covid positif, soient pris en charge de façon spécifique sur des unités plus sanitaires. L'ouverture gratuite a été mise en place au niveau des douches municipales de Bonnefoy à partir du 11 avril, en plus des douches de l'espace social du Grand-Ramier, et nous avons organisé un site d'accueil à La Mounède pour les sans-abri avec un chien, et la possibilité de mettre 30 tentes sur cet espace pour pouvoir accueillir ces personnes qui ne voulaient pas se séparer de leur chien. Nous avons également accompagné l'aide alimentaire et l'accès à l'eau avec des paniers-repas, 450, qui ont été livrés à l'espace social du Grand-Ramier. Paniers-repas pour éviter justement la promiscuité et la rupture des distanciations sociales. Des tickets service ont été aussi distribués chez les jeunes en QPV qui étaient suivis par les clubs de prévention. Et nous avons également installé des points d'eau dans les squats et les campements. Nous avons également sensibilisé la société JC Decaux à la réouverture de certaines sanisettes qui étaient nécessaires pour l'accompagnement des personnes qui étaient toujours sans-abri.

Au niveau des mesures prises pour les axes de solidarité, comme vous le disait le maire nous avons très rapidement mis en place des postes médicalisés avancés. C'est une proposition qui a été faite par le conseil départemental de l'ordre des médecins, qui était assez innovante. Nous avons donc très rapidement mis à leur disposition 30 centres, ils en ont utilisé 12. Des salles municipales, essentiellement des salles municipales socioculturelles, pour prendre en charge des patients suspectés de Covid. Le but était de séparer les flux de patients entre ceux qui avaient une pathologie classique ou chronique qui devaient aller chez leur médecin, et ceux qui étaient suspects d'une pathologie Covid +, pour éviter la contamination dans les salles d'attente. Sachez qu'au plus fort de la crise toulousaine et haute-garonnaise, nous avons eu entre 50 et 60 patients accueillis par jour dans ces centres. Pour dire quand même que l'effet Covid, même s'il a été moins important dans notre région, s'est fait sentir à ce moment-là et ce type de centre a été d'une utilité précieuse. Nous avons également... Donc nous avons ces 30 centres qui sont en réserve, ils restent ouverts jusqu'à la mi ou la fin juin, à la demande de l'ARS.

Un système de prise en charge autour des violences intrafamiliales et conjugales s'est également mis en place avec la sollicitation de l'ordre des avocats, de l'ordre des pharmaciens et bien sûr de la Ville, de la Métropole. Le but étant de signaler les victimes très rapidement via la pharmacie et ensuite de mettre en place une action immédiate d'exclusion de l'agresseur, et non de l'agressée, pour que la cellule familiale soit conservée.

Nous avons également maintenu bien sûr l'ouverture d'accueil des aires des gens du voyage. Nous avons organisé des maraudes dans les QPV avec, pour les jeunes qui étaient présents sur l'espace public, et qui avaient le plus de difficultés à intégrer les règles de distanciation sociale. C'est-à-dire que les éducateurs qui les prenaient en charge ou qui étaient présents dans ces quartiers sont allés de façon pédagogique au-devant des jeunes pour leur expliquer le risque qu'ils prenaient et qu'ils faisaient prendre à l'ensemble de la population en ne respectant pas les règles de distanciation sociale. Nous avons également accueilli, nous avons proposé d'accueillir 80 jeunes non accompagnés dans les anciens locaux de l'EHPAD de Lardenne, qui étaient essentiellement des jeunes migrants. Au niveau de l'accueil des crèches et des écoles, comme vous l'a dit le maire, dès la première semaine nous avons organisé dans les écoles et dans les crèches l'accueil des enfants des personnels soignants, puis cet accueil s'est étendu au personnel de l'aide sociale, de l'enfance, des préfectures et des forces de sécurité Police nationale, à la demande du...

(Coupure de micro)

MONSIEUR LE MAIRE : D'accord. Bien, j'indique à tous les conseillers, notamment ceux qui ne sont pas en présentiel, qu'on a une petite coupure technique qui vient d'interrompre notre collègue, mais que nous allons reprendre assez rapidement. Donc, voilà...

L. LESGOURGUES : Voilà. Je suis... Je pense que je suis reconnecté. Donc je vous disais...

MONSIEUR LE MAIRE : Bien, très bien.

L. LESGOURGUES : Je vous disais donc que nous avons organisé dès la première semaine la prise en charge des enfants des personnels soignants dans les crèches et dans les écoles, puis l'État a décidé de cette extension

sur certains enfants de leurs personnels et le maire est intervenu pour que rapidement, à partir du 9 avril, les personnels des collectivités en charge des missions essentielles, notamment la Police municipale, soient accueillis dans ces écoles. Trois crèches municipales et trois crèches du CCAS sont restées ouvertes sur cette période, huit groupes scolaires ont été ouverts de 7h30 à 18h30. C'est-à-dire que nous avons décidé également d'organiser le périscolaire. Les crèches ont été ouvertes 7/7 jours, et également pendant la période des vacances scolaires nous avons organisé cet accueil sous forme d'accueil de loisirs. Sur le soutien scolaire, bien entendu nous avons mis à disposition les ENT, les espaces numériques de travail, et 90 tablettes pour les enfants qui n'avaient pas d'outils numériques à la maison. Nous avons également maintenu les dispositifs spécifiques d'accompagnement à la scolarité pour les enfants en QPV, notamment dans le cadre de la Cité Éducative du Grand Mirail. Nous avons mis en place également une aide alimentaire pour les familles modestes dont les enfants sont scolarisés en école primaire. C'était des enfants qui... Ça représentait un volume de 10 500 enfants avec des tickets service de 2,50 euros par enfant pour cinq jours, soit 50 euros par mois sur deux mois.

Enfin, au niveau des solidarités, nous avons mis en place assez rapidement une plateforme d'entraide Solidarités Toulouse. C'est une plateforme en fait qui est issue d'un partenariat avec solidarites.toulouse.fr et qui a pour but effectivement de susciter des inscriptions pour que les personnes en difficulté puissent s'inscrire et les personnes qui font acte de volontariat pour les aider soient également inscrites et qu'il y ait des rapprochements territoriaux. Actuellement, 650 offres cumulées ont été recensées. Nous avons également mis en place une information de proximité envers des opérateurs associatifs dans les 20 quartiers toulousains de façon rapprochée et régulière, et nous avons envoyé également des questionnaires aux opérateurs associatifs pour avoir leur retour. Enfin, au niveau du soutien aux associations, nous avons mis en place une veille très appuyée sur les associations, notamment au titre de leurs besoins de trésorerie, et nous avons mis en place des soutiens supplémentaires à hauteur de +1,6 million d'euros pour la Mairie, sur les associations, comparé à la période précédente, à la période janvier-avril, et +2,3 millions sur la Métropole.

Au niveau de la vie sociale, nous avons, comme vous l'a dit le maire, été très actifs sur le maintien de l'ouverture d'un maximum de marchés puisqu'au début les marchés couverts devaient fermer et les marchés de plein vent également. Grâce aux rapports parfois un peu musclés avec la préfecture, nous avons réussi à maintenir l'ouverture des trois marchés couverts et la réouverture de dix marchés de plein vent avec bien entendu toute une mise en sécurité sanitaire de ces marchés. Au niveau des musées, médiathèques, équipements culturels et en ligne, nous avons ouvert gratuitement un portail de services en ligne des bibliothèques et puis vous avez vu sur le site de la mairie toutes les propositions d'activités en ligne, de concerts, ballets, collections de musées, ateliers, podcasts, etc., qui sont en place et en accès direct.

Au niveau de la sécurité, comme vous le disait également le maire, vous avez pu constater, vous avez été informés que la Police municipale pouvait à partir du 19 mars contrôler les attestations de déplacement et verbaliser. À ce jour, la Police municipale a dressé 4 800 PV, y compris des PV au niveau des métros. Nous avons également demandé aux ASVP de se réorienter sur des missions pédagogiques d'accompagnement à la compréhension des mesures de distanciation sociale. Le lien entre la Police nationale et la Police municipale a été largement renforcé, notamment au niveau des stations de métro. Il y avait quelques stations de métro qui posaient problème d'un point de vue sécuritaire. Donc ces actions ont été menées de façon conjointe, et puis bien entendu l'action qui a été aussi assez lourde à porter pour la Police municipale a été de contrôler le respect des arrêtés municipaux avec la Police nationale, bien entendu, puisqu'il y avait une interdiction de circuler sur les berges de la Garonne, le Canal du Midi, les aires de loisirs, les parcs, les jardins, et tout ça a été difficilement compréhensible pour certains. Nous avons bien sûr maintenu de façon très opérationnelle toutes les astreintes, urgences, et mises en place des mesures de sécurité.

Au niveau des déchets et de la propreté, vous avez pu constater que tout au long de la crise sanitaire, cette première partie de crise sanitaire, la collectivité a maintenu la collecte des déchets, des ordures ménagères, des recyclables, des encombrants. Seule la collecte des déchets verts a été arrêtée, et les agents municipaux ont été dans ce domaine-là, bien entendu, équipés d'équipements de protection individuelle nécessaires et de bonne qualité. Nous avons d'ailleurs récupéré des messages d'encouragement de la population et des usagers, que vous voyez sur la *slide*, qui laissent des petits mots sur les poubelles et les bacs poubelles à destination des agents pour les remercier. La désinfection sélective du mobilier urbain a fait débat, nous avons décidé de la mettre en place sur les zones plus sensibles, c'est-à-dire devant les lieux de commerces les plus fréquentés, devant les pharmacies, devant les points les plus chauds de contamination, avec une décision prise d'eau de Javel diluée et une désinfection que du mobilier urbain pour éviter effectivement, en traitant la voirie, ce que nous n'avons pas fait, qu'il y ait une contamination de l'environnement. 32 communes se sont engagées dans ce processus qui a beaucoup rassuré la population.

Au niveau des mobilités, nous avons mis en place rapidement la gratuité du stationnement sur voirie, et puis bien entendu nous avons constaté avec le confinement une chute importante de la fréquentation sur le réseau Tisséo. Cette chute a été supérieure à 90 % dans la période de confinement. Tisséo a mis en place une gratuité du réseau

dès le 20 mars 2020 et a remboursé les abonnements mensuels et annuels au prorata de la période de confinement. La réduction de l'offre a été mise en place à partir du 30 mars 2020, pour deux raisons. D'abord effectivement une chute de la fréquentation, mais également une réelle volonté de limiter les déplacements. Nous sommes passés, à partir de cette date, à à peu près 42 % de l'offre habituelle et les transports en commun se sont arrêtés à 22h, 22h pour maintenir en fait les déplacements des personnels soignants sur les grands CHU puisque la relève est à peu près à 20h, et ensuite nous avons stoppé les déplacements. En permanence, Tisséo ajuste son offre en fonction des mesures de distanciation et de la situation de la crise sanitaire. Nous avons mis en place également, Tisséo a mis en place également, un service de transports à la demande pour les communes qui n'étaient pas desservies par les lignes de bus. Et puis, bien entendu, comme je vous le disais, il y a eu un renforcement des contrôles de police.

Au niveau des ressources humaines, les services essentiels ont été mis en place. Il y a eu une activation du plan de continuité des services. Nous avons également organisé l'affectation des agents sur des missions essentielles et le redéploiement des agents volontaires, et je dois dire que bon nombre d'agents ont été très volontaires pour assurer les missions essentielles à la continuité de l'action de la collectivité. Nous avons attribué également bien sûr des équipements de protection individuelle dans la gestion de la crise. Nous avons structuré aussi, grâce à, je vous l'ai dit tout à l'heure pour les EHPAD, mais c'est bon de le répéter... L'action qui nous a beaucoup occupés a été une stabilisation et une mise en perspective du nombre d'équipements de protection individuelle qui étaient nécessaires en fonction du degré éventuel de contamination de l'agent. Et nous avons sécurisé les stocks, tant pour les EHPAD que pour les agents potentiellement exposés, pour que nous ne soyons pas en carence comme nous pouvions supposer l'être vu le début de la crise et vu les difficultés qu'il y a pu avoir dans les approvisionnements, notamment de masques barrière, de masques chirurgicaux et de masques FFP2 qu'a subies l'ensemble de la France. Nous avons bien sûr élaboré de nouveaux protocoles de travail. L'organisation du télétravail s'est restructurée puisque, bien entendu, beaucoup d'agents ont été en télétravail. Il y a eu un développement des programmes de formation à distance ainsi qu'un guide des bonnes pratiques du télétravail et du management qui ont été reposées. Tous ces éléments vous ont été développés en CHSCT et en CT de la Ville et de la Métropole, puisqu'ils ont continué à se tenir.

À cela se rajoute, pour terminer, et vous verrez qu'il y a quatre *slides* qui vont vous être proposée, mais que je ne vais pas forcément vous présenter, si vous voulez, on y reviendra, mais un lien étroit entre l'État et le conseil départemental sur quatre thématiques essentielles. La protection de l'enfance, puisque nous avons travaillé avec essentiellement le conseil départemental sur la protection de l'enfance. Nous avons également travaillé avec le conseil départemental sur les personnes âgées et sur les EHPAD puisqu'ils avaient également des mesures qui se sont mises en place pour rompre l'isolement des personnes âgées. Nous avons également travaillé sur l'aide alimentaire et l'accès de l'eau avec le conseil départemental puisque le conseil départemental a mis en place également des mesures d'accompagnement à l'aide alimentaire pour les personnes les plus fragiles. Et le quatrième point qui a été travaillé, essentiellement avec l'État et la préfecture, est l'hébergement d'urgence et le logement social puisque l'État a ouvert des places d'hébergement, notamment des places pour les femmes, des places pour les couples, de personnes qui n'avaient pas de domicile fixe, et également un hôtel a été ouvert, Hôtel Ibis avec 140 places, à Montaudran, pour loger les personnes et les sans-abri qui en faisaient la demande.

Voilà, mes chers collègues. Un petit point au niveau sanitaire, vous savez que je vous ai envoyé quotidiennement les chiffres de l'ARS sur la propagation du virus dans la Haute-Garonne, donc vous avez normalement été tous destinataires de ces chiffres. Ces chiffres étaient des chiffres statiques puisque c'était un état des lieux au jour J. Au dernier point que nous avons eu avec l'ARS et la préfecture, je voulais vous donner ces éléments qui sont intéressants parce qu'ils sont un peu plus évolutifs : au 22 avril 2020, nous avions 176 hospitalisations en cours. Ce qui est intéressant c'est de vous dire qu'à cette date-là, c'était -12 hospitalisations par rapport à la veille, et 68 hospitalisations en réa, c'est-à-dire -7 hospitalisations par rapport à la veille. 392 retours à domicile, +17, et 39 personnes décédées, +2. Donc vous voyez qu'à cette date-là, et ces éléments se sont confirmés depuis, la vague est en train de décroître au niveau des hospitalisations et les lits de réa sont moins sous pression. Au niveau des EHPAD, 26 établissements ont actuellement au moins un cas confirmé parmi le personnel ou les résidents sur la Haute-Garonne, 26. Les dépistages ont été réalisés et sont en cours de réalisation sur 37 EHPAD de la Haute-Garonne. 19 ont été terminés, 18 sont en cours. Je vous rappelle que sur le CCAS aucun résident n'a été contaminé à ce jour, et je pense que c'est aussi un indice et un reflet de la qualité de la prise en charge par les agents municipaux, par les agents du CCAS, des résidents EHPAD sur la ville de Toulouse. On ne peut que s'en réjouir.

Un mot juste pour terminer sur cette action. Vous voyez que nous terminons une première phase. Vu les annonces gouvernementales qui ont été faites hier, je doute, ça, c'est une opinion personnelle, que le 12 mai soit bien différent du 10 mai. Les mesures de distanciation sociale, les mesures de prévention de la propagation de l'épidémie et de la contamination par Covid seront nécessaires pendant encore plusieurs mois. Rien ne nous dit qu'un traitement sera efficace, et rien ne nous dit, loin de là, que le vaccin va arriver rapidement. Seul le vaccin nous permettra un retour à l'équilibre au niveau de notre vie antérieure. Donc nous devons tous nous préparer à

une période de transition longue, avec des mesures restrictives au niveau de la vie sociale. C'est notre obligation, c'est notre devoir. Nous avons, le maire les a commandés, 500 000 masques alternatifs qui pourront se laver au moins 50 fois, d'où un usage sur le mois à venir. Notre volonté a été de mettre en place des masques alternatifs pour l'ensemble de la population, et également ça a été proposé aux autres maires de la métropole, pour gérer la première partie de cette période de limitation du confinement, et pas de déconfinement, pour que les Toulousaines et les Toulousains restent protégés. Donc je vous le disais, ces masques seront lavables 50 fois, seront acheminés par La Poste grâce à un partenariat étroit entre la Ville et La Poste. La stratégie qui commence à se mettre en place, puisque vous avez constaté pendant 50 jours qu'il y a d'un côté une doctrine sanitaire et ensuite une décision d'application politique. À certains moments, le gouvernement décide d'appliquer la doctrine sanitaire, à d'autres moments il prend sa décision politique de prendre une distance par rapport à cette doctrine. Quoi qu'il en soit, ce qui va nous occuper pendant les mois à venir, est la façon dont nous allons détecter d'abord les cas de Covid positifs, et surtout le contrôle de l'entourage. D'abord la détection et l'isolement du cas, et également, la détection de l'entourage puisque nous allons maintenant, et à partir du 12 mai, mettre en place une course effrénée pour éviter la propagation du virus. Cette course va se situer sur le dépistage des cas et l'isolement des personnes qui auront été en contact avec les cas. Reste à voir comment ces personnes vont être isolées, c'est au gouvernement de le décider, mais ça sera certainement une mission qui sera également transférée sur les collectivités locales, donc nous devons nous préparer à cette mission-là.

Je terminerai par vous dire qu'avec le maire et François CHOLLET nous avons visité le CHU et la réanimation ainsi que l'infectiologie et les maladies infectieuses il a deux jours, la volonté était de ne pas y aller trop tôt pour ne pas les gêner. Les trois scénarii qui nous ont été soumis vers la fin mai, en période après la diminution de la contamination et le retour aux échanges sociaux un peu plus accompagnés, nous avons eu droit à trois scénarii. Premier scénario : augmentation de la vague. Deuxième scénario : augmentation lente des cas, montée des eaux. Et troisième scénario : la vague et la montée des eaux. À aucun moment nous n'avons eu droit à une gratification rassurante nous disant que les cas allaient lentement, de façon très majestueuse, diminuer dans notre population et dans notre société. Voilà à quoi, mes chers collègues, nous devons nous préparer après cette phase très dense d'actions, de décisions et de mises en application quasi immédiates grâce à une réactivité très performante entre le politique et les directions générales. Je vous remercie.

MONSIEUR LE MAIRE : Bien, merci docteur LESGOURGUES. Effectivement, depuis maintenant une dizaine de jours, la collectivité est en train de bouger sur l'objet de tout son travail puisque jusqu'ici il s'agissait de réussir le confinement, maintenant il s'agit de travailler à la réussite du déconfinement. Et ce que chacun doit comprendre, je ne suis pas sûr d'ailleurs qu'à l'heure où je parle chaque citoyen français le comprenne, ce que chacun doit comprendre c'est que le confinement, le déconfinement pardon, le déconfinement réussira certes si les organisations sont mises en place par les autorités nationales et locales, mais aussi si les comportements individuels, si la discipline de chacun est au rendez-vous. Si on a l'un sans avoir l'autre, ça ne marchera pas et il y aura des problèmes, parce qu'effectivement l'enjeu du déconfinement c'est qu'il ne donne pas le top départ d'une reprise de la dynamique pandémique. Donc, effectivement, je crois que ce message-là, de responsabilité, il doit être martelé. Les responsables que nous sommes nous devons prendre nos responsabilités, mais chacune et chacun des citoyens a aussi sa responsabilité, et effectivement, le déconfinement, il doit être sécurisé et il doit instaurer un état, je dirais, des modalités de vie dans la vie sociale qui sont totalement inédites, qui ne seront bien sûr ni le confinement ni la période d'avant le confinement... (*Coupure du micro*) Lorsque celui-ci a abordé des sujets très concrets, eh bien les questions concrètes qu'il abordait concernaient des compétences municipales ou des lieux ou équipements municipaux. C'est dire si les maires sont en première ligne. Alors c'est vrai que nous avions été un certain nombre à émettre des critiques à l'endroit de l'organisation de tel ou tel point pendant le confinement, et nous pensons effectivement que l'articulation entre les autorités de l'État et celles des collectivités territoriales est un gage de bonne coopération et de réussite, même si ça ne sera pas suffisant puisque le rôle citoyen est déterminant.

Alors, le déconfinement, nous sommes en train de l'organiser, on a encore une bonne dizaine de jours devant nous pour peaufiner, pour préciser les choses, pour informer également les Toulousains. Ce que l'on peut dire c'est que ça s'avère un challenge extrêmement complexe, c'est plus difficile de déconfiner que de confiner. Ça va se traduire concrètement par une ouverture d'école sur trois, également l'équipement des personnels des écoles en EPI adaptés. Ouverture de toutes les crèches municipales, je dis bien de toutes les crèches municipales, mais dans la limite de dix enfants accueillis par crèche. L'annulation de toutes les manifestations prévues sur le domaine public, et ce jusqu'au 15 juillet. L'annulation également du marathon. L'ouverture des préinscriptions dans les centres de loisirs de vacances d'été, les choses sont lancées. La reprise du service de Tisséo en horaires petites vacances et puis une montée en charge qui sera progressive. La mise en place qui a déjà commencé de pistes cyclables provisoires, parce qu'effectivement la diminution de l'attractivité des transports en commun fait redouter, dans toutes les grandes villes, un report modal massif sur l'automobile, et donc des engorgements inévitables. Il faut donc inciter nos concitoyens concernés à emprunter, dans la mesure du possible, les modes alternatifs que sont la marche à pied et le vélo, même si on sait bien que tout le monde ne se mettra pas au vélo.

La reprise des chantiers publics, 15 chantiers publics ont repris depuis la semaine dernière, et là aussi, il faut que la montée en puissance soit au rendez-vous. La reprise de la collecte des déchets verts et des encombrants, ce sera effectif à partir du 4 mai, mais les Toulousains doivent bien évidemment comprendre qu'il faudra du temps, et du temps plus que d'habitude, pour résorber les quantités qui ont été accumulées pendant toutes ces semaines. Le maintien des centres Covid jusqu'au 20 juin, parce qu'effectivement les risques de reprise de la pandémie font que nous avons convenu, avec l'ordre des médecins, de maintenir ce dispositif de précaution même si à l'heure où nous parlons il est très très peu utilisé, on est sur une vingtaine de consultations par jour sur les dix centres, mais là aussi, la prudence doit l'emporter. La réouverture des cimetières sera possible à partir du 11 mai puisque la condition qui a été indiquée hier par le chef du gouvernement, je pense, est remplie par la situation haute-garonnaise relativement préservée, dont je parlais. Ça sera également, le docteur LESGOURGUES vient d'en parler, l'organisation de l'isolement des testés positifs. Effectivement, ça, c'est une stratégie dont nous n'aurons pas la maîtrise, mais nous y serons partie prenante, au moins dans la discussion. C'est le préfet qui aura la main avec, vous le savez, le Premier ministre l'a indiqué hier, deux possibilités : un confinement chez soi, mais qui entraînera le confinement de tout le foyer familial et, deuxième alternative, le confinement dans des hôtels que seul le préfet a pouvoir de réquisitionner. Mais, on le sait bien, cette question de l'isolement et du dispositif de tests avec 700 000 tests annoncés par semaine à partir de la semaine du 11 mai, ce sont des conditions majeures avec le port des masques dans certains endroits stratégiques et notamment les transports en commun et le respect continué des gestes barrière, ce sont des conditions incontournables pour réussir le déconfinement au sens sanitaire du mot "réussite". La réouverture de tous les marchés, donc là aussi je crois qu'elle sera possible eu égard aux conditions sanitaires préservées de la Haute-Garonne. La réouverture des parcs et des jardins, là aussi elle est conditionnée à la situation sanitaire du département... (*Coupure du micro*) Là aussi, c'est une mesure d'interdiction d'accès... Je pense que les conditions sont réunies pour qu'elle soit levée, mais évidemment la décision appartient au préfet. La réouverture également sera possible des médiathèques, bibliothèques et petits musées, mais à l'exclusion des grandes structures culturelles, vous le savez. Voilà un certain nombre de choses sur le déconfinement, mais je n'en dis pas plus puisque c'est un sujet inachevé et qui doit être travaillé encore de manière beaucoup plus précise avec l'État. J'organise samedi après-midi une réunion de travail entre les maires de grandes villes, la ministre chargée des collectivités territoriales, Madame GOURAULT, et le chargé, le délégué interministériel au déconfinement, Jean CASTEX. Et donc, ça nous permettra aussi de progresser en ayant un regard national et donc des bonnes pratiques.

Nous allons maintenant ouvrir le débat. Alors j'indique à tout le monde, pour que ça soit clair, même si ça a été indiqué par note à tous les membres du conseil, les conditions que nous avons convenu de ce débat avec les collègues présidents de groupe. Chaque groupe aura la faculté d'intervenir jusqu'à 12 minutes. C'est un temps considérable, mais on est tous bien tombés d'accord que ce sujet devait être traité en plusieurs heures et que c'était un sujet à ne pas traiter à la légère, chacun le comprend bien. Chaque président de groupe parlera ou donnera telle ou telle partie du temps de parole à tel ou tel membre du groupe qu'elle ou qu'il préside. Bien évidemment, dans la limite des 12 minutes, chacun le comprend. Nous avons convenu également qu'une fois que tous les groupes qui voudraient s'exprimer ainsi, de manière liminaire, parce que chacun le comprend, à travers ce point-là, nous traitons la crise et également nous nous inscrivons dans les liminaires traditionnels que nous n'avons pas faits, compte tenu de l'organisation spécifique de ce conseil. Donc il y aura la faculté de faire vivre le débat en dehors de ces prises de parole séquencées. Donc on a convenu qu'il y aurait des prises de parole rebonds, on les a appelées comme cela, dans la limite de deux minutes par groupe, par intervention, pour que le débat vive et en même temps ne s'éternise pas d'une manière qui pourrait être pénible pour les auditeurs, et inefficace pour les élus qui prendraient la parole. Il y aura ensuite, une fois que cette discussion générale sera terminée, il y aura ensuite l'examen des amendements qui ont été déposés à l'égard de cette délibération 1.4. Amendements déposés par les groupes de l'opposition réunis. Donc nous discuterons des amendements comme nous le faisons chaque fois, c'est-à-dire qu'il y aura une présentation par tel ou tel élu de l'opposition municipale, une discussion, une prise de position, puis un vote et cela se fera amendement par amendement. Et puis, une fois le texte amendé à l'issue de cette discussion de chacun des amendements, je déclencherai le vote sur l'ensemble de la délibération amendée, comme nous l'avons fait tout à l'heure. Voilà. Donc j'ai déjà deux demandes de prise de parole. Dans l'ordre, Antoine MAURICE et ensuite ça sera Isabelle HARDY. La parole est à Antoine MAURICE. Il faut activer le micro. Ça a coupé. On me dit que ça a coupé... Il faut arrêter pendant 10 minutes ?... Alors, compte tenu des problèmes de connexion, il y a en particulier des problèmes de connexion pour le public, me signale-t-on, des problèmes de réception du public à cause du steamer, il faut que nous arrêtons pendant 10 minutes, le temps que réglages et réparations soient effectués par les techniciens. Dans 10 minutes, nous commencerons le débat en donnant la parole à notre collègue Antoine MAURICE.

(brève interruption de séance)

MONSIEUR LE MAIRE : Bien, mes chers collègues, je vous propose de reprendre la séance. En réalité, que s'est-il passé ? D'abord, le système mairie a bien fonctionné, il n'y avait pas de problème. Le problème est venu du prestataire extérieur chargé de diffuser au public, donc la prestation Internet habituelle, et le prestataire extérieur, on a cru à un moment qu'il avait un problème de flux, surtout à cette heure-ci, en réalité non. Il a subi

une attaque, et donc il lui a fallu un certain temps pour rétablir les choses. Et maintenant, nous pouvons recommencer, mais ça a pris plus que les 10 minutes que l'on avait indiquées. Donc nous reprenons là où nous en étions restés. Nous allons commencer le débat, donc nous allons commencer le débat. Le premier des orateurs inscrits est Antoine MAURICE. Je lui donne en conséquence la parole tout de suite.

MONSIEUR LE MAIRE : Bon, il y a eu un problème de micro spécifique qui semble maintenant surmonté. Est-ce que le problème micro est surmonté ?

A. MAURICE : Ça marche pas mieux.

MONSIEUR LE MAIRE : Bien, on entend notre collègue.

A. MAURICE : Merci. Chères Toulousaines, chers Toulousains confinés qui nous regardez depuis chez vous, Mesdames et Messieurs les élus, confinés ou présents, notre pays et notre ville traversent la pandémie globale provoquée par le virus Covid-19. Je veux en ouverture moi aussi que nous ayons une pensée envers les victimes et envers leurs proches, de Toulouse et d'ailleurs. Une pandémie, ce n'est pas que des chiffres, des courbes et des statistiques, c'est d'abord des vies touchées, des destins emportés, de la douleur et des deuils. Je tiens aussi à saluer la mobilisation remarquable du CHU de Toulouse, de l'ensemble de ses personnels. Prendre les décisions au bon moment, anticiper, s'attendre à l'inattendu, se coordonner avec les autres institutions, jouer collectif, rester humain pendant la catastrophe, autant de forces que notre hôpital a su déployer avec réactivité et bienveillance.

La séance de ce jour est extraordinaire à plus d'un titre. D'abord, nous le notons tous, nous ne siégeons pas ici tous dans la salle du conseil municipal de l'hôtel de ville, c'est un conseil que vous avez souhaité organiser en partie physique et en partie dématérialisé. C'est une première dans l'histoire de notre ville. Je tiens ici à remercier l'ensemble des équipes qui ont travaillé et travaillent encore actuellement d'arrache-pied pour faire en sorte que cette séance se tienne du mieux possible. Il est important de rappeler que cette crise n'est pas qu'une crise sanitaire, c'est une crise globale qui a déjà et va avoir des répercussions multiples sur le plan sanitaire, financier, économique, politique, social et écologique, et qui touche tous les pans de la société. Le coronavirus est aussi le nom d'un dérèglement. Sanitairement parlant, d'abord, parce que de plus en plus de soignants alertent sur les reports de consultations pour d'autres maladies, pourtant graves, elles aussi, sur les conséquences psychologiques sur les personnes fragiles et isolées. Je pense particulièrement à nos aînés. Les inégalités explosent également. Cette crise fait bien plus que mettre en lumière certaines inégalités criantes, comme celles du type de logement, de l'accès au numérique, de la capacité d'accompagnement des parents dans la scolarité de leurs enfants, elle est en train de les aggraver et le fossé, si nous n'y prenons pas garde, va continuer à s'élargir dramatiquement. Cette crise est globale, nous devons toutes et tous être acteurs et actrices des solutions. C'est la raison pour laquelle, en tant que collectivité, la Ville de Toulouse doit agir sur tous les leviers pour y répondre de manière la plus adéquate et la plus juste possible. C'est le sens des propositions que nous avons faites depuis le début du confinement et dès les premiers jours, je vous ai écrit, Monsieur MOUDENC, pour vous faire part de propositions concrètes et de notre disponibilité pour pouvoir agir à vos côtés face à la crise. C'est le sens des propositions que nous avons faites à l'occasion des rendez-vous hebdomadaires que vous avez bien voulu organiser les lundis matin, qui sont l'occasion non seulement de remonter des problématiques et de faire avancer des sujets comme la prise en charge des sans-domicile-fixe, comme la prise en compte des violences faites aux femmes, accrues dans cette période, ou des choses un peu plus concrètes qui ont pu bouger et faire évoluer au mieux pour répondre aux problématiques du moment. C'est aussi le sens des propositions que nous avons faites en amont de ce conseil municipal et que vous avez en partie reprises, on pourra y revenir. Je pense bien sûr aux bons alimentaires pour les familles qui avaient leurs enfants à la cantine, que nous avons proposés et que vous avez partiellement repris, ou encore la mise en œuvre d'expérimentations d'urbanisme tactique, c'est-à-dire l'aménagement notamment de pistes cyclables temporaires, pour lesquelles, j'en suis convaincu, il faut plus qu'expérimenter, mais agir résolument pour préparer un déconfinement qui assure de répondre à la double crise sanitaire. La lutte contre la propagation du virus et le maintien d'une qualité de l'air en partie retrouvée du fait de la baisse des déplacements.

Toulouse est une terre de débats, d'idées, de délibérations, de controverses, on le sait. Une terre où nous faisons vivre la démocratie chacun à notre échelle, que l'on soit élu ou non. Et par fidélité à ces valeurs qui font Toulouse, je crois qu'il était souhaitable en effet que nous réunissions notre assemblée commune, l'assemblée des Toulousaines et Toulousains, et je l'avais souhaité avec d'autres et comme vous. Je ne crois pas à la démocratie sans élus, sans assemblées. Les crises, les catastrophes ne doivent pas tout balayer sur leur passage. L'État de droit, la délibération, les contre-pouvoirs sont les piliers du bien commun. Les suspendre indéfiniment serait ajouter la crise institutionnelle à la crise sanitaire. Nous devons donc simplement trouver les formes sûres qui permettront aux représentants des Toulousaines et Toulousains d'être réunis et d'exercer ce mandat, qui est aujourd'hui prolongé dans un entre-deux-tours inédit.

Je souhaite également, au nom de mon groupe et de l'ensemble du conseil municipal, j'en suis sûr et vous en avez en partie parlé, remercier l'ensemble de notre première ligne, du personnel soignant qui ne compte pas ses heures pour faire reculer le virus, dans un hôpital public déjà fragilisé, mais aussi celles et ceux qui, par leur activité, permettent à notre ville de tenir. Les caissières et les caissiers, les chauffeurs de Tisséo, les livreurs, les éboueurs, les gardes d'enfants, les aides à domicile, la liste est longue. Sans vous, notre société ne serait rien. Je remercie également l'ensemble des agents du service public, de la Ville de Toulouse, du CCAS, de ses satellites, et aussi les agents de la Métropole. Nous avons la chance de pouvoir nous appuyer sur des services publics robustes, portés par des agents motivés, militants des biens communs et de l'intérêt général. Merci à toutes et tous, merci de faire vivre les services publics qui nous aident à traverser au mieux cette crise. Ces agents doivent avoir non seulement notre reconnaissance, mais aujourd'hui toutes les garanties et toutes les protections indispensables face à la crise sanitaire, et nous savons que ce n'est pas encore pleinement le cas. Je souhaite remercier et encourager l'ensemble des Toulousaines et des Toulousains qui respectent les règles douloureuses du confinement dans leur immense majorité, malgré l'inconfort, et souvent malgré l'isolement. Par notre mobilisation à toutes et tous, jour après jour, nous sauvons des vies, c'est essentiel.

L'actualité, c'est également les annonces hier du Premier ministre Édouard PHILIPPE autour du déconfinement à venir. Je veux vous exprimer ici notre inquiétude sur les conditions de réouverture des écoles. La réouverture des écoles le 11 mai, alors même que le conseil scientifique a fait savoir qu'il y était défavorable, soulève des interrogations. Bien que progressive, cette rentrée prématurée semble répondre d'abord à des besoins économiques avant de répondre à des besoins sanitaires et pédagogiques. Au lieu du volontariat, qui est une caractéristique d'une vision très libérale de l'école, nous défendons l'école de la République, l'école de l'égalité et donc nous pensons qu'en période de crise sanitaire, à défaut d'un accès à toutes et tous, l'accueil des élèves devrait reposer sur des critères éducatifs et sociaux, et tous les moyens devraient être mis en œuvre pour contacter et accueillir en priorité les élèves décrochés ne disposant pas de l'environnement nécessaire à un enseignement à distance, et les élèves les plus en difficulté qui ont un énorme besoin d'école réelle. C'est aussi l'absence totale de réponse sociale aux difficultés des Françaises et des Français qui nous inquiète et que nous déplorons dans les annonces qui ont été faites hier. Dans les villes à travers tout le pays, ce sont les maires et les associations qui doivent pallier les oublis de l'État, en fournissant par exemple les chèques alimentaires, dont vous avez parlé, à une population qui n'a plus, du fait du confinement, les moyens de subvenir à son alimentation. Au fond, le gouvernement se désresponsabilise et envoie les élus locaux au front. Monsieur MOUDENC, vous voilà bien mal récompensé de votre soutien au gouvernement et chef de l'État depuis deux ans. En tant qu'élus, nous resterons vigilants, exigeants et force de proposition pour faire en sorte que les Toulousaines et les Toulousains, notamment les plus modestes, ne payent pas deux fois le prix de la crise.

Et cette crise, cette pandémie doit nous interroger, parce que nous savons que les pandémies risquent de se multiplier si nous ne changeons pas radicalement et à une échelle planétaire nos modes de développement et d'échanges, nos manières de vivre nos relations au vivant humain et non humain. Nous devons saisir cette période comme une opportunité pour reposer la question du sens de nos vies, de nos activités, de notre rapport à l'autre et à notre environnement, d'autant que d'autres crises, énergétiques et alimentaires celles-ci, se profilent. Comment faire de cette période un levier pour accélérer la transition écologique de nos sociétés et faire naître une nouvelle donne fondée sur la solidarité et la coopération ? C'est un enjeu au niveau mondial comme au niveau local.

MONSIEUR LE MAIRE : Il vous reste deux minutes.

A. MAURICE : En tant que force politique, en tant qu'élus, nous ne serons pas les premiers opposants, nous voulons être les premiers proposant. La pandémie en cours nous appelle à reconstruire les fondations du monde, les fondations de notre ville, ni plus ni moins. Je vous remercie.

MONSIEUR LE MAIRE : Je vous remercie. La parole est à Isabelle HARDY.

I. HARDY : Merci. Monsieur le maire, chers collègues, chers collègues ici en salle d'assemblée, chers collègues confinés chez eux, chères Toulousaines et chers Toulousains. Nous démarrons un conseil municipal dans un contexte de gravité exceptionnelle, dans une crise sanitaire liée au Covid-19 qui doit nous amener à une responsabilité collective pour agir pour notre ville, mais qui doit aussi nous faire prendre conscience de l'impact des politiques publiques. Je m'associe aussi aux pensées et au soutien aux malades, aux personnes qui connaissent le deuil et bien sûr aux personnels soignants et toutes celles et ceux qui œuvrent chaque jour. Mais les crises et les maladies ne surgissent jamais par hasard.

Notre système est à bout de souffle, et c'est d'ailleurs le souffle, le système respiratoire, que touche le coronavirus. La gestion de la crise et son évolution dans notre pays sont le fruit des conséquences de choix politiques qui, année après année, ont sacrifié notre système de santé, ont mis à mal la recherche, ont bafoué la

puissance publique. Elle est le fruit de l'évolution structurelle de nos centres de soins vers des approches managériales, budgétaires et de performances économiques. Elle souligne un système ahurissant qui demande aux personnels de santé d'être rentables, au nom d'une politique financière qui a transformé l'hôpital de centre de soins en centre de coûts et de profits. Cette crise montre bien sûr les risques qu'elle fait prendre sur la santé des populations, avec très vite révélé le manque de capacité d'accueil dans les hôpitaux et le manque de places en réanimation, ce qui a précipité le confinement. Le manque criant de masques de protection, de blouses, de respirateurs met aussi en lumière l'effet délétère de ces priorités budgétaires et du manque d'anticipation pour permettre une politique de santé publique efficiente et bienveillante. Et comment ne pas parler du manque de personnel soignant, de leurs conditions de travail sur lesquelles on ne peut pas dire qu'ils ne nous avaient pas alertés ? On peut aussi citer les EHPAD, oubliés de cette crise sanitaire, qui montrent à quel point il devient urgent de se saisir d'une nouvelle politique de soins et d'accompagnement en matière de vieillissement.

Mais cette crise révèle un système fracturé qui amplifie aussi les inégalités sociales, économiques, générationnelles, scolaires, d'accès aux soins et même à Internet au niveau mondial, national et local. Sur le plan économique par exemple, on aura donc à imaginer, à construire un redémarrage de l'économie de chaque pays, sans qu'elle continue à s'inscrire dans une mondialisation qui vient de montrer ses limites. Et puis cette crise révèle le flottement dans la décision politique. Comment un premier ministre peut-il, un samedi soir, annoncer la fermeture des lieux publics, cafés, restaurants, écoles, universités, et engager les Françaises et les Français à aller participer à un événement ô combien crucial pour notre démocratie le dimanche matin ? Aujourd'hui, à l'échelle locale, à l'échelle de notre ville, de notre métropole, nous devons agir et rompre aussi avec la politique libérale du gouvernement. Bien sûr, l'urgence est à la gestion de la crise, la gestion du confinement et l'anticipation du déconfinement, mais le jour d'après devra être celui de nouvelles politiques publiques, qui renforcent les services publics qui ont été malmenés, qui donnent la priorité à l'égalité, qui accompagnent les plus démunis, qui valorisent les personnels de nos collectivités, qui accompagnent un développement économique réinventé.

À Toulouse, nous ne sommes pas épargnés, cette crise a des impacts catastrophiques et accentue les inégalités sociales et entraîne des conséquences économiques désastreuses. Depuis le début de la crise, avec l'ensemble des groupes de l'opposition municipale, nous vous avons proposé de participer de façon constructive à la gestion de cette crise sans précédent. Car ce sont des pans entiers de la vie de nos concitoyens qui sont impactés et dont nous avons la responsabilité. L'école, les crèches, les transports, l'accompagnement des personnes en grande difficulté sociale, et nous aurons l'occasion d'en reparler, nous vivons une crise économique qui touche durement notre région et notre métropole, impactant l'aéronautique, l'espace, le tourisme et l'agriculture. À la difficulté des grands groupes s'ajoute aussi le désespoir de milliers de toutes petites entreprises, d'indépendants qui font le tissu économique de notre région. Nous vous avons, malgré l'organisation de réunions en audioconférence tous les lundis, reproché de faire souvent cavalier seul et avons regretté d'apprendre par voie de presse des décisions impactantes pour notre ville. Mais aujourd'hui, toujours dans une logique constructive, nous attirons votre attention sur des points cruciaux et avons des propositions complémentaires. Nous les déclinerons tout à l'heure, tout en sachant que la crise révèle des politiques publiques qui n'étaient pas à la hauteur des défis et des enjeux. Sur la question de la protection et donc des masques, nous restons inquiets. Vous l'avez énoncé, effectivement, 500 000 devraient être distribués, mais nous n'avons pas de date précise. Nous reposerons la question : comment La Poste connaîtra le nombre de personnes par foyer ? Alors que dès le 11 mai, ils seront obligatoires notamment dans les transports.

Sur la question cruciale de l'école, il faut gérer du mieux possible la période de confinement pour lutter autant que possible contre le creusement des inégalités scolaires. Par exemple, la fracture sociale et numérique, quelle prise en compte de tous les élèves au niveau de l'équipement numérique ? Car on sait que les écarts sont énormes, sans compter l'absence parfois de liaison Internet, pas de pièce pour s'isoler pendant le travail. Certaines familles ne peuvent pas ou mal accompagner l'apprentissage. La difficulté de lien avec certaines familles aussi. Les enseignants estiment dans certains quartiers à 10 à 20 %, parfois plus, la proportion de familles avec lesquelles il n'y a plus de liens, ou des liens très ténus au niveau du suivi scolaire. Et puis la gestion du confinement pour une durée longue pour les familles logeant dans des appartements exigus, comment assurer des sas de décompression pour les enfants ? Par ailleurs, le gouvernement a lancé un plan de 15 millions d'euros en faveur des quartiers pour renforcer l'accès numérique à l'éducation et l'accompagnement par le mentorat. Et comment ces aides et cette programmation de financement vont se faire rapidement et vers les bons partenaires.

Sur la question de l'accompagnement des plus démunis, des sans-abri, des personnes qui vivent en situation de grande précarité, je pense que des choses ont été faites, vous l'avez annoncé, mais force est de constater que vous n'allez pas assez vite. Preuve en est, je crois, le fait que certaines associations comme la Cimade, le Secours catholique et la fondation de l'Abbé Pierre viennent de vous assigner, la Ville, la Métropole et l'État, en justice pour violation des droits fondamentaux des personnes précaires. Sur la question du logement également, et notamment de la mise à l'abri nécessaire pendant la période encore plus qu'en période normale, il est important de rester vigilant et même s'il s'agit d'une mission de l'État, de venir en soutien si nécessaire par la mise à disposition de logements pour les personnes sans domicile. De la même façon, effectivement, vous avez mis en

place un système qui fonctionne de signalement concernant la protection des femmes victimes de violences et nous devons venir en complément si toutefois le nombre de logements pour éloignement de conjoint violent venait à manquer.

Enfin, sur la question sur la sécurité alimentaire, nous y reviendrons dans les amendements, se pose la question de la cantine, où au système que vous proposez nous préférons une aide automatique à hauteur de 100 euros par mois et par enfant, pour les familles qui sont dans les trois premières tranches et celles qui demandaient la gratuité. Nous proposons aussi d'appuyer des distributions de nourriture, assurées par des associations qui rencontrent des difficultés à fonctionner, par le prêt de véhicules, l'organisation de points d'approvisionnement, par exemple.

Nous sommes a priori à 12 jours de la première phase de déconfinement et il est, vous l'avez indiqué, urgent de l'anticiper tant la tâche est grande. Je passe la parole pour cela à Pierre COHEN, qui partage mon temps de parole. Merci.

MONSIEUR LE MAIRE : Merci, la parole est à Pierre COHEN qui en principe est connecté, on a entendu sa voix tout à l'heure.

P. COHEN : Oui, bonjour à toutes et à tous. À mon tour, je voudrais aussi féliciter l'ensemble des personnels de santé que l'on gratifie tous les soirs, des personnels de santé qui évidemment montrent la difficulté de la tâche, mais peut-être qui auront dit depuis de nombreux mois, voire même des années, que leur situation se dégradait. Donc il y a quand même, en même temps que les félicitations, bien montrer qu'il y a eu des politiques publiques qui ont amené des dysfonctionnements que nous vivons maintenant et qui évidemment apportent de l'angoisse supplémentaire par rapport à ce que nous vivons lors de cette crise sanitaire. Évidemment, féliciter tous les personnels. Les personnels de l'État, mais aussi et surtout les personnels des collectivités et de notre collectivité, puisqu'une bonne partie des fonctionnements ont continué grâce à leur engagement et à leur mobilisation. Et aussi tous les acteurs, vous l'avez dit, tous, tous les acteurs économiques, commerçants en particulier autour de l'alimentaire, mais aussi les associations et les citoyens qui se sont mobilisés pour que les gens qui sont en plus grande difficulté aient pu avoir quelques réponses à leurs manques. Aujourd'hui, si on parle de dysfonctionnements, c'est pas pour être dans une posture politique. Parce que nous allons vivre le déconfinement, et c'est... (*Coupure de micro*) ...comme étant un sujet extrêmement compliqué.

Aujourd'hui, il y a peut-être une polémique sur le déconfinement. En ce qui me concerne, je pense que la situation ne peut pas durer. Le confinement absolu est quelque chose qui est absolument impensable. D'abord, parce qu'il y a des situations inadmissibles, et c'est là où on voit qu'on a un grand nombre de gens qui sont en termes d'habitat et de logement dans des situations de très grande précarité, quand ils ont des logements, puisqu'on a beaucoup parlé des sans-abri. On parle aussi des gens qui sont dans des situations très précaires, avec un grand nombre d'enfants dans des logements extrêmement étroits. Donc on voit bien que le confinement est aussi vécu pour un grand nombre de personnes psychologiquement et socialement, évidemment, mais psychologiquement aussi en termes de situations difficiles. Donc le déconfinement est nécessaire. Mais je crois qu'il est absolument important de mettre les raisons pour lesquelles le déconfinement est nécessaire comme étant des préalables absolus. Le préalable, c'est évidemment la protection des personnes, parce que déconfiner, ça va donner l'occasion de cohabitations, un certain nombre de rencontres qui va faire que la prolifération du virus va reprendre. Mais aussi évidemment la notion de tout ce qui est la capacité à revivre ensemble. Alors évidemment, le sujet majeur, c'est à la fois l'école et économique. Je pense que l'économie n'est pas à sous-estimer, mais ne doit pas être la seule variable qui doit être le moteur du déconfinement.

MONSIEUR LE MAIRE : Il vous reste deux minutes.

P. COHEN : Merci. Par contre, l'école est quelque chose d'important et comme cela a été dit, l'école, ce n'est pas simplement le fait de revenir à l'école, c'est aussi de répondre à un grand nombre d'enfants qui ont accentué le décrochage ou leurs difficultés à être dans la notion d'apprentissage. C'est pour cela que la collectivité aura une responsabilité, d'appliquer les mesures qui consistent à avoir un nombre d'enfants autour de 15 dans chaque classe. Mais ça veut dire des moyens extrêmement importants autour de l'accueil pour les enfants qui seront au-delà des 15 enfants, pour pouvoir les accueillir dans des conditions qui permettront de faire que soit ils suivront les écoles, soit ils seront en maintien, parce que je pense qu'on peut concevoir des écoles où 15 enfants seront le matin, 15 enfants l'après-midi pris par l'instituteur et par un système de périscolaire pour les autres enfants. Donc il y a vraiment une véritable innovation, à la fois pour l'école, mais pour tout ce qui va être aussi la montée en demande de tout ce qui va être centres de loisirs, ce qui va être divertissement, ce qui va être culturel, ce qui va être sportif, parce que la notion du vivre-ensemble va être extrêmement nécessaire. C'est pour ça que nous demandons une véritable cellule d'anticipation, comme cela a été fait par la cellule de crise. Aujourd'hui, ça va être certainement le besoin de confronter des innovations, des concrétisations de la mobilisation de la société. Les associations peuvent être des partenaires extrêmement privilégiés. Tout cela, Monsieur le maire, nécessitera,

et ce sera un amendement, de votre part, de créer une véritable cellule d'anticipation sur tous les domaines qui feront que dans les six mois qui viendront nous serons capables de faire que le déconfinement soit à la fois évidemment un enjeu de la sortie de cette crise, tout en étant en protection par rapport aux personnels, par rapport aux citoyens, mais en même temps sur un retour à une vie qui soit acceptable socialement et collectivement. Merci.

MONSIEUR LE MAIRE : Merci. Je vais céder la parole à Pierre LACAZE, qui nous l'a demandée.

P. LACAZE : Oui, Monsieur le maire, Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs, chers Toulousains, chères Toulousaines. À mon tour, je veux souligner la particularité de notre conseil municipal, dans un contexte de pandémie mondiale, et je veux saluer l'effort de tous les Toulousains, de toutes les Toulousaines, mais aussi dans le monde entier, de tous les hommes et femmes, enfants qui font face à cette pandémie avec beaucoup de sérieux. Ça a déjà été dit, le coronavirus, cette crise sanitaire a souligné la crise du capitalisme avec, c'est pas nouveau, c'était déjà en amont dans les années 2017, 2018, 2019, la montée de la pauvreté, les difficultés économiques, la casse de l'industrie dans notre pays. Et je crois qu'il faut qu'on ait, dans ce débat du conseil municipal, cette vision.

Monsieur le maire, vous avez bien changé depuis notre dernier conseil municipal, ou vous traitez de chienlit les cheminots, les infirmières, les salariés qui manifestaient pour leur droit à la retraite. En téléphonant aux Toulousains, vous les avez soulignés comme héros du quotidien. Oui, Monsieur MOUDENC, les premiers de cordée ne sont pas ceux que satisfassent vos soutiens, Édouard PHILIPPE et Emmanuel MACRON. Les premiers de cordée, c'est bien les travailleurs et travailleuses de notre pays, souvent des bas salaires. Et après Antoine MAURICE, après d'autres collègues, je tiens à souligner l'effort particulier que mène l'ensemble de ces professions qui permettent au pays de continuer. Je crois qu'il faut qu'on ait un échange, Monsieur MOUDENC, sur la conception que vous avez eue d'une mobilisation de la Ville de Toulouse aux côtés des salariés. Durant plusieurs conseils municipaux, le groupe Communiste Républicain et Citoyen vous a interpellé sur le fait que vous ne participiez pas d'un soutien aux mobilisations, notamment au moment de la manifestation en janvier 2018 des salariés des EHPAD, qu'aujourd'hui vous saluez, ou en 2020 des salariés de l'hôpital et du CHU. Vous vous êtes rendu au CHU, nous a-t-on dit, dans un service de réanimation. Je souhaiterais, Monsieur MOUDENC, vous proposer qu'à l'issue de ce conseil municipal, et je souhaite y participer, vous mettiez en place un groupe de travail sur un audit sur les besoins en services publics de la Ville de Toulouse. Rappelez-vous, nous avons voté avec vous un vœu demandant un recrutement de plusieurs centaines de policiers pour la ville de Toulouse. Nous pensons qu'il manque plusieurs centaines de soignants, et dans l'ensemble des services publics, plusieurs centaines de postes à pourvoir. Je crois que, lors d'un prochain conseil municipal, il faudrait que la Ville soit prête à dire de quoi nous avons besoin. Car cette crise souligne aussi que c'est le service public qui permet à l'ensemble des Toulousains et Toulousaines de faire face, avec un certain nombre d'acteurs du privé, et pour beaucoup qui sont dans des catégories sociales souvent non reconnues. À la veille du 1er mai, je crois qu'il faut qu'on affirme ici, dans ce conseil municipal, le soutien aux travailleurs et travailleuses de notre pays, mais pas de manière opportuniste. J'aimerais, Monsieur MOUDENC, que vous nous confirmiez qu'Emmanuel MACRON a renoncé à la contractualisation. Je vous rappelle que vous sabriez le champagne au moment de la contractualisation avec Édouard PHILIPPE. En gros, vous sabriez le champagne sur une décision gouvernementale qui prévoyait de limiter les dépenses de fonctionnement de la Ville de Toulouse. C'est-à-dire, à terme, de mettre en difficulté les services publics. Il y a donc bien, au sein de notre conseil municipal, une totale refonte de la politique qui a été menée durant ces dernières années. Je crois qu'il faut que les Toulousains et Toulousaines, à l'issue de cette crise, aient plus de services publics.

Vous avez présenté les choix que nous avons faits, parce que vous les avez pas faits tout seul, vous les avez faits avec l'opposition, plusieurs des dispositions qui ont été prises ces dernières semaines sont des propositions de l'opposition. Nous vous en avons fait d'autres que nous examinerons après ce débat. Mais je crois qu'il faut qu'on poursuive. Notamment, vous aviez fermé durant votre mandat les crèches familiales, je pense qu'on est en capacité de rouvrir très vite les crèches familiales qui permettent l'accueil de manière meilleure en termes d'horaires des soignants. Ça a dû vous remonter d'ailleurs de la part de vos services, c'est ces crèches familiales qui ont reçu l'assentiment des salariés qui travaillent encore aux tâches essentielles de notre pays. Il faut aussi travailler avec plus de saisonniers peut-être à venir, dans la période estivale et de loisirs. Je laisserai la parole à Jean-Marc BARÈS sur la question des salariés de la Ville, mais sur l'éducation, je crois aussi que nous avons un débat à poursuivre sur la manière dont nous engageons la rentrée scolaire.

Monsieur MOUDENC, il faut que vous ayez plus de force pour dénoncer les manques du gouvernement. Il est hors de question que nous vivions une rentrée scolaire sans les garanties nécessaires. Il faut des masques, il faut des tests, il faut des masques y compris pour la prise des transports en commun, pour pouvoir prendre les transports en commun. Nous avons soutenu votre initiative avec l'ensemble des maires de la métropole d'une commande groupée, mais je crois que ça ne suffira pas. Il me semble qu'au sein de ce conseil municipal, nous pourrions affirmer, au-delà de la demande que je fais d'un audit des services publics, une réunion hebdomadaire

avec des présidents de groupe potentiellement de l'opposition, parce qu'opposition et majorité, aujourd'hui nous savons que les choses ne sont pas claires entre nous. Mais il faut qu'on travaille tous ensemble, avec la Région, sur la relance économique, avec le Département parce qu'il y a une crise sociale aggravée. Nous vous avons demandé l'engagement d'aider les associations caritatives, ce que vous nous avez assuré, car je crois qu'aujourd'hui, il faut qu'on réponde aux besoins de l'ensemble des associations qui aident à ce que nos concitoyens vivent au mieux le confinement, et puis qu'on soit inflexibles comme collectivité sur le déconfinement. Je laisse le reste de mon temps de parole à Jean-Marc BARÈS pour compléter notre intervention.

MONSIEUR LE MAIRE : La parole est à Jean-Marc BARÈS-CRESCENCE pour cinq minutes.

J.-M. BARÈS-CRESCENCE : Merci. À l'image des orateurs précédents, je souhaiterais remercier l'ensemble des agents de la collectivité qui se sont engagés très fortement dans cette crise et qui ont répondu véritablement présents pour rester au service des Toulousains et les aider à passer ce confinement. Je vais axer mon intervention sur le droit de ces salariés. Le contexte de crise sanitaire et de reprise progressive nécessaire oblige la municipalité à assurer à ses agents un niveau de protection et de reconnaissance plus important. En effet, ces derniers sont en première ligne pour l'accueil du public, pour l'exercice de leur fonction sur la voie publique, ou même simplement pour côtoyer leurs collègues. La collectivité doit donc réaffirmer certaines de ses politiques sociales à leur égard et construire des garanties sanitaires nouvelles.

Sur le point des protections individuelles et la gestion des masques et des protections, nous souhaiterions savoir, en complément du rapport qui nous a été fait par Monsieur LESGOURGUES, l'état du stock existant et la répartition qui a été faite entre les différents équipements de protection et les agents. Donc quelle répartition de ces masques et quelle utilisation également qui en est faite aujourd'hui ? Cela nous semble important que les agents respectent l'ensemble des gestes barrière, et que bien sûr la collectivité leur donne les moyens pour exercer correctement leurs missions. Nous faisons des propositions, alors bien sûr, quand je dis "nous", c'est au titre de l'ensemble de l'opposition municipale, comme les orateurs précédents. Donc nous faisons cette proposition que les agents municipaux, les associations et les bénévoles en contact avec du public, dans des espaces réduits ou confinés, soient équipés de masques chirurgicaux ou en tissu. Et les personnels qui sont les plus en contact avec des situations à risque puissent bénéficier de masques FFP2, suivant les recommandations de l'ARS. Une formation est également nécessaire pour l'ensemble des agents, pour l'utilisation de ces équipements. En ce qui concerne le dépistage, avec la réouverture des services, des dépistages obligatoires devraient être effectués, en lien avec la médecine du travail, pour tous les personnels en lien avec le public, notamment dans les EHPAD, les écoles et les centres de loisirs. Enfin, deux derniers points concernant les droits des personnels : la collectivité devrait reconnaître que le confinement ne consiste ni en une période de repos, et ce n'est pas non plus une période de loisirs pour nos agents. Les congés pris dans la période où l'activité professionnelle est donc impossible à tenir, devraient être considérés comme nuls et non avendus et devraient être recredités sur le compte des agents. Enfin, à la crise sanitaire risque de succéder une crise sociale, et donc nous proposons, pour remercier ces agents, qu'une prime journalière leur soit accordée de 35 euros pour ceux qui ont travaillé durant la période du 16 mars au 11 mai. Donc nous souhaiterions que soit discutée cette prime de 35 euros.

Enfin, dernier point, je souhaiterais vous alerter sur la situation des vacataires, qui sont souvent des jeunes étudiants qui travaillent dans nos services. J'ai une question à vous poser : est-ce que les heures qui étaient prévues pour ces vacataires seront rémunérées ? Puisque ce sont souvent des jeunes étudiants qui travaillent par exemple dans les bibliothèques ou dans les services d'accueil, qui sont rémunérés uniquement à l'heure effectuée. Est-ce qu'on pourrait pas prendre les heures prévues et les payer pour qu'ils puissent continuer à vivre, à payer leur loyer et leurs études, comme cela devrait être normalement le cas ? Je vous remercie.

MONSIEUR LE MAIRE : Merci. La parole est à Marthe MARTI.

M. MARTI : Bonjour à tous, Monsieur le maire, mes chers collègues. Je souhaite naturellement rendre hommage à toutes celles et tous ceux qui sont tellement mobilisés depuis le début de cette crise sanitaire. Personnels soignants du public ou du privé, personnels des EHPAD, aidants à domicile et tous les agents de la Ville et de la Métropole. Bravo pour leur engagement sans faille, pour leur capacité à maintenir la continuité du service public. Je salue également la participation des agents aux actions de solidarité depuis leur domicile, par des appels téléphoniques aux personnes isolées, ou encore à la confection de masques. Une pensée également pour toutes les personnes qui ont vécu ou qui vivent encore des épreuves difficiles, pour les personnes touchées dans leur chair ou pour leur famille.

Cette pandémie est grave, nous comptons près de 200 000 décès dans le monde et en déplorons près de 24 000 en France. Malgré la réduction du nombre de cas de personnes atteintes, la circulation du virus demeure à un niveau toujours élevé sur notre territoire, comme en témoigne le nombre de patients encore hospitalisés. Dans ce contexte, les Toulousains ont dans l'ensemble fait preuve de civisme en respectant les règles de confinement et

les gestes barrière. Ces mesures demeurent bien sûr d'actualité et sont essentielles pour continuer à réduire et à maîtriser la propagation du virus. Nous savons que les services de la Ville, associés à ceux de l'État, sont en alerte à chaque instant pour concourir à cela. Ce partenariat joue un rôle essentiel dans la gestion de la crise que nous traversons. La crise doit continuer à être gérée ainsi, sur les plans national et local, en définissant collectivement la stratégie du prochain déconfinement. Il n'y a qu'une seule priorité : la santé de tous, dans les entreprises, les commerces, le monde médical, le sanitaire et social, les transports et bien sûr les écoles. Les élus de notre groupe et moi-même saluons l'implication du gouvernement et de nos parlementaires, et des ministres qui sont à pied d'œuvre. Il a fallu s'adapter face à ce qui était absolument imprévisible, c'est-à-dire la rapidité de propagation de ce virus, sa contagiosité, et les formes graves qu'il entraîne. L'État a redoublé d'efforts depuis un mois et demi pour légiférer et donner un cadre cohérent aux collectivités, qui sont en première ligne. De très nombreux outils ont été déployés et en sont la preuve près de 450 projets de loi, ordonnances, arrêtés, circulaires permettant à notre pays de ne pas être à l'arrêt. Beaucoup de dispositifs exceptionnels visent en effet le soutien des entreprises, 315 milliards d'euros de prêts garantis par l'État, un plan d'urgence économique porté de 45 à 110 milliards d'euros, un dispositif de chômage partiel simplifié et renforcé, l'indemnisation complémentaire portée à 5 000 euros maximum pour les petites entreprises, la suspension des charges courantes sur le principe zéro recette, donc zéro dépense pour les PME. Le maintien aussi du pouvoir d'achat, avec la prime de gratification exonérée de charges dans le privé. La prime exceptionnelle pour les agents de la fonction publique d'État, la prolongation des indemnisations des demandeurs d'emploi en fin de droit, la protection des intérimaires, des travailleurs saisonniers, grâce à une prise en charge de l'activité partielle, la suppression du délai de carence des arrêts maladie. Enfin, aussi, la protection des plus fragiles, l'aide exceptionnelle de solidarité aux plus précaires, la prolongation des minima sociaux sans réexamen des conditions d'éligibilité, la prolongation de la trêve hivernale jusqu'au 31 mai.

Donc l'État agit et ne se défait pas sur les collectivités locales. Mais dans le cadre donné par l'État, nos assemblées et toutes nos organisations publiques, conseil municipal de Toulouse, Métropole, Département, Région, doivent travailler main dans la main, chacun dans son champ de compétence, pour gérer sur le territoire cette crise sanitaire. Nous devons nous préparer à absorber du mieux que possible aussi le choc économique que va subir notre région. Car cette crise sanitaire a un impact profond sur l'économie réelle. La régulation par les marchés financiers pourrait être une partie de la solution, mais c'est bien le soutien aux entreprises, à nos industries, à nos commerçants qui doit continuer à être massif, afin de sauvegarder nos emplois et le pouvoir d'achat des familles.

Dans la continuité du deuxième projet de loi de finances rectificative, l'échelon européen doit aussi contribuer à relancer l'économie. La France a ainsi demandé à l'Union européenne de travailler sur une réponse budgétaire forte, une capacité commune d'endettement pour financer cette réponse et des soutiens spécifiques vers les secteurs professionnels les plus touchés. À ce stade, l'Union européenne a mobilisé 3 400 milliards d'euros avec un programme d'achat d'urgence face à la pandémie, la mobilisation de son budget et celui de la Banque européenne d'investissement pour préserver l'emploi et aider les entreprises, ou encore en soutenant les plus vulnérables au titre du fonds européen d'aide aux plus démunis. Voilà tout ce que fait l'État et l'Europe à un niveau économique et social.

Et dans ce temps suspendu, nous vivons un autre moment inédit. C'est une situation inédite à Toulouse et dans toute la France, où nous sommes dans l'entre-deux-tours des municipales. C'est une situation compliquée, et en parlant au niveau national de cohésion nationale, je pense que nous tous, tous les groupes de ce conseil municipal, nous devons œuvrer tous ensemble pour faire face à la crise et oublier aussi nos petites... nos petites chicanes, disons, pour dire, et nos petites distensions. Dans ce cas, nous vivons un temps de l'action qui ne nous autorise pas à penser, car il y a trop d'urgences à traiter en ce jour. Dans cette optique, la stratégie nationale du plan de déconfinement, présentée par Édouard PHILIPPE à l'Assemblée nationale hier, nous éclaire sur le mode opératoire. Il faut adapter cette stratégie localement et les élus locaux doivent participer à la solution. Les sujets sont nombreux et complexes à traiter. Le retour à l'école, le port et la distribution de masques au grand public, la montée en charge des tests, l'accompagnement des entreprises, l'organisation des transports en commun. Nous souhaitons pour cela, Monsieur le maire, être consultés plus que nous ne l'avons été jusqu'à aujourd'hui. Nous restons entièrement mobilisés pour continuer et contribuer à cette réorganisation.

Enfin, j'aimerais terminer sur une note d'espoir, car cette période exceptionnelle a eu des effets sur nos comportements. Il nous reste maintenant à savoir ce que nous voulons collectivement faire pour notre avenir, et comment transformer cet élan de solidarité, d'entraide, dans nos vies quotidiennes. Quelle part pour nous désormais accordée au télétravail ? Quelle prise en compte réelle de la transition écologique dans nos décisions publiques ? Pour la gestion des déchets, pour nos modes doux de déplacement ou pour notre production locale et nos modes de consommation, autant de thèmes à approfondir sans attendre. Merci.

MONSIEUR LE MAIRE : Merci, je vais donner la parole à François BRIANÇON, qui me l'a demandée. Si d'autres présidents de groupe souhaitent parler après François BRIANÇON, qu'ils me signalent leur intention. La parole est à François BRIANÇON.

F. BRIANÇON : Merci, Monsieur le maire. Je voudrais tout d'abord saluer tous nos collègues qui ne peuvent siéger avec nous dans les conditions habituelles de réunion de notre assemblée. J'espère que leur situation personnelle, leur santé et celle de leurs proches est bonne. Je voudrais également formuler les mêmes vœux pour l'ensemble des agents de notre collectivité, quelles que soient leurs missions ou leurs conditions de travail, et les assurer de notre solidarité, de notre confiance et de notre respect pour... (*Coupure du micro*) ...au service de nos concitoyens. Également me joindre aux mots que vous avez prononcés ce matin, Monsieur le maire, par rapport à notre collègue Laurent LESGOURGUES dont je souhaite saluer le travail et la disponibilité dans cette période. Comment, en ce moment, comme vous l'avez fait précédemment, ne pas avoir une pensée pour toutes celles et tous ceux qui sont mobilisés contre la pandémie ? Et au premier rang le personnel soignant, les forces de l'ordre, les pompiers, mais également celles et ceux qui, par leur fonction, leur mission, leur travail, permettent à notre vie quotidienne de se poursuivre dans les meilleures conditions possibles. La période que nous vivons est tragique, même si notre région, notre métropole, notre ville sont plus épargnées que d'autres territoires, je veux également avoir une pensée forte pour les familles endeuillées et les malades qui souffrent.

Les objectifs du plan d'urgence sociale que vous nous proposez n'appellent pas de ma part de remarque particulière. On les retrouve dans toutes les métropoles françaises et nous avons contribué, lors de nos différents échanges, à améliorer leur pertinence et leur champ d'action. Mais vous en conviendrez, les objectifs ne résolvent rien. C'est à la hauteur des moyens que l'on consacre à leur mise en place que l'on juge de la réalité et de leur efficacité. Et c'est sur ce point, Monsieur le maire, que nous avons fait des propositions complémentaires, que nous examinerons tout à l'heure. Parmi celles-ci, je voudrais insister sur celles qui accompagnent les Toulousains les plus fragiles. À maintes reprises dans cette assemblée, j'ai eu l'occasion de parler de la fracture qui s'est aggravée au fil des années entre les Toulousains qui vont bien et ceux qui vivent mal. L'incertitude sociale et économique de cette crise n'épargnera personne, mais à coup sûr, elle aggravera la situation des Toulousaines et des Toulousains les plus en difficulté. C'est pourquoi nous pensons que les mesures sociales doivent être étendues, en termes d'assiette et de durée. Par exemple, le champ d'application de l'aide versée aux familles, pour compenser l'exonération ou les tarifs les plus bas de la restauration scolaire doivent être étendus.

D'une manière plus globale, sur le point de vue de l'alimentation, je souhaiterais que nous portions une question tout à fait particulière à ces questions d'alimentation. Les signaux d'alerte sont là. Ils existaient avant la crise sanitaire, et ils sont aujourd'hui encore plus graves. Alors, attention à cette nouvelle fracture entre le Toulouse qui mange bio, le Toulouse des circuits courts et le Toulouse qui mange mal, ou même le Toulouse qui ne mange pas. Cette situation appelle de notre part une vigilance accrue, et peut-être devons-nous imaginer, dès à présent, de nouveaux dispositifs d'accompagnement pour les Toulousaines et les Toulousains, les familles qui en auraient le plus besoin.

Toujours dans ce champ d'action vers les personnes les plus démunies et les plus fragiles, personne n'ignore le rôle fondamental du secteur associatif. Alors nous devons d'abord nous assurer que les grandes associations qui interviennent dans ce secteur peuvent poursuivre leur mission dans les meilleures conditions. Si j'en crois les contacts que j'ai pu avoir avec le responsable, elles commencent à connaître de grosses difficultés. Alors il me paraît important que la collectivité puisse les accompagner plus fortement par le soutien financier, par le prêt de matériel ou la mise à disposition d'agents. Dans le même esprit, de nombreuses associations sportives ou culturelles ont entrepris d'accompagner les populations fragiles ou en difficulté. Et nous devons, là aussi, les soutenir au-delà des mesures proposées dans votre délibération. À cet effet, je préconise la création d'un fonds spécial, qui sera débloqué sur appel à projets pour les associations qui accepteraient de participer au maintien de la cohésion sociale et à l'entraide vers les plus démunis.

Je voudrais également évoquer la question des masques, vous en avez parlé ce matin. La Ville de Toulouse a décidé de suivre les décisions prises par les villes de Nice, Rennes, Paris ou Bordeaux, et de ne pas attendre le dispositif d'État et d'engager la collectivité dans la fourniture de masques de protection aux Toulousains. C'est une bonne décision. Mais je forme le vœu que les masques puissent parvenir aux Toulousains avant le 11 mai prochain, ce qui à ce jour n'est pas, si j'ai bien compris les informations que vous avez données ce matin, ne peut pas être complètement confirmé. Vous avez indiqué, Monsieur le maire, que ces masques barrière seraient lavables et auraient une durée de vie limitée, ce que je comprends bien sûr parfaitement. Le ministère de l'Économie a présenté ce lundi quatre logos pour les masques qui seront prochainement disponibles en pharmacie. Pour cinq lavages, pour 10 lavages, pour 20 lavages, pour 30 lavages. Ce qui veut dire qu'un masque acheté en pharmacie ne pourra servir qu'un mois s'il est utilisé par exemple pour les quatre heures par jour qui sont la durée d'utilisation préconisée entre chaque lavage. Ce matin, notre collègue Laurent LESGOURGUES nous a dit que les masques que l'on mettrait à la disposition des Toulousains seraient lavables 50 fois, c'est-à-dire beaucoup plus que les normes qui sont aujourd'hui annoncées par le ministère de l'Économie. Donc je voudrais

avoir un élément de précision, pour savoir si effectivement ces masques correspondent bien aux fameuses normes AFNOR sur lesquelles s'appuie la démonstration du gouvernement. Au-delà de cette précision, vous avez indiqué, Monsieur le maire, que l'achat de ces masques était une première réponse en attendant la prise en charge de l'État. Peut-être faudrait-il aller plus loin. D'abord en demandant que le prix de ces masques soit encadré pour éviter des prix de vente excessifs, en demandant à l'État, c'est bien sûr pas de notre responsabilité. Ensuite, en prenant en charge toutes celles et tous ceux pour qui l'achat de masques dans la durée peut être une vraie difficulté. La réponse que doit porter la collectivité, l'engagement que nous devons prendre, c'est que pas un Toulousain ne doit être empêché de disposer de masques dans la durée de cette crise sanitaire.

Pour finir, je voudrais terminer sur un certain nombre de considérations beaucoup plus générales. Face à un État défaillant, les collectivités locales portent une grande responsabilité, dont elles s'acquittent aujourd'hui avec efficacité, quelle que soit leur couleur politique. Or cette responsabilité, d'abord, elle nous incombe à poursuivre le confinement. Moi, je veux mettre en garde toutes celles et tous ceux, y compris ce matin, qui ont pris beaucoup de temps pour parler du déconfinement, on est encore confinés jusqu'au 11 mai. Et les conditions de confinement de ces 15 jours doivent être non seulement garanties, poursuivies, et nous devons veiller à ce que cette période de confinement qui se poursuit et qui n'est pas terminée se déroule dans les meilleures conditions. La seconde, c'est de réussir la phase de déconfinement, qui sera en fait et je salue la clarté du propos de Monsieur LESGOURGUES ce matin, un confinement allégé. Donc cette période de déconfinement, nous devons aussi l'accompagner en disant que c'est une période dans laquelle il va falloir être très attentifs. De ce point de vue, je rejoins les inquiétudes formulées sur la reprise scolaire. L'État prend un risque, alors que toutes les conditions ne sont pas réunies, aujourd'hui, pour pouvoir permettre une reprise scolaire dans de bonnes conditions sanitaires. Ce n'est de mon point de vue, ça a été dit, pas acceptable. Je crois que nous devons, et que vous devez, Monsieur le maire, le dire haut et fort.

Pour terminer, je voudrais aborder un dernier point, qui me paraît une des conditions indispensables face à la crise sanitaire, sociale et économique qui est devant nous, c'est la question de la responsabilité. Responsabilité de l'opposition, cela a été dit. Nous essayons de remplir un rôle constructif, efficace, à l'intérieur des cadres de travail qui sont maintenant à notre disposition. Et moi j'entends, avec mes collègues du groupe socialiste, continuer dans cette voie dans les semaines à venir. Mais aussi responsabilité de l'exécutif, et plus particulièrement vous, Monsieur le maire, prenez garde, si vous me permettez une recommandation, de ne pas affaiblir la parole publique par des opérations de communication, que beaucoup pourraient juger inutiles, dans la période que nous vivons. De ce point de vue, je reste assez sceptique, par exemple, sur les moyens de communication par messages téléphoniques, que vous avez utilisés ces derniers jours pour informer les Toulousains de l'arrivée de masques. Dans une période où votre fonction d'élu est à la fois confirmée, votre fonction de maire, pardon, est à la fois confirmée, mais également provisoire, je pense qu'il est de l'intérêt de l'efficacité des dispositifs que nous mettons en place que, comme la responsabilité de l'opposition, la parole de l'exécutif soit une parole qui soit efficace et utilisée à bon escient. Voilà, mes chers collègues, ce que je souhaitais apporter au débat que nous avons ce matin.

MONSIEUR LE MAIRE : Merci. La parole à Franck BIASOTTO.

F. BIASOTTO : Oui, merci, Monsieur le maire. Vous m'entendez ? Je ne sais pas.

MONSIEUR LE MAIRE : Oui, on vous entend, allez-y.

F. BIASOTTO : Excusez-moi. Merci, Monsieur le maire. Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs, juste et afin d'éviter toutes les redites, et notamment limiter la longueur des débats, étant donné que les sujets, les points essentiels qui nous préoccupent au sein du groupe Alliance Majorité Présidentielle viennent d'être évoqués par mes collègues, je me contenterai uniquement parce que nous y tenons, au sein de notre groupe, de remercier non seulement tout le personnel et tous les fonctionnaires de la mairie, de la Métropole, qui chaque jour assurent la continuité du service public, et par ailleurs remercier aussi l'ensemble du personnel de santé qui assiste tous les Toulousains chaque jour et à chaque instant. Je m'en tiendrai à ces quelques propos.

MONSIEUR LE MAIRE : Merci. Je n'ai pas d'autre demande de parole, donc je vais donner la parole pour éléments de réponse à un certain nombre d'élus. Beaucoup de sujets, et c'est bien normal, ont été abordés, plusieurs thèmes sont concernés par les interventions des uns et des autres. De manière assez globale, je vais tout d'abord demander à Laurent LESGOURGUES de donner un certain nombre d'éléments aux collègues qui nous ont soit interrogés, soit interpellés. Puis je donnerai la parole à un certain nombre d'élus plus spécialisés, pour qu'ils nous donnent un éclairage dans leur domaine de délégation. La parole est au docteur LESGOURGUES.

L. LESGOURGUES : Merci, Monsieur le maire. Je voudrais revenir de façon générale avant que mes collègues élus répondent de façon spécifique, je voudrais revenir sur la ligne qui a été la nôtre. Vous avez compris que pendant cette période de crise, la ligne sanitaire a parfois pris le pas sur l'action politique. Et à de nombreuses

reprises, nous avons demandé un arbitrage politique national sur l'appropriation ou pas de la doctrine sanitaire. Nous avons été, en tant que collectivité locale, des exécutants des consignes nationales qui ont été posées. À ce jour, en période de diminution du confinement, nous devons accompagner cette diminution du confinement à partir du 12 mai, avec pour seule et unique efficacité de protéger au mieux la population, les Toulousains, les Toulousaines, également les agents en action et les Métropolitains. Et puis, bien entendu, l'accompagnement de la reprise économique s'avère nécessaire dans notre pays. Je tenais à rappeler ces points parce qu'il m'a semblé que dans les interventions de mes collègues de l'opposition, il y avait parfois quelques discordances sur ces éléments, et que certains continuaient encore à faire passer des arguments ou des éléments politiques en premier lieu, par rapport à la doctrine sanitaire qui nous submerge par moments.

Au niveau de la demande de François BRIANÇON, je voudrais rappeler effectivement qu'à ce jour, nous avons commandé des masques, 500 000 masques pour la Ville, que ces masques sont annoncés comme étant lavables 50 fois, donc on pourra redemander une communication officielle, mais c'est la communication officielle que nous avons eue de la société qui nous livre ces masques. Ces masques sont bien sûr aux normes AFNOR, puisque ça a été notre règle absolue depuis le départ, il n'a jamais été question d'utiliser des masques qui n'étaient pas aux normes AFNOR. Et je vous rappelle que nous avons maintenant une ligne de fabrication un peu plus artisanale auprès du théâtre du Capitole, des couturières, mais les couturières respectent les modèles AFNOR de fabrication. C'est d'ailleurs les masques que vous avez vus en entrant au conseil municipal. Nous avons donc, comme modalités de livraison, les masques sont annoncés livrés aux alentours du 8 mai, avec un accord et un partenariat avec La Poste pour livraison dans la foulée, avec envois prioritaires. Donc nous espérons à ce jour pouvoir livrer la population, les Toulousaines et les Toulousains, pour le 11 mai, date de la diminution du déconfinement. Il faut que vous sachiez également que la problématique du fichier s'est posée, puisque Isabelle HARDY le soulevait, comment va-t-on définir le nombre de personnes dans les foyers ? Nous avons un partenariat avec la CPAM, avec la MGEN et la MSA, pour que ces envois puissent cibler l'ensemble des membres de chaque foyer. Donc nous avons un système qui est assez perfectionné, et il faut remercier l'engagement...

MONSIEUR LE MAIRE : Par La Poste.

L. LESGOURGUES : Oui. Il faut remercier l'engagement de la CPAM et des mutuelles, qui ont accepté ce montage parce que justement La Poste était le prestataire, donc un outil d'État, pour que nous, nous n'ayons pas à entrer en contact avec le fichier, mais que nous soyons performants dans la livraison pour cibler l'ensemble des personnes de chaque foyer. Concernant le questionnement de Monsieur BARÈS-CRESCENCE, sur l'état des stocks et des usages. Alors, je n'ai pas l'état des stocks précis aujourd'hui. Au dernier pointage, nous avons 40 000 masques FFP2, il me semble, et à peu près 100 000 masques FFP1, c'est-à-dire masques chirurgicaux. Les masques FFP2 sont à porter quand nous sommes en contact avéré avec le Covid. Les masques chirurgicaux ont été ciblés et ont accompagné notamment l'activité du CCAS et des EHPAD, c'est-à-dire que notre priorité a été de dire que sur le stock, les demandes du CCAS étaient prioritaires. À ce jour, on est à peu près à 100 000. Ce qu'il faut savoir, c'est que nous avons commandé très rapidement un million de masques chirurgicaux, et que ces masques arrivent à flux tendu sur une livraison de 100 000 masques par semaine. Seul bémol : nous sommes face à une pénurie d'élastiques, qui sont en train de nous ralentir peut-être au niveau de la livraison, mais c'est des décalages de quelques jours. Donc on est assez sécurisés sur ces masques. Ça a été plus difficile sur les sur-blouses, le marché est extrêmement tendu sur les sur-blouses. Donc nous avons demandé une mobilisation des entreprises toulousaines et métropolitaines, qui nous ont dépannés sur des sur-blouses qu'ils avaient, dans l'agroalimentaire, au CNES, dans la recherche, etc. Et là, maintenant, ces sur-blouses redeviennent un peu plus accessibles sur le marché.

Je voulais rappeler que sur les équipements de protection individuelle, l'ensemble des personnels de la mairie et de la Métropole sont équipés. La police municipale est équipée, la direction des espaces verts également, les moyens techniques également. Pour les cuisines centrales, il y a des gants, des masques, des boîtes de lingettes. Pour la livraison des seniors, également. Pour l'état civil, les protections individuelles, masques, gel hydroalcoolique et lingettes sont en place. Pour le restaurant social du Grand Ramier, les masques sont également en place, ainsi que les mesures de distanciation et des points d'eau. Pour les pôles territoriaux, les masques et les lingettes sont en place. Et bien entendu, il y a une attention particulière au nettoyage des cabinets médicaux, qui sont essentiels au niveau de la gestion du nettoyage. Donc les masques FFP1, dits chirurgicaux, sont utilisés pour les personnes qui sont en contact avec le public, les FFP2 sont en réserve et disponibles, notamment je prends l'exemple de la police municipale, ils en ont s'ils sont en contact avec une personne, un Toulousain ou une Toulousaine, qui présente des symptômes. Voilà les règles qui sont établies par l'ARS.

Monsieur LACAZE nous demandait de dénoncer les manques du gouvernement. Je ne sais pas si on va dénoncer les manques du gouvernement, mais en tout cas, ce que je peux vous dire, c'est qu'à chaque fois qu'il a été nécessaire de dire que nous manquions d'éléments, que nous avons des difficultés à nous positionner en tant que collectivité territoriale, le maire l'a fait, je pense que vous l'avez entendu. Quand il y a eu des flous, nous avons

mis en avant ces flous pour qu'il y ait clarification. On ne peut pas dire qu'on dénonce, mais en tout cas on demande des clarifications, parce qu'il faut que les choses soient très claires, et qu'on ait des éléments très précis sur les modes de mise en place de la doctrine sanitaire.

Nous avons aussi une demande, Monsieur COHEN nous a parlé de la cellule d'anticipation, je pense que je ne vais pas répondre à ce niveau-là, puisque j'y reviendrai sur les amendements, mais je vous rappelle que la cellule de crise a fonctionné parce qu'elle était en circuit court, et que tout processus qui se mettra en place, en tout cas dans la gestion du sanitaire, à terme, devra retenir ce mode de circuit court, et que bien sûr tous les présidents de groupe ont été tenus au courant de façon hebdomadaire des décisions. Donc sur les points précis d'Isabelle HARDY, je pense que j'ai répondu au niveau des masques, etc., et des mesures à mettre en place. Isabelle HARDY a ciblé des mesures, telles que la violence faite aux femmes, les problèmes de logement, etc. C'est des problèmes que nous avons traités, que nous avons mis en place. Je lui rappelle simplement qu'au niveau des violations et des droits des femmes et des personnes battues et agressées, ce n'est pas la victime qui part, mais l'agresseur. C'est la préfecture qui a organisé ce système autour des relogements, pour qu'il soit exclu immédiatement du champ d'action familial. Je dis violences faites aux femmes, c'est pas faites qu'aux femmes, c'est aux hommes, c'est un ensemble qu'on a traité.

Au niveau de l'intervention de Monsieur MAURICE, j'en terminerai par son intervention et ses questions, nous avons déjà eu un échange épistolaire en début de crise où il nous a fait part de propositions, et j'y reviendrai également sur les amendements. Il nous a semblé quand même que l'ensemble de ces propositions étaient, à quelque chose près, une liste de mesures que nous avons déjà mises en place, ou que nous étions en train de mettre en place. Donc effectivement, nous avons tenu compte de ces propositions, mais je dois rappeler que, que ce soit la prise en charge des SDF, les violences intraconjugales, les tickets alimentaires, l'urbanisme tactique, ce sont des mesures que nous portons, que nous accompagnons et qui ne sont pas forcément des mesures de proposition, ce sont des mesures que nous portons, que nous accompagnons. Ensuite, j'ai entendu qu'effectivement Monsieur MAURICE ciblait les fautes, les dysfonctionnements, qu'il y avait une recherche des défaillances et qu'on pointait des rapprochements politiques. Alors je tiens à dire, à ce niveau des débats, que nous ne sommes pas du tout dans cette logique, que pour nous il est important de rester sur ces mesures qui protègent la population et qui accompagnent le développement économique et que nous ne rentrerons pas dans ce débat, puisque c'est plutôt un débat politique, et qu'il est question là de voir comment nous mettons en cohérence la doctrine sanitaire avec nos actions territoriales. Quant à une éventuelle problématique de rapprochement ou d'écartement politique, je pense que c'est un débat qui doit se situer à d'autres moments, notamment au moment de la campagne électorale, et je le renvoie à la réponse du gouvernement au 23 mai, qui définira le moment du second tour et des dispositions prises pour la tenue des élections municipales. Je vous remercie.

MONSIEUR LE MAIRE : Merci. Je donne la parole à Marion LALANE DE LAUBADÈRE pour les aspects critiques ou propositions concernant évidemment la reprise scolaire.

M. LALANE DE LAUBADÈRE : Je vous remercie. Mes chers collègues, je m'associe à tous les remerciements qui ont pu être adressés. En effet, depuis le début du confinement et depuis la fermeture des écoles, énormément d'actions ont été mises en œuvre et je tiens à remercier vraiment tous les partenaires qui se sont mobilisés extrêmement fortement pour qu'immédiatement nous soyons réactifs. Alors, bien entendu, l'Éducation nationale, mais les associations sur le terrain, la coordination de la Cité Éducative du Grand Mirail, la Réussite Éducative, les agents de la direction de l'éducation bien sûr et des autres directions, mais aussi les agents AT, ATSEM dans les écoles d'accueil, les huit sites d'accueil d'urgence qui ont été ouverts. Parce que c'est grâce au travail efficace de tous que tout ça a pu se mettre en œuvre.

Un rappel quand même de quelques actions qui ont été menées rapidement, notamment à destination des publics les plus fragiles, puisque, vous l'avez tous noté, ce confinement a mis en exergue, on le savait déjà, mais a vraiment mis en exergue les fragilités de certaines familles, notamment la fracture numérique, mais pas que. Des actions ont été mises tout de suite en œuvre, je ne vais pas forcément tout lister, mais donner quelques exemples de ces actions qui ont été menées. Donc d'abord une coordination entre la Cité Éducative, le contrat de ville, Toulouse Métropole, la Ville, la préfecture, l'Éducation nationale, etc. pour pouvoir coordonner les actions de plusieurs natures. Une mise en réseau des acteurs de la Cité Éducative, c'est-à-dire qu'on a mis en place une plateforme téléphonique, bien entendu, pour faire en sorte que les médiateurs de la Cité Éducative puissent entrer et être en contact avec les familles. Pour ça on a créé des flyers en plusieurs langues qu'on a distribués largement, notamment sur le quartier du Grand Mirail, de la Cité Éducative, mais pas que, pour informer les familles de ces plateformes que nous avons mises en place. Et notamment aussi des plateformes téléphoniques aussi de soutien psychoéducatif, puisqu'il y avait la question de la continuité éducative, qui relève plus de l'Éducation nationale, on pourra y revenir, mais aussi la question éducative au sens large. Beaucoup de questions se sont posées pour les familles, au-delà du contenu scolaire ou de l'accompagnement scolaire, mais de l'accompagnement éducatif et le nécessaire accompagnement psychologique. Donc les psychologues, notamment de la Réussite Éducative, se

sont mobilisés pour pouvoir répondre à ces demandes des habitants, et de tout Toulouse, pas seulement limité à la Cité Éducative. Nous avons poursuivi aussi les parcours de Réussite Éducative. Je rappelle qu'il y a quand même environ 800 parcours de Réussite Éducative. Là aussi, tout le monde s'est mobilisé pour que ces parcours puissent se poursuivre à distance, bien évidemment, de manière un peu différente de ce qui se fait normalement, mais en tout cas pour garder le contact et garder le lien avec les familles, de la meilleure des manières possibles. Alors bien entendu l'ENT, que nous avons mis en place dans les écoles à la rentrée, a été la nouveauté de la rentrée de septembre, et on n'imaginait pas, personne n'imaginait qu'il serait aussi utile aussi rapidement. Donc on a eu des connexions, nous avons des connexions très importantes sur cet ENT, qui est du coup un outil extrêmement utile pour les familles, pour les enseignants. Nous avons aussi un service d'interprétariat que nous avons mis en place, notamment dans le cadre de la Cité Éducative, financé sur la Cité Éducative, puisque beaucoup de familles qui ont besoin d'aide ne parlent pas forcément français. Donc il était nécessaire de pouvoir mettre en place ce système d'interprétariat. Nous avons mis en place un service de courrier mis en place par la mairie pour les devoirs, puisqu'eu égard à cette fracture numérique dont nous parlions, on a essayé de mettre en place un maximum de choses, et notamment le portage des devoirs par courrier, au-delà de ce qui a été mis en place entre La Poste et l'Éducation nationale, nous avons pris les devants et avons fait ce portage, les enseignants amenaient dans les huit sites d'accueil de la ville les devoirs, le matériel, et nous nous chargions des photocopies et ensuite du portage par La Poste aux familles.

Nous avons aussi distribué immédiatement, nous avons mis en place une cellule avec l'Éducation nationale pour mettre en place une commission pour recenser les besoins via notamment tous les acteurs partenaires associatifs et bien sûr les écoles. Des besoins en matériel, en outils numériques, et nous avons prêté toutes les tablettes que nous avons à disposition. Nous sommes en train de travailler aussi, nous avons fait des appels auprès de partenaires privés pour pouvoir faire des dons de tablette encore. Nous allons mobiliser l'argent que nous allons recevoir, les fameux 15 millions d'euros, notamment dans le cadre de la Cité Éducative pour acheter du matériel numérique. Mais au-delà de cet achat de matériel numérique, de ce prêt ou de ces dons, il y a aussi la question importante de la connexion Internet. Donc on travaille aussi avec les opérateurs pour pouvoir faire en sorte que les familles aient des connexions Internet. Et puis le travail sur l'utilisation de ces outils. Parce que c'est pas parce qu'on donne une tablette ou qu'on donne un ordinateur et qu'il y a une connexion Internet que pour autant on sait se servir de ces outils, donc il y a tout un travail à mener aussi, qui aura vocation à perdurer au-delà du confinement, sur l'utilisation de ces outils. Donc il y a vraiment beaucoup d'actions qui ont été mises. Je salue aussi le travail de l'AFEV, parmi nos partenaires, qui a coordonné tous les opérateurs de l'accompagnement à la scolarité, puisque là aussi, tout comme la Réussite Éducative s'est poursuivie, le CLAS, le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité s'est poursuivi aussi. Toujours pareil, à distance bien entendu, mais un grand travail a été fait et avec un appel aux familles, puisqu'encore une fois, toutes les familles n'ont pas forcément les outils numériques pour pouvoir faire ce qui est préconisé, notamment par l'Éducation nationale. Donc une énorme mobilisation de tous pour essayer d'assurer, de la moins mauvaise des manières possibles, au-delà de la continuité dite pédagogique, cette continuité éducative aussi, cet accompagnement des familles qui était essentiel. Ça a été évoqué aussi sur l'aide alimentaire, les paniers alimentaires pour les familles les plus précaires, l'aide qui est proposée de 50... Je pense qu'on y reviendra, qui a été évoquée tout à l'heure par Laurent LESGOURGUES, des 50 euros par enfant et par famille, en tickets qui va leur être donnés directement. Donc beaucoup d'actions.

Vous avez eu beaucoup de questions sur la réouverture des écoles et les inquiétudes. Bien entendu, nous l'avons découvert comme vous, cette annonce de la réouverture à partir du 15, donc on s'est mis tout de suite en ordre de marche, même si nous n'avions pas encore toutes les informations pour échafauder différents scénarii en lien très étroit avec l'Éducation nationale, dont je salue le travail partenarial localement. Il n'y a vraiment aucune difficulté, c'est très précieux pour pouvoir travailler efficacement. Personne ne ménage sa peine pour essayer de faire en sorte que ça fonctionne. Nous avons aussi des inquiétudes. Aujourd'hui viennent de tomber, ce matin, les préconisations du ministère de l'Éducation nationale sur le protocole sanitaire que nous réclamions pour savoir quelles sont les conditions minimales de réouverture des écoles, notamment en termes sanitaires. De toute façon, ce qui a été acté, c'est qu'à Toulouse, ce sera une réouverture, comme partout, très progressive des écoles. Le maire a déjà eu l'occasion d'annoncer, il y reviendra demain plus en détail, sur le fait que nous allons dans un premier temps ouvrir environ un tiers des écoles. Quand on dit un tiers des écoles, c'est pas un tiers de la totalité de l'école concernée, c'est un tiers des écoles et à l'intérieur nous prioriserons, en lien avec l'Éducation nationale, les niveaux de classe préconisés par le gouvernement et le président de la République, et à l'intérieur, pas forcément toutes les classes de ces niveaux, et bien entendu par demi-groupes puisqu'il est question de groupes de 15 en élémentaire et de groupes de 10 maximum en maternelle. Notre priorité absolue dans le cadre de cette réouverture, c'est le respect de la sécurité sanitaire des enfants et de tous les adultes de l'école, bien entendu. Il n'est pas question d'ouvrir une école si nous sommes pas en capacité de respecter strictement les protocoles sanitaires, les gestes barrière. Il n'est pas question de mettre en danger, de faire courir un quelconque risque aux enfants, mais aussi aux adultes de l'école quels que soient ces adultes, les agents de la Ville ou les enseignants. Ou les animateurs CLAE, puisque nous allons maintenir les CLAE sur les écoles. Pour les écoles qui ouvriront et pour les classes qui ouvriront, les horaires d'ouverture seront les mêmes que ce qui se fait habituellement, c'est-à-

dire 7h30–18h30. On est en train de travailler bien sûr en partenariat avec les CLAE, les associations, les fédérations d'éducation populaire, pour mettre tout ça en œuvre et respecter, toujours dans la condition absolue de pouvoir respecter ces gestes barrière.

Vous l'avez compris, cette rentrée sera extrêmement progressive. La première semaine a vocation un peu de permettre de voir ce qui fonctionne ou ce qui fonctionnerait moins bien pour pouvoir réajuster. C'est pour ça aussi que nous avons limité et que nous allons limiter le nombre d'enfants par école ouverte. On devrait être autour de 45, selon les écoles, à peu près 45 enfants accueillis par école pour permettre parfaitement le respect de tous les protocoles sanitaires, puisque le ministère préconise par exemple sur la cantine, la restauration, un maintien du déjeuner en classe. S'il doit y avoir un déjeuner à la cantine, avec une désinfection entre chaque enfant systématique, tables, chaises, etc. Vous comprenez bien que tout ça va nécessiter des adaptations quotidiennes. Bien sûr, nous maintenons pendant ce temps de réouverture progressive des écoles, nous allons maintenir tous les dispositifs dont je parlais précédemment, pour tous les autres publics dont les enfants ne reviendront pas à l'école. Notamment les sites d'accueil pour les personnels prioritaires, nous les maintenons aussi et tels qu'ils existent aujourd'hui pour le moment. Et puis tous les dispositifs que nous avons mis en place pour l'accompagnement des familles, au-delà de l'accompagnement des enfants, mais aussi de l'accompagnement des familles, et notamment les familles et les publics les plus fragiles. Nous allons, maintenant que nous avons le protocole sanitaire de l'Éducation nationale, pouvoir communiquer, finaliser le travail avec l'Éducation nationale bien sûr, et puis communiquer avec les familles de manière très claire, très précise, avec les directions d'école, avec tous les partenaires de l'alliance éducative pour dire extrêmement précisément comment les choses vont se dérouler, quels sont les protocoles qui seront mis en place. Nous ferons des affichages extrêmement clairs sur les écoles. L'idée est de le partager avec tous. Sur les modalités, compte tenu des délais dont nous disposons, il faut encore que nous affinions. Bien sûr, il y aura des courriers. Peut-être que si nous le pouvons, nous ferons une visioconférence avec les parents élus des écoles qui ouvriront pour pouvoir échanger sur toutes les questions qu'ils vont avoir. Peut-être dans le cadre d'un parlement éducatif allégé, tout ça est à préciser encore bien entendu. Il y aura un CDEN exceptionnel le 6, a déjà annoncé l'Éducation nationale sur ces questions-là. Et puis je tiens à rappeler que dans cette période de confinement, et ça va perdurer, on travaille...

(Le son est coupé)

MONSIEUR LE MAIRE : Problème de micro, c'est rétabli. Allez-y, vous rappelez le rôle avec France urbaine, justement.

M. LALANE DE LAUBADÈRE : Donc le travail, nous avons au moins deux fois par semaine des commissions éducation de France urbaine, l'association des maires des grandes villes et des grandes intercommunalités, pour pouvoir échanger. Toutes les villes sont confrontées aux mêmes difficultés, bien entendu. Donc, échanger à la fois les bonnes pratiques, les interrogations et puis les informations dont on peut disposer. Donc ça, c'est très précieux et c'est extrêmement régulier et ça se fait aussi dans le cadre de l'AMF, l'Association des Maires de France.

Donc voilà, j'ai à peu près répondu, je crois, à toutes les interrogations que vous pouviez avoir. Ce qu'il y a de certain, ce qu'il faut retenir, c'est que nous mettons en avant et prioritairement le respect des protocoles sanitaires et de la sécurité sanitaire des enfants et des adultes, et que nous n'irons pas au-delà de ce que nous sommes en capacité de faire pour répondre à telle ou telle demande. Parce que ce sera la priorité absolue. Et puis, bien entendu, nous aurons des points d'étape réguliers pour voir ce qui fonctionne et si nous pouvons monter en charge progressivement et accueillir plus d'enfants. Sur la question qui a été soulevée de faire des propositions de CLAE ou de périscolaire ou autre sur les autres temps et pour les autres enfants qui ne seraient pas accueillis, on y travaille depuis le début, puisqu'on savait bien que ça finirait par réouvrir, les écoles, et on réfléchit à ces questions-là. Vous imaginez que c'est infiniment compliqué puisqu'il est interdit d'avoir des jeux de ballons, interdit de prêter du matériel, il est interdit d'utiliser du matériel extérieur donc ça limite beaucoup les activités. Il faut limiter les groupes à 10 ou 15, il faut que les enfants soient en capacité de respecter les gestes barrière. Donc on ne peut pas envisager par exemple de mettre des enfants dans un gymnase, c'est tout à fait inapproprié, ou alors ce serait un groupe de 15, voire deux groupes de 15, puisqu'un gymnase est suffisamment grand. Mais en tout état de cause, il faudra pouvoir mobiliser les adultes pour accompagner ces enfants, donc ça n'est pas garanti parce que beaucoup d'adultes aujourd'hui sont en garde d'enfants ou ont des fragilités de santé, ou dans leur entourage. Et qu'en tout état de cause, ça ne serait qu'une goutte d'eau, et je rappelle qu'il y a 32 000 élèves à Toulouse dans les écoles publiques, qu'il y a 206 écoles et que si nous arrivons et nous allons y travailler, bien entendu, à proposer des activités extérieures et autres que sur le temps scolaire, ça ne peut pas être dans les écoles.

Se pose la question de la responsabilité, nous attendons du ministère de l'Éducation nationale qu'il nous précise ce qu'il en est de la responsabilité, puisque c'est du temps scolaire, donc normalement, c'est la responsabilité des enseignants, or les enfants ne seront par définition pas avec les enseignants et pas dans les locaux des écoles.

Donc il y a un vrai sujet qui n'est pas encore clarifié. Voilà, il y a encore quelques questions en suspens, on y travaille, mais il ne faut pas imaginer, je pense qu'il faut le dire clairement, que les 32 000 enfants pourront reprendre une activité extérieure quelle qu'elle soit, que ce soit scolaire purement ou une activité péri ou extrascolaire, et que ce sera forcément très limité et strictement soumis au respect des protocoles sanitaires.

MONSIEUR LE MAIRE : Merci. Je vais donner la parole maintenant à Daniel ROUGÉ, de manière à ce qu'il puisse répondre aux questions et aux interpellations des collègues sur toute la thématique de la solidarité. Les sans-abri qui ont été tout particulièrement suivis et je dirais épaulés en lien avec l'État, mais également les autres champs de la solidarité. Daniel ROUGÉ.

D. ROUGÉ : Monsieur le maire, mes chers collègues, donc quelques éléments peut-être en complément de ce qu'a dit Laurent LESGOURGUES, sans essayer de faire de redite, mais sur la question de la solidarité quelques idées de principe de la façon de travailler. Évidemment, cette crise, mais certains l'ont dit avant moi, acutise les inégalités. Et ceux qui sont dans la grande précarité ne s'en sentent pas bien entendu améliorés. Et ceux qui n'y sont pas encore rentrés risqueraient bien d'y tomber si nous ne prenions pas des mesures pour les soutenir. Donc il y a des mesures complémentaires qui ont été prises. Et je voudrais dire que ces mesures qui ont été prises, elles ont été prises en faisant très attention à ce qu'elles soient bien corrélées à celles que pourrait prendre le Conseil départemental, à celles que prend l'État et, pour la Ville, à ce que fait aussi la Métropole. Bien entendu, il y a un lien étroit qui a été fait avec des associations qui sont souvent, notamment pour les questions alimentaires, très proches du terrain et très présentes sur cette question, même si, vous le savez, la Ville de Toulouse a un dispositif de distribution alimentaire qui est extrêmement puissant. Le relais associatif est aussi très très important et demande à être soutenu. Il y a aussi des situations dans lesquelles il y a impossibilité, je m'en expliquerai un peu plus loin. Et nous avons utilisé des processus de substitution dans ces cas-là. Et enfin, le dernier point, parfois il fallait adapter les services, le service public. Et nous avons adapté ce service public, c'est à peu près l'idée générale.

Donc sur différents points que je voudrais soulever concernant la grande précarité, il y a bien entendu l'aide alimentaire. Il y a le deuxième point qui est celui de l'hébergement, et le troisième, celui des conditions de vie dans des hébergements précaires. Pour ce qui est de l'aide alimentaire, comme vous le savez la distribution alimentaire, donc j'en ai parlé et Laurent en a parlé avec ce qui a été fait sur le restaurant social du Grand Ramier. Mais il y a aussi toute la distribution alimentaire faite par la Banque alimentaire, où l'État a confié ce travail à la Banque alimentaire. Et sur ce point, nous avons épaulé bien sûr les associations qui sont coordonnées par la Banque alimentaire, avec différentes mesures dont je vais parler. Il y a, mais cela a été dit, concernant les seniors, il y a eu des aides alimentaires qui ont été spécifiquement apportées, pour ceux qui se sont vu proposer le portage de repas, la moitié l'ont souhaité. Il y a eu aussi des bénéficiaires quotidiens de kits alimentaires qui ont renforcé cela. Et il y a eu aussi un soutien tout à fait particulier qui a été apporté vis-à-vis des personnes qui attendaient de rentrer en EHPAD et qui pouvaient se trouver, en domicile contraint, aggravé par cette crise. Donc aussi un certain nombre de personnes en grande difficulté qui ont été appelées, soutenues et aidées sur le plan alimentaire.

Il y a eu aussi la question du soutien des associations, et donc je voudrais le signaler. Les soutiens des associations qui s'occupent des distributions alimentaires ont été particulièrement soutenus, le seront encore parce que la crise n'est pas finie. Et donc nous avons renforcé les soutiens dont ils avaient besoin. Et un point particulier est le fait que le SIAO, comme vous le savez qui est géré par le CCAS, assure les distributions des tickets services dans les hôtels, ce qui est un point important parce qu'évidemment il y a beaucoup de personnes dans les hôtels. Il fallait amener les tickets jusque là. Je crois que c'est un point qui est assez important. Encore pour le plan alimentaire, mais Laurent en a parlé, c'est pour rappeler ce qui a été fait en direction des familles. Pour les enfants qui relevaient de la crèche, et en particulier les tranches de tarif social les plus faibles, à ce moment-là il y a eu une substitution. Mais cela a été dit. Il y a aussi, mais cela n'a pas été encore dit, mais se prépare la même chose pour ce qui est des familles des enfants en crèche, avec des financements spécifiques pour compléter cette action.

Pour ce qui est de l'hébergement des sans-abri et de leurs conditions de vie, il y a sur ce sujet, comme souvent, vous le savez parfaitement, c'est une compétence de l'État, la Ville s'associe et collabore avec l'État pour renforcer cette action. Et ceci est déjà une action qui est ancienne et qui se poursuit pendant la crise sanitaire. Il a été évoqué le terrain pour des personnes qui sont à la rue avec des animaux et qui sont particulièrement difficiles, vous le savez tous ici, à héberger compte tenu des particularités. On ne peut pas loger ces personnes en grande difficulté autrement que dans des dispositifs de taille limitée. Et donc un terrain, en particulier le stade de la Mounède, a été mis à disposition pour faire cet accompagnement, aussi l'école de la Patte d'oie qui a beaucoup servi au desserrement de l'hébergement collectif. Pour ce qui est des situations en grande difficulté des personnes dans les campements ou ceux qui sont à la rue, il y avait la question des sanisettes. Je pense que c'est une question importante. Nous avons fait pression sur le prestataire, qui n'a pas accepté d'ailleurs de faire cela. Il fallait une procédure particulière pour notifier ce refus. Et aussi avoir un lien avec les associations pour voir le

caractère réitéré de ce refus. Cela a été fait le 17, et je peux vous signaler que la réquisition est faite depuis le 24 avril, et les associations en ont été informées.

Concernant les bornes et les fontaines, qui est quand même un sujet important, pour vous dire qu'il n'y a pas eu de fermetures de bornes ni de fontaines, sauf lorsque les jardins publics ont été fermés, celles qui étaient dans les jardins publics bien sûr n'ont pas pu être réouvertes. Sur une carte interactive, il est mentionné 61 fontaines. Certaines associations nous ont fait valoir tout à fait récemment que certaines ne fonctionnaient pas. Le cycle de l'eau s'est mobilisé extrêmement rapidement, et les prestataires aussi. À ce jour, et aujourd'hui, je peux vous dire, 45 fontaines d'eau potable sur 61 fonctionnent, et donc elles sont disponibles. Concernant l'accès à l'eau dans les endroits les plus difficiles qui sont les terrains, les campements, c'est une préoccupation importante puisqu'il y avait quatre lieux qui ont été repérés particulièrement difficiles. Ces quatre lieux, Monsieur LACAZE c'est Vivent, que vous connaissez bien, Georges Vivent, La Faourette, Blagnac aussi, et aussi les bords de Garonne. Alors pour trois, cela a été relativement facile, encore que, nous avons pu mettre des boutons-poussoirs avec des adductions d'eau qui soient amenées très proches des lieux, sauf pour les bords de Garonne parce qu'il y a une impossibilité technique à arriver jusqu'à amener l'eau pour ceux-là. Et donc nous avons fait, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, de la substitution avec des mises à disposition de palettes avec chacune 500 bouteilles d'eau, trois palettes régulièrement renouvelées et transportées par la Banque alimentaire pour qu'elles aillent jusqu'aux personnes concernées. Donc il y a tout à fait récemment aussi un campement supplémentaire que certains peuvent connaître à Gramont, qui avait déjà été évacué, qui est aussi reparti et pour lequel nous sommes en cours de trouver la solution puisqu'évidemment ce n'est pas du chic, il faut amener une solution technique. Et pour ce qui est de Blagnac, je l'ai dit, cela a été fait. Il y a aussi pour les situations les plus difficiles, donc les ordures ménagères, donc lorsqu'il a été bien signalé que lorsque les conteneurs étaient insuffisants, il suffisait de le signaler. Et vous savez que l'équipe AMI se déplace jusqu'au plus près des situations en difficulté pour recueillir les besoins en ce domaine. Donc sur ces différentes questions je pense qu'il y a eu des solutions particulièrement efficaces. Il y aurait bien d'autres sujets, mais pour les personnes en situation de précarité au sens où on l'entend, je pense que nous avons amené les éléments complémentaires. Il y a bien sûr d'autres questions sur d'autres sujets qui sont de la solidarité, mais avec des situations moins difficiles, moins précaires qui bien sûr ne manqueront pas d'être suivies de très très près parce qu'évidemment, je l'ai dit en introduction, les personnes en situation de précarité se maintiennent et peuvent être plus nombreuses dans cette période-là. Et ceux qui ne sont pas dans cette situation, il faut que nous fassions tout ce que nous pouvons pour éviter qu'ils tombent dans la situation de précarité alors qu'ils ne l'étaient pas avant la crise. Et c'est en ce sens-là que toutes les distributions alimentaires et les soutiens financiers de ces familles sont importants pour éviter ce déplacement. Voilà les points, Monsieur le maire, que je voulais apporter.

MONSIEUR LE MAIRE : Merci Daniel ROUGÉ. Je vais demander maintenant à Laurence KATZENMAYER de vous éclairer sur l'aspect crèche, petite enfance qui est assez peu souvent évoqué finalement dans les débats au niveau médiatique. Donc je rappelle que nous, le 11, on réouvre toutes les crèches et qu'à l'intérieur des crèches les regroupements seront limités à dix personnes, dix enfants. Ça ne veut pas dire qu'une crèche ne pourra pas accueillir plus de dix enfants, que les choses soient claires. Ça veut dire qu'à l'intérieur de la crèche les groupes d'enfants ne pourront pas excéder dix enfants. Il y aura donc la possibilité bien sûr d'avoir plus de dix enfants accueillis dans une journée, une précision qui n'était peut-être pas évidente donc j'y procède avant de passer la parole à notre collègue.

L. KATZENMAYER : Merci, Monsieur le maire. Donc Monsieur LACAZE a évoqué le besoin de modes d'accueil à Toulouse durant cette période de confinement. Donc comme le précisait Monsieur le maire en début de conseil municipal, trois crèches mairie et trois crèches CCAS sont restées ouvertes pendant ce temps de confinement. En complément de ces crèches, il faut quand même citer deux crèches de la Mutualité française qui sont également ouvertes, deux crèches du CHU, et sur la métropole six crèches privées qui ont été réquisitionnées par le préfet. Je rappelle, en ce qui concerne la mairie de Toulouse, que certaines assistantes maternelles ont elles aussi accueilli des enfants. Et elles, comme leurs collègues des collectifs, sur la base du volontariat sont donc venues travailler et ont accueilli ces enfants. Monsieur LACAZE, donc vous parliez du besoin. Moi je pense que durant cette période, à chaque fois que la mairie de Toulouse a été sollicitée, nous avons répondu aux familles et que ces familles ont pu avoir un temps d'accueil qui était en accord avec leurs besoins, en particulier en matière d'horaires. En ce qui concerne les crèches familiales, j'ai repris les points quotidiens que m'envoie la direction petite enfance. Les crèches familiales ont accueilli à la journée entre en moyenne 15 et jusqu'à, dernièrement, 26 enfants par jour. Donc comme le précisait Monsieur le maire, actuellement ce sont dix enfants qui sont accueillis par crèche. Et à partir du 11, ce sera dix enfants par groupe. Donc actuellement nous sommes en train d'appeler les familles, depuis quelques jours, nous sommes en train de voir avec les familles quels seront leurs besoins. Et en fonction des structures et de la capacité à accueillir ces groupes de dix techniquement, et également de la présence du personnel sur les crèches puisque nous avons des taux d'encadrement, nous serons en mesure d'ouvrir progressivement les crèches à Toulouse, qu'elles soient d'ailleurs publiques ou associatives. Nous sommes en train d'y travailler, l'objectif étant de répondre aux besoins des familles. Je vous remercie.

MONSIEUR LE MAIRE : Merci, je vais donner la parole maintenant à Henri DE LAGOUTINE qui va nous préciser tous les aspects relatifs aux ressources humaines puisque, vous avez été plusieurs à le souligner, le rôle de nos agents a été extrêmement engagé et apprécié. Vous avez également posé des questions sur la protection actuellement, la protection avec le déconfinement. Vous avez également parlé d'un certain nombre d'avantages ou de facilités ou de questions relatives aux primes possibles, aux congés possibles. Donc Henri DE LAGOUTINE va vous préciser où nous en sommes, étant entendu que, même si ça n'a pas été très médiatisé, le dialogue social a été très très intense pendant toute la période. Je crois que nous avons reçu au moins une centaine de mails pendant ces quelques semaines et que, dans une réactivité quotidienne, l'élu concerné, la DRH, ont donné des éléments de réponse à l'ensemble des organisations syndicales. Moi-même, j'avais présidé dès le début de la crise, dès le 16 mars, un CHSCT. Il y a eu un deuxième CHSCT un petit peu plus tard qui a été présidé par Henri DE LAGOUTINE puisqu'au même moment, alors que j'avais prévu de le présider moi-même également, au même moment j'étais en réunion avec le Premier ministre et les autres associations du bloc communal. Et puis également se sont tenus des comités techniques, l'un à la Ville, l'autre à la Métropole, que j'ai présidés également. Et donc ce dialogue social, bien évidemment, il se poursuit, avec un certain nombre de règles que l'État nous a données en cours de crise. Henri DE LAGOUTINE pour précisions.

H. DE LAGOUTINE : Oui, mes chers collègues, bien sûr je m'associe aux remerciements, aux félicitations de nos agents territoriaux qui sont vraiment à la hauteur de la situation. Vous avez posé trois types de questions, des questions concernant les moyens de protection de la santé des agents, des questions concernant la rémunération et les congés, et des questions concernant la situation des vacataires. En ce qui concerne la protection des agents, donc bien entendu les agents les plus vulnérables ont été placés en autorisation spéciale d'absence, avec maintien de la rémunération. La moitié des agents sont en situation de travail, très exactement 47 %. Parmi ceux qui sont en situation de travail, deux tiers le sont en travail présentiel, et un tiers en télétravail. Donc pour ceux qui sont en travail présentiel, les premières règles qui sont posées en termes de sécurité du travail sont des règles de sécurité collective. Et les équipements individuels arrivent dans un deuxième temps. Donc les règles posées à la base, c'est déjà le respect de la distanciation, le respect des gestes barrière et le respect des règles d'hygiène et de désinfection. Et bien entendu, ensuite les équipements individuels de protection, masques, gants, mise à disposition de gel hydroalcoolique. Il y a dans chaque direction un référent Covid qui est chargé notamment des questions d'équipement de protection individuelle. Les procédures sont mises en place dans toutes les directions, adaptées à chaque métier, notamment à la police municipale, aux espaces verts, moyens techniques, cuisine centrale, état civil, au restaurant social du Grand Ramier. Et bien sûr, dans les services de la Métropole ou du CCAS il en est de même. Donc les moyens de protection individuelle sont là et nous n'avons pas exposé des agents à un risque inconséquent.

Sur la question de la rémunération et des congés payés, donc Jean-Luc MOUDENC m'a informé, et a informé d'ailleurs les partenaires sociaux, que les 37 maires des 37 communes de la Métropole se sont mis d'accord pour apporter des réponses identiques ou tout du moins analogues à ces questions, de manière à ce qu'il n'y ait pas d'injustice entre les différents agents de nos collectivités. Nous en avons parlé longuement avec les représentants du personnel en comité technique, que nous avons d'ailleurs consultés sur le sujet. Donc pour les agents qui sont impliqués dans le plan de continuité des activités, nous avons acté le principe d'une prime liée à une implication exceptionnelle en termes de charge de travail, de volume de travail ou en exposition exceptionnelle à des risques particuliers. Bien entendu, cela ne concerne pas les heures supplémentaires qui, elles, sont payées normalement, selon le principe habituel.

Pour la question des congés, le principe qui est posé, qui est recherché, c'est que lors du déconfinement on ait suffisamment d'agents territoriaux sur le terrain et que notamment les agents qui ont été fortement mobilisés pendant le plan de continuité d'activité puissent se reposer et que les autres agents reviennent. Donc on ne pourrait pas avoir au moment du déconfinement tout le monde qui part en congé puisque nous devons assurer la continuité du service public. Donc le principe posé, c'est que les congés qui avaient été accordés et posés notamment pour les vacances de Pâques sont maintenus, ne sont pas reportés, que les agents qui n'avaient pas posé et donc obtenu des autorisations de congés se verront imposer une semaine de congés par mois de confinement, conformément aux ordonnances qui ont été prises. Bien sûr, ça fait débat avec les représentants du personnel. Mais, même si une partie, la majorité d'ailleurs des syndicats a voté contre cette mesure, mais certains syndicats ont voté pour, tous ont convenu que nous ne sommes pas simplement face à une crise sanitaire extrêmement grave, mais aussi face à une crise économique extrêmement grave, que des centaines de milliers d'emplois, peut-être même des millions vont être perdus, et que donc c'est aussi faire preuve de solidarité nationale que d'accepter d'être en congés, même dans une période où on ne peut pas partir dans une autre région, ou a fortiori à l'étranger.

Sur la situation du personnel vacataire, question posée par Monsieur BARÈS-CRESCENCE, donc nous avons décidé de pérenniser tous les contrats CDD, vacataires, intermittents du spectacle jusqu'à fin juin, même si les spectacles ont été annulés, donc de pérenniser tous les contrats qui étaient en cours ou les contrats qui étaient

promis, y compris par mail ou même par téléphone. Et ensuite, pour l'été, le principe posé, c'est que ces agents-là seront prioritaires pour bénéficier des emplois saisonniers qui seront peut-être adaptés, donc un peu différents de ce qui était prévu, en fonction de la gestion de la crise. Je pense que j'ai terminé.

MONSIEUR LE MAIRE : Merci. Il y avait des interventions courtes que j'appelais ce matin, tout à l'heure, des interventions rebonds qui me sont demandées. J'ai deux collègues qui se sont inscrits pour cela, je vais donc leur donner la parole. D'abord Pierre LACAZE, et ensuite Isabelle HARDY. La parole est à Pierre LACAZE.

P. LACAZE : Oui, Monsieur le maire, mesdames et messieurs les élus, mesdames et messieurs. Monsieur LESGOURGUES, je pense qu'il faut ouvrir grand les oreilles sur ce que nous disons vis-à-vis du gouvernement. Lors des premières réunions que nous avons demandées au nom de l'opposition avec Jean-Luc MOUDENC pour travailler aux solutions, que vous avez mises en œuvre et que nous avons élaborées pour répondre aux besoins des Toulousains, la question du masque par exemple avait fait débat entre l'opposition et Jean-Luc MOUDENC puisque nous avons évoqué l'idée que le port du masque puisse être généralisé à l'ensemble des agents. Et à ce moment-là, Monsieur MOUDENC, vous évoquiez les recommandations de l'État qui n'obligeaient pas effectivement à ce que l'ensemble des agents portent des masques, mais que ce soit plutôt réservé à ceux qui étaient en contact avec de possibles malades. Monsieur LESGOURGUES, la parole des élus Communiste, Républicain et Citoyen de Toulouse est très claire. Nous demandons la garantie que l'État, au moment du déconfinement, puisse apporter des masques, de l'hydrogel, des tests, puisqu'on parle de brigade de dépistage, et que cela ne repose pas sur la Ville de Toulouse. Je trouve que l'égalité républicaine aujourd'hui est mise en danger avec l'idée que c'est aux citoyens de se débrouiller, puisque beaucoup fabriquent des masques. C'est à eux de regarder comment ils vont faire. C'est aux collectivités de répondre. C'est ça que je dis quand il faut être très clair. Alors c'est peut-être plus facile pour moi que pour vous, qui êtes soutenu par le président de la République ou par le Premier ministre. Mais je crois qu'il faut être effectivement inflexible vis-à-vis du gouvernement. Comment imaginer qu'il y ait une reprise des transports en commun sans que l'État ne distribue des masques pour les centaines de milliers, les millions d'utilisateurs des transports en commun en France. Ça ne pourra pas être à chacun la seule manière de répondre. Je trouve que là il faut qu'on soit vraiment extrêmement forts à ce conseil municipal. Nous pourrions adopter une motion ensemble sur l'exigence des moyens mis à la disposition des collectivités pour accompagner le déconfinement annoncé. D'ailleurs j'ai trouvé le Premier ministre, comme depuis le début de la crise, dans des périodes quand même assez étonnant. Je crois qu'on sera le seul pays au monde où le Premier ministre était candidat aux municipales en pleine crise sanitaire pandémique mondiale et où la ministre de la Santé elle-même a lâché ses fonctions pour candidater aux municipales. Donc je crois qu'il faut aujourd'hui ne plus accompagner ce gouvernement, quels que soient vos liens avec lui. L'exigence que nous avons sur un déconfinement qui garantit qu'il n'y ait le moins possible de risques sanitaires pour nos concitoyens est vraie pour la reprise économique, est vraie pour les transports en commun et est encore plus vraie pour la rentrée scolaire.

Je voudrais une précision sur l'idée qu'on ne va ouvrir qu'une école sur trois. C'est-à-dire que vous avez déjà fait le choix, et je ne sais pas si les parents d'élèves ont été au courant, d'un certain nombre d'écoles qui ouvriraient et pas d'autres. Et donc je voudrais savoir, et moi je partage, Madame DE LAUBADÈRE, ce que vous avez dit sur l'idée que vous allez réunir un parlement de l'éducation, peut-être très rapidement, parce qu'effectivement il faut que les parents d'élèves, et c'est la demande de l'opposition, soit associés à cette reprise. Et en même temps, je le disais, je trouve que même si c'est plus tard pour les collégiens ou lycéens et si les contraintes devraient durer, je trouve que là aussi il faut une exigence sur les masques. Parce qu'on ne peut pas imaginer qu'il y a une reprise aujourd'hui en partie de l'économie sans que nous ayons la garantie de l'État. C'est ça, Monsieur LESGOURGUES, qu'il faut entendre dans notre intervention. Sur la rentrée scolaire, au-delà de l'information, moi je trouve que là aussi il faut qu'on ait un propos clair. Si les conditions ne sont pas réunies, et c'est à l'État de les réunir, il faut peut-être que nous réfléchissions à des aménagements autour de la rentrée scolaire. Vous avez souligné, Madame DE LAUBADÈRE, qu'aujourd'hui les préconisations sanitaires nous empêchaient peut-être de concevoir un accompagnement périscolaire pour aider effectivement peut-être un dédoublement des classes et l'utilisation de gymnases. Il faut là-dessus une clarification. Là aussi je trouve qu'il y a une égalité républicaine à avoir. Tout le monde peut reprendre l'école. L'école doit être obligatoire. C'est pas une garderie pour accompagner une reprise économique. Je trouve qu'il y a beaucoup de flou autour de cette rentrée scolaire. Édouard PHILIPPE n'a convaincu, je crois, que les 25 à 30 % des Français peut-être qui continuent à lui faire confiance. C'est la même chose, c'est quoi à Toulouse, 30, 35 % des gens peut-être qui font confiance à ce gouvernement. Donc il me semble que nous devons répondre, nous, aux 100 % de Toulousains et Toulousaines qui sont attentifs à ce déconfinement, peut-être des propositions. J'en avais fait part à Jean-Luc MOUDENC, pas à ce point précisément. Madame KATZENMAYER, effectivement vous avez souligné l'apport des crèches familiales, et c'est bien de le reconnaître, c'est quelque chose qui nous a parfois amenés à des débats plus intenses dans cette salle. Mais oui, dans les crèches je crois qu'il faut peut-être réfléchir à d'autres matériels, des masques avec visières, y compris pour les maternelles, parce que je ne sais pas si le port de masques par des professionnels pour des bébés et des petits enfants n'est pas mieux quand même de voir le visage. Donc c'est des propositions que nous faisons là. Je ne sais pas, Monsieur LESGOURGUES, si ce type de matériel a été

commandé. Et pour l'école, il me semble qu'il faut revoir sur la mise en place de notre réglementation vis-à-vis des cantines ou des CLAÉ. Je l'avais demandé pour ce conseil municipal, ça sera peut-être adopté dans les dispositions que peut prendre le maire, sur le fait d'adapter notre réglementation au fait qu'aujourd'hui les parents d'élèves doivent anticiper la participation à la cantine ou au CLAÉ...

MONSIEUR LE MAIRE : Vous êtes au-delà des deux minutes convenues.

P. LACAZE : Je vais au bout, mais vous pouvez convenir, Monsieur le maire, que votre Premier ministre a posé des problèmes sur une rentrée scolaire...

MONSIEUR LE MAIRE : C'est le Premier ministre de la France.

P. LACAZE : Oui, mais nous avons convenu il y a 15 jours...

MONSIEUR LE MAIRE : Vous êtes au-delà des deux minutes convenues. Nous avons convenu de deux minutes, et vous êtes le premier à violé ce que nous avons convenu.

P. LACAZE : ...et pas simplement du Premier ministre ou du président de la République.

MONSIEUR LE MAIRE : On est en conseil municipal, et donc je vous invite à vous recentrer sur votre rôle d'élu municipal. Vous êtes au-delà des deux minutes convenues.

P. LACAZE : Je vous invite, Monsieur le maire, à ne pas couper un conseiller municipal qui critiquerait le président de la République ou le Premier ministre que vous soutenez. Donc je crois que sur cette rentrée scolaire, au vu de ce qu'a annoncé le Premier ministre hier, prenons plus de temps peut-être, Monsieur le maire, mais elle doit être réussie. Et aujourd'hui reconnaissez que c'est extrêmement flou. Rien n'est clair sur la rentrée scolaire. Et je crois que, adaptez-vous, Monsieur le maire, donnez-nous un peu plus de temps, peut-être à vous-même pour me répondre, sur cette rentrée scolaire là qui aujourd'hui, je crois, ne réunit pas les conditions sanitaires nécessaires.

MONSIEUR LE MAIRE : Très bien. Donc je vais donner la parole maintenant à Isabelle HARDY.

I. HARDY : Oui, merci. Quelques points, tout d'abord en réponse à Monsieur LESGOURGUES, oui, j'ai bien compris qu'effectivement aujourd'hui c'est au préfet que de trouver des logements pour isoler le conjoint violent. Mais mon propos était simplement de dire que si le préfet ne met pas suffisamment de logements à disposition, qu'il fallait qu'on trouve des solutions. Par rapport effectivement à la rentrée qui va être très compliquée, comme l'a indiqué Madame LALANE DE LAUBADÈRE, je pense qu'effectivement l'idée du parlement est une bonne chose et qu'il va falloir aussi gérer peut-être des flux supplémentaires. Puisque si j'ai bien compris, le ministère du Travail vient de déclarer qu'à partir du 1er juin les parents qui ne mettront pas leur enfant à l'école alors qu'elle peut l'accueillir ne seront plus éligibles au chômage partiel, ce qui va remettre quand même en cause la notion de volontariat. Sur les points abordés par Monsieur ROUGÉ, vous avez effectivement soulevé le fait qu'aujourd'hui 450 personnes qui fréquentaient les restaurants seniors faisaient l'objet de repas de portage à domicile. Nous vous soulignons quand même qu'à notre avis il y a beaucoup de personnes qui passent au travers des mailles du filet puisque 1 200 personnes étaient inscrites dans ces restaurants seniors. Seulement 450 bénéficient du portage. Même si la solidarité familiale intervient, il nous semble qu'il y a aussi aujourd'hui peut-être une action un peu plus forte envers notamment les relais en fait associatifs pour permettre d'identifier les personnes qui passeraient au travers des mailles du filet. Vous parliez aussi du soutien particulier aux associations qui font de la distribution alimentaire, ce que nous souhaitons effectivement. Et quel est ce soutien, est-ce qu'il est financier ou est-ce qu'il est uniquement logistique ? Et deux derniers points, sur la question de l'hébergement des sans-abri et notamment l'isolement qui a été fait suite à la fermeture du gymnase de la Reynerie des personnes qui auraient été contaminées, qu'en est-il des personnes qui ont été en contact avec ces personnes contaminées ? Est-ce qu'elles sont suivies, est-ce qu'elles ont été testées ? Et le dernier point, alors c'est vrai que nous avons un peu un problème pour avoir une bonne information. On ne veut pas remettre en cause ni la sincérité de Monsieur ROUGÉ, ni celle des associations comme La Cimade ou la Fondation de l'abbé Pierre. Mais en fait les informations ne sont absolument pas les mêmes. Vous nous indiquez notamment la mise en route de points d'eau et la réquisition qui a été faite, et notamment des fontaines. Vous donnez le chiffre de 45 fontaines qui fonctionnent aujourd'hui, alors que dans le communiqué qui a été envoyé aujourd'hui par La Cimade, ils font mention de 18 fontaines. Et sur la réquisition des sanisettes par Decaux, là aussi c'est flou. Combien, est-ce que c'est fait, est-ce que c'est effectif et combien ont été réquisitionnées ? Merci.

MONSIEUR LE MAIRE : Merci. Donc je vais demander d'abord à Marion LALANE DE LAUBADÈRE et ensuite à Daniel ROUGÉ de donner à nos deux collègues des éléments de réponse sur les thématiques qu'ils viennent d'aborder à nouveau.

M. LALANE DE LAUBADÈRE : Merci, Monsieur le maire. Donc Monsieur LACAZE, vous avez demandé pourquoi un tiers des écoles, comment était fait ce choix, quelle information pour les familles. Donc le choix des écoles s'est fait en lien avec l'Éducation nationale bien entendu. Alors pourquoi un tiers d'abord peut-être, parce que nous avons d'abord recensé les agents qui étaient disponibles pour pouvoir ouvrir ces écoles. Comme j'ai pu l'indiquer tout à l'heure, il faut donc des protocoles bien particuliers de nettoyage et de désinfection des locaux et que donc les agents techniques évidemment sont indispensables. Et c'est en nous appuyant sur eux que l'on pourra ouvrir les écoles. Et donc nous avons recensé les agents disponibles parce qu'ils ne sont soit pas en garde d'enfant, soit pas avec des difficultés de santé. Et donc le nombre d'agents techniques dont nous disposons et d'Atsem dont nous disposons a donné un étiage du nombre d'écoles que nous pouvions ouvrir. Je parle là à partir du 11, puisque nous serons amenés à monter en charge au fur et à mesure que nous serons en capacité de le faire et si ça fonctionne bien déjà dans les écoles que nous aurons ouvertes. Donc le choix s'est fait en moyenne, mais nous n'avons pas encore communiqué avec les uns les autres puisque nous sommes en train de l'affiner. Le choix s'est porté sur une école par bassin scolaire, donc il y a 29 bassins scolaires. Quand je dis une école, c'est une maternelle, une élémentaire. C'est pas forcément un groupe scolaire, donc une école maternelle, une école élémentaire par bassin scolaire, plus dix autres que nous avons priorisées quand même sur les quartiers avec les publics les plus fragiles. Donc sur l'information aux familles, ça va se faire, c'est que nous-mêmes nous avons besoin d'affiner encore tout ce que nous allons mettre en œuvre, puisqu'il faut que l'information pour les familles soit la plus claire et la plus précise possible et éviter une information, une contre-information, des va-et-vient qui seraient plus de nature à inquiéter et à insécuriser les familles qu'autre chose. Et qu'en effet, si cette réouverture pose énormément de questions, et c'est normal, c'est aussi je pense par un manque d'informations précises sur la manière dont ça va se dérouler. Et donc je pense qu'il est de notre responsabilité que d'être extrêmement clairs et précis sur, une fois que tout sera bien établi, sur la manière justement dont ça va se dérouler pour que les enfants, que les familles, les enfants, les parents, les adultes, etc., tout le monde soit rassuré et comprenne bien comment ça va se dérouler. Donc cette information aux écoles concernées et aux familles n'est pas encore faite. On devrait normalement dévoiler demain la liste des écoles en question. Et ensuite nous allons prendre contact, en lien avec l'Éducation nationale bien entendu, contact avec directement toutes les familles concernées, au-delà de la visio dont je parlais tout à l'heure, du parlement éducatif allégé qu'on va mettre en place pour pouvoir prendre contact avec toutes les écoles qui vont ouvrir.

Vous parliez des exigences sur les masques des collégiens, des lycéens. Donc le protocole sanitaire de l'Éducation nationale est paru ce matin. Même si ça n'est pas de notre compétence, il y aura effectivement obligation pour les collégiens et les lycéens de porter un masque, pas pour les primaires, alors évidemment pas pour les enfants de maternelle. Et les enfants de primaire c'est seulement s'ils sont en capacité de le faire et notamment s'ils présentent des signes Covid, auquel cas je rappelle qu'ils seront isolés. Le protocole qu'on va mettre en place est le même que celui qu'on met dans les sites d'accueil aujourd'hui, à savoir dans les huit écoles d'accueil des enfants des personnels prioritaires. Donc nous avons dans chacune de ces écoles un espace dit Covid pour que nous puissions isoler immédiatement un enfant qui présenterait des symptômes quels qu'ils soient, sur lesquels nous pourrions avoir des doutes. Donc l'enfant est immédiatement isolé, port du masque, etc., en attendant que la famille vienne le chercher. Donc pour la question des masques, le gouvernement a dit que l'État fournirait dans un premier temps les masques pour les collégiens et les lycéens en attendant que les familles ensuite prennent le relais.

Sur la rentrée scolaire, vous disiez que si les conditions ne sont pas réunies il faut faire des aménagements et les protocoles, enfin qu'il y a un problème d'égalité entre les publics si nous ne pouvons pas tout ouvrir. Alors je le redis, nous ne pourrions pas tout ouvrir. C'est quand même extrêmement peu probable que nous soyons en capacité, en respectant parfaitement les protocoles sanitaires, et je pense que c'est le minimum à attendre que nous soyons au rendez-vous de cette question du bon respect du protocole sanitaire, que nous soyons en capacité d'ouvrir les 206 écoles, compte tenu justement des contraintes imposées par ces protocoles sanitaires. Donc là, tant mieux si c'est possible, j'en doute quand même puisque nous avons des agents, encore une fois, qui sont en garde d'enfant, que nous avons travaillé, nous attendons une réponse de l'État à ce sujet. Nous avons demandé à ce que nos agents soient considérés comme des personnels prioritaires pour que justement leurs enfants puissent être accueillis dans les différents sites d'accueil des personnels prioritaires et qu'ils puissent, si jamais ils ne sont pas concernés par la réouverture des classes, et qu'ils puissent revenir travailler, et donc nous donner des capacités d'ouvrir plus de classes, plus d'écoles pour accueillir plus de monde.

Sur la question donc l'empêchement d'ouverture des gymnases, j'ai pas dit que c'était impossible. Je dis simplement, et nous sommes en train d'y travailler, bien entendu avec tous les services concernés, sur à la fois les gymnases, les équipements sportifs, mais aussi les équipements culturels, etc. Je dis pas que c'est pas possible. Je dis simplement que ce sera limité puisque là aussi nous devons respecter tous les protocoles et tous les gestes barrière. Et que bien évidemment on ne pourra pas imaginer que nous mettrons beaucoup de groupes d'enfants dans un même lieu, et qu'au-delà de la question de l'encadrement et des adultes et de la responsabilité puisqu'il y a quand même une vraie question. Qui est responsable de ces enfants s'il y a un problème ? Puisqu'aujourd'hui

c'est du temps scolaire, donc c'est une responsabilité normalement Éducation nationale et strictement de l'enseignant qui encadre les enfants. Donc si c'est la Ville qui doit accompagner ces enfants et prendre en charge l'accompagnement de ces enfants dans d'autres structures, il faut que la clarification sur la nature de ces temps et donc les responsabilités que ça implique soient extrêmement précises et claires. Donc pour l'instant, ça, ça n'est pas encore tout à fait réglé. Mais au-delà de ça, le respect des protocoles sanitaires et des normes d'hygiène font que ce sera quand même limité. Je rappelle que puisqu'il y a des lavages des mains qui vont être préconisés en permanence, les sanitaires, quand les enfants vont devoir aller aux toilettes, et plus ils sont jeunes, plus c'est compliqué, plus il faut les accompagner, tous les équipements culturels ou de proximité ou sportifs ne sont pas forcément adaptés à accueillir tous les enfants. Je pense par exemple aux enfants de maternelle. Rares sont les équipements qui ont des sanitaires adaptés aux enfants de maternelle, par exemple. Donc ça va quand même beaucoup limiter.

Donc j'entends ce que vous dites, et dans l'idéal il faudrait qu'on puisse proposer à tous les enfants un retour à l'école et que dans l'idéal on puisse proposer à tous les enfants une activité autre pour ceux qui ne peuvent pas retourner à l'école. Mais il y a le principe de réalité, il y a ce qu'on peut dire et dans l'idéal et les grandes envolées, et on peut les partager, et puis après le principe de réalité qui font qu'à partir du moment où on doit, et c'est notre devoir, assurer des protocoles sanitaires stricts, évidemment ça limite de fait grandement le retour que ce soit à l'école ou dans d'autres accueils des enfants. Donc vous avez dit que l'école était pas une garderie. On est tout à fait bien entendu d'accord sur ce point. Je pense que personne ne l'imagine comme tel. Par contre, que les uns et les autres allons devoir nous adapter aux nouvelles réalités, et notamment au fait d'avoir des demi-groupes, on est en train de travailler avec l'Éducation nationale sur la rotation justement de ces demi-groupes. Ce qu'il y a d'a priori certain, c'est que ce ne sera pas des demi-groupes sur des demi-journées parce que ça nécessiterait des désinfections de toutes les structures entre le passage des groupes donc à la pause méridienne, donc c'est inenvisageable. Mais enfin c'est une question, et on est en train de voir avec eux comment ça va s'organiser. Vous avez dit aussi que donc nous devons répondre à 100 % des Toulousains. Et donc je rappelle, je redis que nous maintenons tous les dispositifs que nous avons mis en œuvre depuis le début de ce confinement pour l'ensemble des Toulousains. Ils n'ont pas vocation à s'arrêter pour le moment. Et j'en profiterai pour préciser peut-être, contrairement à ce que j'ai pu voir écrit dans vos propositions, vous annonciez qu'il y avait une perte de contact avec 25 à 30 %, je crois, des enfants. Nous avons les chiffres de l'Éducation nationale. Au retour des vacances, enfin la semaine après les vacances c'était 1,5 % des enfants toulousains avec lesquels l'Éducation nationale n'avait pas de contact, eu égard aux différents filets de sécurité que nous avons mis. Alors c'est très variable d'un quartier à un autre, je suis d'accord. Ça reste trop, vous avez raison, ça devrait être 100 % des enfants. Mais quand on regarde un petit peu les chiffres nationaux, je pense que les différents filets que nous avons mis en place ont permis quand même de garder le contact avec une grande partie des enfants et des familles.

Vous avez parlé de la réglementation des cantines et des CLAE adaptée, notamment, si j'ai bien compris, sur les inscriptions, je pense que c'est ça auquel vous faisiez référence. Donc dans la période qui s'ouvre là, il n'est pas question pour les familles de réserver à l'avance puisque ça va être infiniment compliqué de toute façon à gérer pour les familles, compte tenu des rotations qui vont se mettre en place, de l'incertitude bien entendu pour le moment puisqu'elles n'ont pas l'information, et nous de nos délais d'inscription. Donc la question ne se pose pas là. Nous produirons, nous connaissons quand même à peu près par école les effectifs habituels. Et donc nous allons anticiper. Et c'est pour ça que je le redis, cette première semaine, et c'est pour ça aussi qu'il faut monter en charge très progressivement, est une semaine d'ajustement aussi pour nous tous. Donc c'est pour ça qu'il nous faut je pense être très prudent sur cette période-là. Et voilà, et vous insistez sur le fait que la rentrée doit être réussie. Et je partage tout à fait, il est pas question que nous ne soyons pas au rendez-vous d'une rentrée réussie. Et encore une fois c'est pour ça qu'elle sera progressive et adaptée.

Madame HARDY, vous avez dit que la rentrée serait compliquée, que vous étiez d'accord avec le Parlement. Donc ça, je crois qu'on est tous d'accord avec l'idée de pouvoir communiquer le plus largement avec les partenaires de l'alliance éducative. Vous disiez que la gestion, il y aurait probablement des enfants en plus, eu égard aux règles du chômage partiel qui ont été mises en place. Donc je le redis, l'accueil des enfants ne se fera qu'en fonction de notre capacité à assurer les protocoles. On ne va pas, je le dis clairement, on ne va pas remplir les écoles, et personne ne le comprendrait d'ailleurs, parce qu'il faudrait, pour telle ou telle raison. Non, nous ne monterons en charge dans les écoles que si nous sommes systématiquement en capacité de garantir strictement les protocoles d'hygiène et le respect des gestes barrière. Il est bien entendu qu'à partir du moment où les enfants doivent se croiser le moins possible, à partir du moment où il va falloir mettre des sens de circulation dans les écoles, où il faudra qu'ils aillent en récréation de manière alternée ou, si les cours sont assez grandes, avec de la rubalise pour séparer les cours, on ne peut pas imaginer que de toute façon il y ait de grands groupes dans les écoles, au-delà même du fait que les enfants soient en demi-classe groupe. Donc bien entendu ce sera soumis, tout cela sera soumis au respect des protocoles et évalué chaque semaine pour pouvoir voir chaque semaine quelle montée en charge on peut faire et sur quel public. Et ça, ce sera travaillé avec l'Éducation nationale et les partenaires.

MONSIEUR LE MAIRE : Merci. Je vais donner la parole donc à Daniel ROUGÉ pour la partie sociale et sans-abri.

D. ROUGÉ : Merci à Madame HARDY de ses questions, puisque je pense qu'il y avait à peu près cinq questions qui me donnent l'occasion de donner des précisions. Donc concernant les seniors à qui a été proposé les portages de repas, les 460 personnes qui se voient apporter les repas, toutes les personnes qui étaient dans les restaurants seniors ont été sollicitées. C'est ceux qui l'ont souhaité qui l'ont, et non pas systématiquement, puisque certains ne l'ont pas souhaité. Donc ça a été sur une demande des personnes par rapport à l'ensemble des personnes concernées. A cette occasion je peux vous rappeler aussi que sont incluses dans ces distributions alimentaires des personnes qui sont inscrites sur le listing du plan canicule et donc qu'on appelle régulièrement depuis la crise, mais aussi toutes les personnes qui attendent une place en EHPAD du CCAS. Bien sûr, vous savez, très sollicité, ça fait 500 personnes qui sont aussi sur la liste et qui se voient aussi soutenues sur le plan alimentaire. Il y a aussi les réseaux des associations des personnes en situation de handicap, qui ont signalé des personnes et donc pour lequel on fait cela. Il y a aussi toutes les personnes que les appels seniors contactent et qui progressivement augmentent, et donc de ce fait qui sont appelées. Et en particulier il y a des personnes qui ont été signalées par l'hôpital Marchand, d'autres personnes signalées par la Case de Santé, et encore d'autres personnes signalées par certains bailleurs sociaux dont TMH et les Chalets, qui étaient en difficulté et pour lesquelles on fait de la distribution alimentaire. Donc vous voyez, c'est beaucoup plus large que ce que vous avez l'air de me reprocher.

Concernant le soutien associatif, il y a deux soutiens financiers, celui de la Ville, qui est renforcé, et celui de la Métropole, qui avait déjà été renforcé par le Plan pauvreté et qui avait permis de le faire. Et dans la phase qui va maintenant débiter, il y aura un soutien qui sera renforcé concernant les associations en général, mais aussi les associations de l'aide alimentaire évidemment pour les réseaux que l'on vient de dire.

Pour ce qui est du gymnase, je voudrais signaler quand même cette action extrêmement forte, puisque les personnes qui étaient dans le gymnase pour l'hiver évidemment étaient en hébergement collectif. Et l'État, vous aviez entendu, avait prolongé cet hébergement collectif, ce qui posait une question particulièrement difficile. C'était la période dans laquelle les tests n'étaient pas systématiques. Et le maire a fait un courrier donc au directeur général de l'ARS et au préfet pour demander de tester ces personnes, ce qui a été fait. Et donc de ce fait, on a fait plusieurs choses. On a fait, mais j'en ai parlé tout à l'heure, ce centre de desserrement à la Patte d'oie qui était là pour héberger temporairement les personnes qui était positives, en particulier pour bien sûr les sortir du lieu du gymnase, et aussi ensuite les faire rentrer dans le centre de la Ramée qui est fait par la Croix-Rouge. Donc autrement dit, il y a eu deux flux, les personnes qui étaient négatives et qui sont sorties maintenant du gymnase pour être hébergées en hébergement individuel, selon l'hébergement de l'État, et celles qui ont été positives lorsqu'elles ont été testées et qui ont été prises en charge dans la filière sanitaire prévue à cet effet.

Concernant les fontaines, vous m'aviez donné le doute, donc je suis revenu vers les services. Je vous confirme, 45 sur 61. Et donc ça pose aussi le problème quand même de l'information et de sa réactivité, de son moment, dans lequel on peut avoir une information d'un côté et une information d'un autre. Pour aller dans ce sens et pour être plus précis, je vous ai dit tout à l'heure que la société Decaux a été réquisitionnée le 24 avril, la semaine dernière. Elle a reçu donc les mesures de protection individuelle pour ses services. Et donc le service commence demain, et il y a 17 sanisettes qui seront en fonction demain. Donc c'est-à-dire que nous sommes dans une information quand même qui est très réactive, c'est-à-dire que la réquisition, je vous ai expliqué un peu pourquoi la réquisition était si longue. Il fallait qu'il y ait une double injonction. Il fallait qu'aussi on demande aux associations aussi si cela... Donc on a mené toute cette procédure au préalable jusqu'à obtenir donc la réquisition le 24 avril. Voilà donc les informations. Plus globalement, dire que ça se passe vite, les choses, rapidement beaucoup de choses se passent, et c'est vrai qu'on n'est pas toujours au courant de l'information. C'est aujourd'hui la possibilité de le faire ensemble. Merci.

MONSIEUR LE MAIRE : Merci. Laurent LESGOURGUES.

L. LESGOURGUES : Oui, Monsieur le maire. Donc un mot à Monsieur LACAZE sur les visières. Les visières ne dispensent pas du port de masque. Donc au niveau des homologations, les visières peuvent être utiles pour prévenir la contamination oculaire en cas de projection de particules, de gouttelettes, mais il faut l'associer à un masque parce que la visière est ouverte en latéral. Donc on peut pas se dispenser des deux. Donc peut-être éventuellement pour des agents qui ne sont pas en contact direct. Ensuite, donc je tiens à vous rassurer, j'ai pas de problème auditif. J'ai bien ouvert mes oreilles, j'ai bien entendu ce que vous disiez. Et il s'avère que malgré mon audition qui n'a pas été défaillante, on peut ne pas être d'accord sur ces sujets. Moi je relève que pour vous il est question, via la crise sanitaire, d'attaquer un gouvernement ou d'éventuelles alliances. Pour nous, on n'a pas du tout été dans cette logique-là. On a attendu que le gouvernement, le Premier ministre, qui a été élu, prenne avec le gouvernement ses décisions, qu'il voie, je le rappelle, s'il souhaite appliquer la doctrine sanitaire dans ses

décisions politiques. Et ensuite, nous, nous avons exécuté les choses. Donc oui, vous pouvez dire qu'effectivement il faut dénoncer l'action du gouvernement. Mais nous, on vous dit qu'au niveau de la gestion sanitaire, ce que nous attendons, c'est des actes et des décisions fortes du gouvernement. Et quand elles ne sont pas là, nous n'hésitons pas à le dire et à demander des éclaircissements. Donc pour nous, la crise sanitaire, la crise que l'on vit elle a commencé en Chine en janvier 2020. Pour vous, visiblement elle a commencé à l'Élysée en mai 2017. C'est un problème de timing, c'est pas un problème d'audition, Monsieur LACAZE. Je voulais juste vous le dire, en toute sympathie. Mais nous, ce qui nous préoccupe c'est d'avoir une ligne claire, nette pour l'application sanitaire et pour la protection de la population.

MONSIEUR LE MAIRE : Merci. Nous avons donc terminé la discussion générale sur cette délibération. Nous avons maintenant convenu d'examiner les amendements déposés par les groupes de l'opposition. J'ai proposé tout à l'heure un examen amendement par amendement. Est-ce que vous souhaitez qu'on reste sur cette méthode ? Est-ce que vous préférez une autre méthode ? Comme c'est vous qui avez conçu les amendements, je vous donne la parole pour que vous m'indiquiez la méthode qui vous paraît la meilleure.

A. MAURICE : Oui. Je vous propose qu'on présente peut-être la liste des amendements, que vous puissiez nous dire justement sur lesquels vous êtes en accord ou pas, si ça vous va.

MONSIEUR LE MAIRE : OK. Donc présentation générale de l'ensemble des amendements. Et donc ensuite, réponse générale sur l'ensemble des amendements.

A. MAURICE : Oui, d'abord pour dire que dès la semaine dernière donc l'ensemble des groupes de l'opposition municipale ont fait une série de propositions de mesures supplémentaires à ce qui nous avait été présenté en commission, donc lors de la commission. Et puis on a pu voir avec satisfaction que vous repreniez, les jours qui ont suivi, une série de ces propositions. Donc j'ai évoqué tout à l'heure la question des aides alimentaires auprès des familles pour effectivement les familles modestes, même si c'est pas exactement, je vais y revenir, ce que nous avons proposé. Ou encore l'urbanisme tactique dont nous avons pu voir que vous aviez y compris communiqué dessus, même si là-dessus aussi il nous semble important d'aller au-delà de l'expérimentation, mais bien de pouvoir développer pleinement cette solution qui nous paraît pertinente pour permettre aux Toulousains et Toulousaines, à travers le déconfinement progressif, de pouvoir facilement se déplacer notamment à pied et à vélo et éviter de prendre davantage la voiture, pour celles et ceux notamment qui craindraient de prendre les transports en commun du fait de la promiscuité. Donc par rapport à ces propositions, nous avons noté que la délibération avait a priori repris toute la série de propositions d'information aux habitants et facilitation des initiatives citoyennes que nous avons listées, qui relèvent d'une amélioration notamment de l'information sur notre site de la Ville ou encore la cartographie de tous les services publics et commerces accessibles. Donc a priori tout cela, si on a bien compris, avait été déjà intégré dans l'ordre du jour que nous avons reçu, de la même manière que nous avons aussi relevé que, si nous avons bien compris, les propositions d'amélioration pour la période estivale dont on sait qu'elle va être encore plus difficile pour beaucoup de familles toulousaines qui seront privées de vacances cet été, faute de congés ou de budget. Les propositions d'amélioration, d'horaires d'ouverture d'équipements ou de recrutement d'animateurs sur la durée des vacances a priori avaient aussi été intégrées dans la délibération. Il reste donc pour celle-ci, de délibération, une série de propositions supplémentaires qui nous paraîtraient importantes à ajouter.

Dans la catégorie donc des EHPAD du CCAS, on a proposé notamment la mise à disposition de tablettes numériques ou d'ordinateurs pour permettre aux résidents qui le souhaitent de faciliter le contact avec leurs proches, même si on sait qu'il y a eu des ouvertures de ce point de vue là pour permettre aux proches de venir voir les personnes âgées. Mais ça nous semble quand même un outil intéressant à leur proposer parmi ceux que vous avez déjà identifiés.

Dans la catégorie aide alimentaire et accès à l'eau, il nous semble important de réaffirmer notre position partagée, je crois, unanimement dans ce conseil municipal de vouloir rouvrir l'ensemble des marchés en l'organisant dans le respect des consignes de distanciation physique en vigueur, mais aussi de proposer des facilitations type drive piéton pour l'enregistrement des commandes ou permettre le retrait des marchandises dans ces marchés réouverts. Et ensuite, appuyer tout le travail fait par les associations de distribution de nourriture, donc Restos du cœur, Secours populaire, Banque alimentaire, Secours catholique, qui rencontrent des difficultés à fonctionner, par le prêt de véhicules par exemple ou l'organisation de points d'approvisionnement, où je pense, et nous pensons, la collectivité pourrait faciliter l'organisation de ces distributions alimentaires. Enfin, dernier point sur cet axe-là, c'est aux repas, aux colis alimentaires qui sont distribués face au stock des associations, d'ajouter la possibilité d'élaborer des repas cuisinés par la cuisine centrale. Et du coup la Ville pourrait derrière envisager le développement de points de livraison de ces repas.

Dans la catégorie accueil, crèches, écoles, nous proposons d'ajouter la réalisation d'un état des lieux, on l'a évoqué, de manière à favoriser l'accueil scolaire des enfants de personnes continuant à travailler sur des missions

d'intérêt général non encore reconnues comme telles par l'Éducation nationale, à l'exemple des enfants d'éboueurs, de policiers municipaux ou de caissiers, caissières et ne pouvant assurer leur garde. L'ouverture de lieux adaptés aux normes sanitaires, un gymnase par secteur a minima, les bibliothèques, les centres culturels, pour accueillir des élèves qui ne retrouveraient pas le chemin de l'école. Ces lieux pourront être animés par les animateurs des CLAE non ouverts, ou des Toulousaines et Toulousains volontaires, en leur procurant tous les moyens nécessaires pour leur activité.

Dans la catégorie soutien scolaire, nous proposons d'insérer le soutien financier accru aux associations engagées dans l'aide aux devoirs et la lutte contre le décrochage scolaire.

Dans la catégorie aide alimentaire pour les familles modestes dont les enfants sont scolarisés en école primaire, nous reproposez ce que nous avons fait initialement, qui va plus loin que ce vous avez mis en place, c'est de proposer une aide automatique, sans aucune démarche à entreprendre de leur part, auprès des familles grâce à un partenariat avec la CAF. Les bénéficiaires recevront ainsi un versement automatique selon un forfait de base de 100 euros par enfant pour les personnes concernées par les trois premières tranches. Donc on irait jusqu'à moins de 1 600 euros, ainsi que les foyers faisant l'objet de dérogations.

Dans la catégorie gestion du confinement des agents, d'insérer le fait que les agents municipaux, les associations et les bénévoles en contact avec du public dans des espaces réduits ou confinés seront équipés de masques chirurgicaux ou tissu, que le personnel soignant réalisant des gestes invasifs ou en contact prolongé avec des personnes atteintes du Covid soit équipé du masque FFP2 suivant les recommandations de l'ARS, d'attribuer une prime journalière de 35 euros à chaque agent mobilisé entre le 16 mars et le 11 mai. Que les congés pris dans la période où l'activité professionnelle était impossible soient nuls et non avendus, et donc recrediter aux agents concernés. Et qu'avant la réouverture des services, des dépistages obligatoires donc du Covid-19 soient faits en lien avec la médecine du travail pour tous les personnels en lien avec du public, notamment dans les EHPAD, les écoles et centres de loisirs.

Nous proposons enfin de rajouter une catégorie logement pour permettre de mener une action au côté des bailleurs sociaux pour dresser un état des lieux sur les situations particulièrement difficiles dans le cadre du confinement et d'envisager la suspension des loyers pour les locataires titulaires des APL.

Et de rajouter enfin une catégorie anticipation et gestion du déconfinement, que l'on a évoquée tout à l'heure. C'est la proposition de mettre en place une cellule anticipation permanente, comme cela a été fait dans d'autres villes. Elle permet à notre territoire d'envisager le déconfinement à venir dans les meilleures conditions. Ce serait donc une cellule qui se réunirait chaque semaine et qui permettrait d'articuler la gestion de l'urgence sanitaire au quotidien et l'anticipation de la levée progressive du confinement et qui comprendrait donc autant la reprise de l'activité économique que le retour du dynamisme associatif, culturel et sportif toulousain, et l'accompagnement des personnes les plus vulnérables. La cellule anticipation travaillerait en étroite coordination avec les partenaires de la Ville, que ce soit les satellites, la Métropole, Tisséo, le Département, la Région, les acteurs économiques et associatifs. Voilà pour les propositions d'amélioration que nous formulons sur la délibération 1.4.

MONSIEUR LE MAIRE : Merci. Afin d'avoir, je dirais, de manière homogène une réponse globale et non pas amendement par amendement, la majorité va s'exprimer à travers un orateur unique, et donc je demande à Sacha BRIAND de donner... Non, mais je demande à Sacha BRIAND de participer à la réponse, notamment les incidences financières de telle ou telle proposition. Mais pour rester dans la logique du débat et surtout sur le fond du sujet, à Laurent LESGOURGUES, lui aussi, de donner les éléments de réponse. Donc c'est Laurent qui commence.

L. LESGOURGUES : Oui, Monsieur le maire, chers collègues. Donc vous avez déjà pas mal d'éléments de réponse qui sont contenus dans les débats et dans nos échanges, mais je vais repasser tous les amendements un par un pour vous donner des réponses précises sur le positionnement de la majorité.

Donc au niveau des tablettes numériques des EHPAD, c'est une action qui est en cours, puisqu'il y a une donation de 90 tablettes pour 17 établissements de personnes âgées. Et les tablettes sont en cours de diffusion.

Pour la réouverture de l'ensemble des marchés, alors vous savez que c'est une décision qui dépend de la préfecture. Et vous avez suivi que nous avons été très actifs sur ce sujet. Au départ l'ensemble des marchés couverts et l'ensemble des marchés de plein vent étaient supprimés. À ce jour, bien sûr, les trois marchés couverts sont réouverts. Et nous sommes à 12 marchés de plein vent qui ont été réouverts et réautorisés par le préfet, en sachant que le douzième marché étant le marché des bioproduiturs du square Charles de Gaulle, puisque la nouvelle est tombée le 22 avril. Donc nous continuerons bien entendu à demander la réouverture des marchés si c'est nécessaire et si les conditions sanitaires sont remplies.

Concernant les drives piétons, alors il faut savoir qu'actuellement cette proposition est déjà engagée, puisque nous pouvons retirer des produits alimentaires sur huit sites, Arnaud Bernard, Saint-Michel, Salin, Oustalous, Saint-Georges, Saint-Aubin, URSS, Cristal et l'Hers. En fait, c'est une démarche qui dépend quand même de l'accord et de l'engagement des commerçants, et donc sur participation et engagement de ces commerçants, bien sûr, nous serons aussi réactifs que pour ces huit sites pour mettre en place ce système de possibilité de livraison. En sachant que les informations à ce niveau existent sur le site municipal et également sont relayées sur le site en partenariat avec la Région, Solidarité Occitanie Alimentation.

Concernant l'appui des distributions de nourriture aux assurés par les associations, la mesure est déjà engagée puisque le SIAO géré par le CCAS assure la distribution de tickets service dans les hôtels. Vous le savez, nous en avons déjà parlé. Et au titre du Plan pauvreté, Toulouse Métropole a augmenté de façon très significative toutes les subventions des associations d'aide alimentaire.

Concernant l'accueil des crèches et des écoles, nous en avons largement débattu avec mes collègues en charge de ces délégations. Il était question de réaliser un état des lieux de manière à favoriser l'accueil scolaire des enfants des personnes pouvant travailler sur des missions d'intérêt général. Donc je vous ai expliqué tout à l'heure que nous avons demandé un élargissement de l'accueil tout au long de la crise, que nous avons obtenu cet élargissement, qu'ensuite nous serons attentifs bien entendu à la définition de l'État, la qualification des missions essentielles engagées sur la collectivité. Nous avons demandé la définition de ces missions. Donc nous serons attentifs à répondre à leur définition et à mettre en place bien entendu un accueil des enfants prioritaire pour ces personnels-là, à savoir que pour les agents techniques des écoles cela représente 450 enfants et qu'à ce jour nous n'avons pas forcément beaucoup de demandes.

Concernant l'ouverture des lieux adaptés aux normes sanitaires, certains gymnases, pour accueillir les enfants qui ne retrouveraient pas le chemin de l'école, Marion LALANE vous a longuement répondu à ce sujet. Ces accueils sont en cours d'étude, mais avec quand même une attente claire des directives de l'État sur la faisabilité, sur les détails techniques, sur les problématiques légales et les problématiques de responsabilité pour l'accueil de ces enfants qui ne seraient pas accueillis sur des espaces où il y aurait une finalité de scolarisation.

Concernant le soutien financier accru aux associations engagées dans l'aide aux devoirs, ces actions ont déjà été engagées puisque nous n'avons pas interrompu, loin de là, le partenariat avec les associations, surtout dans les demandes du soutien et de l'accompagnement scolaire, comme vous l'a expliqué Marion LALANE DE LAUBADÈRE.

Concernant l'aide qui sera versée automatiquement sur un compte, une aide alimentaire aux familles modestes, alors nous vous rappelons que nous avons mis en place une aide aux familles toulousaines dont les enfants sont scolarisés dans les écoles publiques toulousaines et bénéficiant actuellement de la cantine municipale à titre de la première tranche tarifaire. Cela concerne 10 370 enfants, et également les enfants qui sont exonérés de cantine, c'est-à-dire les familles sans ressource, souvent des familles sans-abri et hébergées, sont déjà pris en compte au titre de l'aide alimentaire organisée par l'État. 2 500 tickets service de 2,50 euros distribués chaque jour, on en a parlé tout à l'heure dans les propos de présentation. Concernant votre proposition à travers la CAF, un dispositif d'aide financier en partenariat avec la CAF est en cours d'étude en direction des publics titulaires de l'allocation adulte handicapé et titulaires de l'aide au logement sans enfant, dite AL.

Concernant les agents municipaux, les associations et les bénévoles en contact avec du public dans les espaces réduits ou confinés, pour qu'ils soient équipés de masques chirurgicaux ou tissu. Nous vous rappelons que cette action a été largement engagée dès le départ de la crise puisque nous avons des masques chirurgicaux qui sont à disposition des agents qui sont exposés. Nous avons des masques FFP2 qui sont à disposition s'il y a contact avec une personne contaminée. Et nous avons lancé une filière de production interne, en plus de la commande des 500 000 masques alternatifs, à travers les ateliers des couturières du Théâtre du Capitole qui produisent un nombre conséquent de masques actuellement et qui seront distribués aux agents municipaux qui souhaiteront reprendre une activité en présentiel, bien sûr s'ils ne relèvent pas d'un masque FFP1 ou d'un autre type de protection. Concernant la prime journalière de 35 euros, l'action est en cours d'examen au niveau des agents les plus exposés, ayant fourni un travail exceptionnel. Donc nous verrons effectivement quelle sera cette prime, mais elle ne dépassera pas 1 000 euros vu l'état des décisions, des mesures qui ont été présentées. Concernant les congés, comme vous l'a dit Henri DE LAGOUTINE il est nécessaire que les agents soient disponibles pour la reprise et soient mobilisés. Donc nous avons demandé effectivement qu'ils posent au moins cinq jours de congé pendant la période allant du 15 mars au 15 mai, en sachant qu'en étude comparative, sur une année classique les agents sont déjà à 10 jours de congés en moyenne posés à cette période-là. Donc nous ne sommes pas favorables à un positionnement autre que celui-là. Concernant le dépistage du Covid-19 obligatoire en lien avec la médecine du travail pour les agents reprenant contact avec le public, nous vous rappelons que nous ne pourrions pas retenir cette mesure dans la mesure où elle ne relève pas de la compétence municipale, mais de l'ARS et du ministère de

la Santé. Un petit rappel, le Conseil scientifique a fait état dans sa note du 24 avril dernier portant sur les conditions sanitaires minimales d'accueil des établissements sanitaires que ce dépistage, donc dit dépistage massif par test diagnostique PCR des élèves et de l'ensemble du personnel travaillant dans les établissements scolaires n'est pas envisageable.

Concernant les mesures que vous souhaitez rajouter au titre du logement, et notamment la suspension des loyers des locataires des logements sociaux titulaires de l'APL, nous ne retiendrons pas cette mesure dans la mesure où il y a des discussions au niveau national et que l'USH s'est prononcée à ce jour au niveau national sur la question et qu'elle a indiqué que les bailleurs n'étaient pas favorables à une suspension généralisée des paiements des loyers. Mais bien entendu, il y a une sensibilisation et une attention toute particulière aux loyers et aux aides à mettre en place pour que les locataires ne se retrouvent pas en grande difficulté, notamment économique.

Et, pour terminer, la cellule anticipation, vous vous rappellerez qu'il existe déjà une cellule de crise, qu'on peut réinventer le process, mais qu'actuellement la cellule de crise, il me semble, dans cette thématique a démontré son efficacité, que nous la maintiendrons. Nous la ferons peut-être éventuellement évoluer au niveau des axes de déconfinement. Donc il y aura quelque chose d'évolutif, et vous y serez associés, au même titre ou sur le même process qu'il a été défini jusqu'à présent et depuis maintenant 50 jours, à savoir que dans les domaines sanitaires et pour toutes les raisons que nous avons évoquées jusqu'à présent, il est nécessaire d'avoir un circuit de décision court pour une action immédiate en protection de la population. Voilà pour mon registre, Monsieur le maire.

MONSIEUR LE MAIRE : Merci. Sacha BRIAND me fait savoir qu'il considère que les choses sont complètes du point de vue de la réponse de la majorité, mais Pierre LACAZE, lui, a demandé à parler sur ce sujet. Donc je lui donne la parole.

P. LACAZE : Oui, Monsieur le maire, mesdames et messieurs les élus, mesdames et messieurs. Monsieur LESGOURGUES peut-être, vous nous dites que les choses sont à l'étude sur la prime. Est-ce qu'elle sera de 1 000 euros ? Vous dites qu'elle ne dépassera pas les 1 000 euros, ou est-ce que vous ne savez pas encore, depuis qu'elle est à l'étude, la prime que vous allez accorder aux salariés ? Sur les congés, nous ne partageons pas. Pourquoi ne pas proposer sur la base du volontariat, là vous voulez imposer. Je vous rappelle que la France aujourd'hui et notre ville, vous l'avez souligné en début de conseil ou en tout cas le représentant de votre majorité, Monsieur Jean-Luc MOUDENC, l'a fait en saluant l'ensemble des travailleurs qui ont permis effectivement de faire face à la crise. Je crois qu'il faut que vous considériez, c'est valable d'ailleurs pour l'hôpital, qu'il y aura besoin effectivement peut-être pour un certain nombre de salariés de prendre des congés. Vous ne souhaitez pas qu'ils les prennent, mais je crois qu'il faut que vous teniez compte de la période exceptionnelle que nous vivons. Je ne comprends pas très bien d'ailleurs la notion que vous avez de travail exceptionnel. Est-ce que vous considérez que les agents qui étaient au travail, de la Ville de Toulouse, dans cette période extrêmement exceptionnelle, n'ont pas fait preuve d'un travail exceptionnel ? Est-ce que vous allez différencier le versement de la prime selon les agents ? J'aimerais bien que vous précisiez votre vision des choses.

De même, dans la réactivité, je crois que vous ne comprenez pas très bien ce que nous disons par cellule d'anticipation. Monsieur LESGOURGUES, vous avez fait preuve d'un travail vis-à-vis de la crise sanitaire. Nous vous proposons aujourd'hui d'anticiper sur le déconfinement et, je crois que vous me rejoindrez peut-être, ce déconfinement de la part de l'État n'est pas très clair. Et d'ailleurs, vous aviez les oreilles bien ouvertes, mais vous ne m'avez toujours pas dit quelle garantie l'État vous apporte le 11 mai sur le nombre de millions de masques qui seront disponibles pour Toulouse ou Toulouse Métropole, notamment les tests, puisqu'on parle de brigades de dépistage. À ce que je sache, Monsieur le maire, c'est pas vous qui allez les mettre en place. Donc j'aimerais bien que nous ayons une réponse ici, à 15 jours d'un déconfinement annoncé, sur la garantie que vous avez, Monsieur LESGOURGUES ou Monsieur MOUDENC, de la part de l'État sur les tests de dépistage.

Madame DE LAUBADÈRE, pareil sur le dialogue avec les parents d'élèves, j'ai bien entendu, je trouve que c'est bien que vous preniez les dispositions d'un dialogue. Mais attention, ne dialoguez pas qu'avec les parents d'élèves dont les écoles vont ouvrir, parce qu'il y a besoin je crois de dialoguer beaucoup avec les parents d'élèves dont les écoles ne vont pas ouvrir. Puisqu'aujourd'hui vous nous annoncez que face à un manque d'agents, c'est votre discours, c'est une majorité d'écoles toulousaines qui ne vont pas ouvrir. Et je crois que là-dessus il faut regarder, Monsieur BRIAND ne s'exprime pas parce qu'il ne supporte pas, il m'a fait souvent le reproche d'être le Monsieur Dépenses. Pourtant il faut dépenser aujourd'hui, Monsieur le maire, pour répondre aux besoins de la population. Peut-être que vous allez suivre là les préconisations du groupe Communiste. Moi je crois...

MONSIEUR LE MAIRE : On ne vous a pas attendu pour le faire.

P. LACAZE : Oui, vous ne m'avez pas attendu, mais pendant des années vous ne m'avez pas écouté. Là, vous m'écoutez depuis quelques semaines. Donc, Monsieur le maire, je crois qu'il faudrait anticiper parce que peut-être qu'il n'y a pas qu'un tiers des parents d'élèves de la ville qui vont avoir besoin que l'école reprenne dans des conditions sanitaires, je le dis, impeccables. Donc il faut peut-être, Madame DE LAUBADÈRE, envisager de regarder s'il y a besoin d'embauches aussi. On ne peut pas répondre aujourd'hui aux parents d'élèves que nous n'avons qu'un tiers des agents techniques, notamment, si j'ai bien compris, sur la décontamination, qui soient en capacité de faire face, notamment parce qu'eux mêmes sont pris par la contrainte de garder leurs enfants. Moi, je crois qu'aujourd'hui la Ville de Toulouse elle est au service des Toulousains et des Toulousaines, et pas à une préconisation, oui je vous le redis, Monsieur LESGOURGUES. Vous avez peut-être raison de remonter à 2017. Mais en tout cas dans les dernières semaines il y a des anticipations, notamment la date du 11 mai. Je crois que l'ensemble des groupes politiques l'ont dit à l'assemblée. Il y a eu une anticipation peut-être hasardeuse de la part du président de la République. Nous, nous sommes garants de la sécurité des Toulousains et des Toulousaines. Et je trouve que vous ne m'apportez aucune réponse sur les garanties de l'État.

MONSIEUR LE MAIRE : Nous allons donc donner la parole à d'autres collègues qui la demandent. Après, je redirai, mais je sais que je ne serai pas écouté, à Pierre LACAZE qu'il n'est pas ici à l'Assemblée nationale. Mais en ce qui concerne les garanties de l'État, forcément il vaut mieux être à l'Assemblée nationale. Donc vous êtes en retard d'un jour, c'était le débat d'hier après-midi. Je crois que la dernière fois où vous vous êtes présenté aux élections législatives, vous avez fait 3 %. Donc je comprends que vous soyez un peu frustré. Donc la parole est maintenant à Romain CUJIVES qui nous l'a demandée et qui est connecté. Romain CUJIVES.

R. CUJIVES : Bonjour Monsieur le maire, chers collègues. Monsieur LESGOURGUES, je vous remercie pour votre réponse complète concernant l'ensemble des amendements que l'ensemble de l'opposition a déposés. Pour qu'on se comprenne bien, j'ai noté vos réponses. Et donc, sauf erreur de ma part, je voudrais que nous soyons d'accord sur les différents éléments suivants, un certain nombre de propositions que nous avons formulées, vous nous avez indiqué qu'elles étaient soit à l'étude, ce qui signifie que vous les partagez, soit qu'elles étaient d'ores et déjà enclenchées. Donc est-ce que nous sommes bien d'accord que concernant la mise à disposition des tablettes, la réouverture des marchés, les drive piétons, l'attribution de nourriture assurée par les associations, les colis alimentaires, sur cette première partie, tous ces amendements sont donc acceptés ?

Ensuite, concernant la partie accueil crèches et écoles, le premier amendement sur l'état des lieux général est refusé.

Concernant le deuxième amendement sur l'ouverture de lieux adaptés, l'amendement est accepté avec une précision concernant que cela se fera, et c'était évident pour l'opposition municipale, en lien et de concert avec les consignes de l'État.

Concernant le soutien financier accru aux associations engagées dans l'aide aux devoirs, vous nous avez dit que vous n'aviez pas stoppé. Je pense qu'on aimerait connaître le montant de l'augmentation puisque nous, ce que nous demandons, c'est un soutien financier accru, pas simplement le maintien, qui nous semble tout à fait naturel. Donc ce soutien financier accru, s'il a eu lieu, pouvez-vous nous en donner le montant ?

Ensuite, concernant l'aide qui sera directement versée pour les familles en difficulté concernant les cantines, là vous ne retenez pas notre amendement, qui va plus loin que ce que vous avez mis en œuvre. Mais vous avez mis quelque chose en œuvre. Donc notre amendement à nous n'est pas retenu.

Dans la catégorie confinement des agents, le premier, donc vous nous dites qu'il est accepté. Concernant le second et les masques et plus globalement sur la question de la protection des agents, on aimerait avoir davantage de garanties, car de toutes parts, des satellites de la collectivité, des services de la collectivité, on nous indique que, ce matin encore, lorsque les agents vous écoutent, les informations que vous délivrez ne sont pas les informations dont disposent les agents, qui se plaignent de mesures de protection complètement insuffisantes. Concernant l'attribution de la prime, mon collègue Pierre LACAZE a bien demandé les précisions qui nous semblent importantes de devoir obtenir. Il semble que là aussi vous soyez moins volontaristes que nous et que donc cet amendement-là ne soit pas retenu, tout comme notre demande d'amendement sur les congés, tout comme notre demande de dépistage au sein des EHPAD.

Ensuite, et pour conclure, nous regrettons vivement que vous ne reteniez pas l'amendement concernant les logements. Et concernant les logements, vous n'avez pas pris soin, je crois, de lire attentivement les propositions de l'opposition. Puisque nous ne demandons pas naturellement une suspension générale et absolue des loyers. On demande qu'on ait une action avec les bailleurs pour dresser un état des lieux et que l'on regarde les personnes qui sont en difficulté et qu'on regarde pour ces personnes-là s'il est possible de suspendre les loyers, et non pas naturellement de suspendre de façon générale.

Concernant notre demande, et j'en conclus sur la cellule d'anticipation, vous nous répondez, Monsieur LESGOURGUES, sur une cellule de crise. Qu'il me soit permis ici de rappeler au nom de l'ensemble de mes collègues de l'opposition que la gestion de crise et la gestion par anticipation, c'est pas la même chose. L'une est là pour gérer l'urgence et l'autre est là pour se projeter. Donc on maintient notre demande d'amendement. Voilà, Monsieur LESGOURGUES, pourriez-vous nous assurer que donc tous les premiers amendements sont validés dans leur intégralité et que ne le sont pas simplement ceux que j'ai évoqués ?

MONSIEUR LE MAIRE : La parole est à Isabelle HARDY.

I. HARDY : Oui, merci. Ça a déjà été dit, mais simplement pour réaffirmer notre désaccord par rapport à la pause obligatoire de congés pour les personnels, parce qu'effectivement le maire peut imposer des congés. Mais d'abord, est-ce que ça se fait dans le cadre imposé par les instances de dialogue social, ça c'est une première chose. Et puis on ne peut pas fonctionner comme si c'était une période normale. Monsieur LESGOURGUES a parlé d'un comparatif entre le nombre de jours de congés pour cette période et celle qu'il a appelée période normale. Mais je rappelle qu'on est en période de crise, que c'est quand même assez malvenu, qu'en dehors des problèmes de santé on va se retrouver avec des personnes en grande fragilité psychologique. Et je pense que cette proposition est malvenue.

Ensuite, s'agissant de la cellule effectivement d'anticipation du déconfinement, rappeler aussi que la problématique du déconfinement n'est pas seulement un problème sanitaire, mais qu'il va falloir travailler aussi, c'est notre rôle, sur comment on accompagne les associations, les restaurants, les commerces, les vacances, etc. Merci.

MONSIEUR LE MAIRE : Merci. Donc je donne la parole pour éléments de réponse à Henri DE LAGOUTINE, à Laurent LESGOURGUES.

H. DE LAGOUTINE : Oui, mes chers collègues, pour la question des congés et des primes, bien entendu ces questions, je vous l'ai dit tout à l'heure, ont été présentées, débattues en comité technique avec les représentants du personnel, aussi bien à la Ville de Toulouse qu'à la Métropole qu'au CCAS. Je vous rappelle, je vous redis que les 37 maires de la métropole souhaitent apporter une réponse identique. Et tous ont considéré qu'il était normal que les agents prennent des congés puisque d'habitude les agents prennent des congés sur cette période-là. Et c'est une question de continuité du service public. Il est normal que les fonctionnaires prennent leurs congés au rythme habituel de manière à ne pas se retrouver en absence de ressources. Je rappelle également que nous sommes à sept ou huit semaines de congés payés dans la fonction publique territoriale et que cette règle va d'ailleurs changer l'année prochaine puisque la loi nous imposera désormais, à partir de 2021, de respecter la durée prévue par les textes. Et donc nous nous retrouverons avec cinq semaines de congés. Donc il ne s'agit certainement pas de prendre encore plus de retard.

Pour ce qui concerne les primes qui ont été évoquées, là encore les 37 maires des communes de la Métropole souhaitent harmoniser les critères de cette prime. Et évidemment, ces critères seront présentés en comité technique. Oui, il pourra y avoir des primes d'un montant différent selon les métiers parce que les sollicitations n'auront pas été les mêmes. Aussi bien en ce qui concerne les congés que la prime, il nous paraît important de trouver un équilibre entre la considération à apporter aux fonctionnaires, qui font un travail remarquable, et la situation de nombre de nos concitoyens, qui ne bénéficient ni d'une garantie de rémunération, ni d'une garantie d'emploi, et qui pour des centaines de milliers d'entre eux, voire des millions, vont perdre leur travail. Donc c'est difficile de trouver cet équilibre. Mais soyons tout de même décents. On ne peut pas comparer la situation de fonctionnaires, qui font très bien leur travail, qui bénéficient d'un statut qui est non contestable non plus. Mais il va se poser quand même à un moment la question des ressources, des financements. Alors même si vous ne voulez pas l'entendre, on voit bien que les 37 maires qui sont aux affaires et qui sont issus de tendances politiques différentes, eux sont confrontés à la réalité de gens qui sont en situation de gérer.

MONSIEUR LE MAIRE : Laurent LESGOURGUES.

L. LESGOURGUES : Oui, mes chers collègues, Monsieur le maire. Donc pour répondre à Romain CUJIVES et pour préciser les choses, en fait, nous avons, suite à vos propositions, intégré ce que nous pouvions intégrer. Nous avons également des idées et des choses qui sont en cours de réalisation puisque peut-être qu'il y a certaines informations qui n'étaient pas suffisamment passées. Comme je vous l'ai dit, il y a des choses qui sont, au niveau de vos propositions, déjà réalisées ou en cours de réalisation donc qui ne suscitent pas a priori de positionnement sur ces thématiques-là puisqu'elles sont en cours de réalisation. C'est une délibération essentiellement de bilan. Et puis il y a d'autres mesures qui ne sont pas retenues, que nous ne souhaitons pas voir figurer dans les amendements, comme les éléments que par exemple Henri DE LAGOUTINE vient de vous cibler, de vous expliquer. Donc en fait, pour simplifier les choses, moi je vais vous proposer en fait de ne pas

retenir ces amendements-là, à la fois les amendements qui sont en cours de réalisation et les amendements que nous ne souhaitons pas voir retenir.

MONSIEUR LE MAIRE : Je crois que les choses sont claires, effectivement. Antoine MAURICE l'a dit au moins à trois reprises depuis que nous sommes réunis. Nous avons effectivement pris en compte un certain nombre d'idées et de propositions. Nous avons même modifié la délibération pour les intégrer. Et donc ne restent plus que des amendements dont nous estimons que soit ils sont en cours, donc il y a une réponse, et donc la mention serait en quelque sorte superfétatoire, soit des amendements sur lesquels nous avons été très clairs en les rejetant. Donc effectivement je vais mettre aux voix ces amendements en bloc puisqu'ils ont été présentés et discutés en bloc. Nous reprenons la méthode consistant à faire un appel par groupe, pour que le positionnement soit clair, pour cette série d'amendements, contre cette série d'amendements, abstention ou pas de participation au vote sur cette série d'amendements, et indication éventuellement des votes disjoints au sein de chaque groupe. Franck BIASOTTO pour le groupe Alliance Majorité Présidentielle.

F. BIASOTTO : Pour.

MONSIEUR LE MAIRE : François BRIANÇON, groupe Socialiste.

F. BRIANÇON : Je suis pour les amendements.

MONSIEUR LE MAIRE : François CHOLLET, groupe Toulouse Ensemble.

F. CHOLLET : Contre.

MONSIEUR LE MAIRE : Isabelle HARDY, groupe Génération.s, Socialisme et Écologie.

I. HARDY : Pour.

MONSIEUR LE MAIRE : Pierre LACAZE, groupe des élus Communiste, Républicain et Citoyen.

P. LACAZE : Pour.

MONSIEUR LE MAIRE : Marthe MARTI, groupe Alliance Démocrate Toulouse.

M. MARTI : Contre.

MONSIEUR LE MAIRE : Antoine MAURICE, groupe Toulouse Écologiste et Citoyenne.

A. MAURICE : Pour.

MONSIEUR LE MAIRE : Les amendements ne sont pas adoptés. Maintenant, je vous propose de voter la délibération elle-même, non amendée donc. Et donc je reprends l'appel pour les votes par groupes. Franck BIASOTTO, groupe Alliance Majorité Présidentielle.

F. BIASOTTO : Pour.

MONSIEUR LE MAIRE : François BRIANÇON, groupe Socialiste.

F. BRIANÇON : Je suis pour.

MONSIEUR LE MAIRE : François CHOLLET, groupe Toulouse Ensemble.

F. CHOLLET : Pour.

MONSIEUR LE MAIRE : Isabelle HARDY, groupe Génération.s, Socialisme et Écologie.

I. HARDY : Pour.

MONSIEUR LE MAIRE : Pierre LACAZE, groupe des élus Communiste, Républicain et Citoyen.

P. LACAZE : Pour.

MONSIEUR LE MAIRE : Marthe MARTI, groupe Alliance Démocrate Toulouse.

M. MARTI : Pour.

MONSIEUR LE MAIRE : Antoine MAURICE, groupe Toulouse Écologiste et Citoyenne.

A. MAURICE : Pour.

MONSIEUR LE MAIRE : Je vous remercie, mes chers collègues. La délibération est adoptée, et je suis heureux qu'elle l'ait été à l'unanimité. Je vous propose maintenant de faire une très courte pause d'un déjeuner qui sera donc à l'heure espagnole. Un déjeuner fort succinct, c'est un petit panier froid. Nous reprendrons, si vous voulez bien, à 15h15.

-Pause-déjeuner-

1.4 COVID 19 - principales actions du plan d'urgence mis en oeuvre dans le domaine social et au profit de la population ainsi que des agents-(Affaires Juridiques et Assemblées - Administration du Conseil Municipal - - 20-0100)

Adopté à l'unanimité

Sacha BRIAND

MONSIEUR LE MAIRE : Mes chers collègues, je vous propose de reprendre la séance au point où nous l'avions laissée et d'aborder les délibérations du chapitre 2, deux délibérations de nature différente qui sont présentées par Sacha BRIAND. Donc la première délibération tout d'abord, la 2.1.

S. BRIAND : Mes chers collègues, la première délibération concerne la mise en œuvre du plan d'urgence en faveur du tissu économique toulousain face à la crise que nous rencontrons et propose notamment un abattement de 15 % de la taxe foncière pour les commerces de détail inférieurs à 400 mètres carrés. Mais cette mesure, qui est une possibilité offerte à la commune, s'inscrit dans un ensemble plus global de mesures qui ont été annoncées et qui sont mises en œuvre au profit des commerces et notamment des commerces de proximité, si j'ose dire. Avec l'exonération des droits d'occupation du domaine public qui concerne les commerçants des marchés, les restaurateurs ou encore les taxis et qui représente une exonération sur un montant de plus de 3 millions d'euros. Une exonération de la taxe locale sur la publicité extérieure pour un montant de 2,5 millions d'euros. Une exonération de douze mois de loyers et de charges pour les artisans et commerçants qui sont installés dans le cadre du dispositif Commerce Avenir, qui correspondent le plus souvent à des commerces fragiles puisque réimplantés sur des secteurs particuliers visant à assurer la diversité commerciale. C'est dans ce contexte et dans ce cadre, dans ce plan global, qui représente au total plus de 6,5 millions d'euros, que nous proposons au conseil d'approuver cette modification des conditions d'application de la taxe foncière. Qui concerne donc un abattement de 15 % sur la base d'imposition de la taxe foncière pour les surfaces commerciales de moins de 400 mètres carrés et qui ne sont pas intégrées à un ensemble commercial. Cela représente grosso modo un allègement de charges fiscales de 830 000 euros qui, dans un premier temps, et il faut bien comprendre la mécanique du dispositif, bénéficie au propriétaire. Mais comme vous le savez, dans les baux commerciaux, le propriétaire, dans la quasi-totalité des baux, refacture, dans le cadre des charges locatives, à son locataire et donc au commerçant considéré, non seulement les charges habituelles, comme la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, ou les charges locatives comme l'eau, les parties communes, etc., mais également la taxe foncière, ce qui est une particularité par rapport aux baux d'habitation. Et donc, l'idée de ce dispositif, c'est en allégeant la taxe foncière des propriétaires d'avoir un allègement automatique pour les commerces qui sont hébergés dans ce cadre. C'est une enveloppe globale de 830 000 euros sur cette mesure, qui s'inscrit dans un plan de 6,5 millions pour la Ville. D'autres mesures seront examinées demain par le conseil de Métropole. Et c'est bien sûr un effort important, significatif, pour faire en sorte, dans les tout prochains mois, d'améliorer les conditions de trésorerie de ces commerçants.

Ça s'ajoute à l'ensemble des autres mesures qui ont été mises en œuvre au bénéfice des associations avec le maintien des subventions, notamment par exemple dans le secteur culturel. Quand bien même les manifestations étaient annulées et pour permettre à ces associations de poursuivre leur activité au-delà de la crise. C'est également des mesures dans le domaine de la commande publique et nous l'avons indiqué. Mettre en œuvre l'augmentation de l'avance automatique sur les marchés en cours ou à venir avec des avances qui pourront désormais atteindre 40 % sans constitution de garantie à première demande. Cette délibération cependant ne porte que sur les mesures fiscales, mais il me semblait important de la resituer dans le contexte général, 830 000 euros pour près de 7 500 entreprises du territoire. En précisant naturellement qu'en l'état de la réglementation, les mesures fiscales doivent être adoptées avant le mois d'octobre de l'année N-1. Et que donc cette mesure, en l'état de la réglementation, ne pourrait s'appliquer qu'en 2021, mais que des contacts sont en cours avec le gouvernement pour pouvoir mettre en œuvre cette mesure dès l'exercice 2020 et permettre ainsi aux bénéficiaires d'en profiter dans les tout prochains mois.

MONSIEUR LE MAIRE : Merci. J'ouvre le débat et François BRIANÇON a été le premier à s'y inscrire, donc c'est à lui que je donne tout d'abord la parole.

F. BRIANÇON : Merci, Monsieur le maire, mes chers collègues. Effectivement, je ne m'exprime pas sur la première partie de l'exposé de Sacha BRIAND qui rappelle, avant l'article qui nous concerne, les éléments d'aides de la Ville à nos commerçants, nous les partageons. Mais par contre, sur l'article unique qui est proposé à notre vote, sur la mesure spécifique de l'abattement. Elle est soumise, comme c'est écrit, à la levée du verrou de l'article 539 A bis du Code général des impôts, ce qui renverrait au mois de novembre 2020 l'opération si la loi était modifiée. Voire en novembre 2021, comme Sacha BRIAND vient de le dire, si elle ne l'était pas. Pourtant, nous sommes, ça a été dit, dans une situation d'urgence. Une situation d'urgence pour les commerces en novembre 2020, voire en novembre 2021, est une situation qui sera pour certains catastrophique, voire malheureusement définitive sur leur incapacité à poursuivre leur activité. Donc ça renvoyait au débat que nous avons demain à la Métropole sur les questions de ce même ordre. Moi, ce que je remarque dans cet article ou dans cette proposition, c'est qu'il n'y a pas de plan de sortie. Il n'y a pas de solution à proposer autre que cette somme de 830 000 euros puisse être réinjectée, réaffectée comme c'est le cas dans les dispositions qui seront débattues demain à la Métropole même si elles sont aussi dans un environnement juridique qui reste encore instable. Donc moi, la question que je pose, c'est la proposition d'un amendement à cette délibération qui dirait la chose suivante. Dans la mesure où le verrou législatif n'est pas levé, la collectivité mettra la charge fiscale de 830 000 euros à disposition des plans de soutien existants, soit auprès de la Région, soit auprès des chambres consulaires.

MONSIEUR LE MAIRE : Merci. Pierre LACAZE a demandé la parole, je la lui donne.

P. LACAZE : Oui, Monsieur le maire, Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs. Sur cette délibération que nous approuverons, je partage l'amendement porté par François BRIANÇON. J'aurais, Monsieur le maire, quelques indications. Sacha BRIAND nous dit qu'il y a une discussion avec le gouvernement. Il y aurait une discussion avec le gouvernement pour faire sauter le verrou législatif. Monsieur le maire, vous me permettez de me croire, donc là, à l'Assemblée nationale. Et de vous demander, est-ce qu'il y a un délai qui a été donné sur la discussion que vous avez, je suppose que c'est vous qui la menez. Ou alors la question s'adresse à Sacha BRIAND, si c'est lui qui mène la discussion avec le gouvernement. Mais est-ce qu'un délai a été donné, des informations que nous aurions et nous en avons débattu avant avec la crise sanitaire, peut-être que le gouvernement a d'autres urgences à traiter que cette question-là, donc je voudrais des précisions sur les discussions avec le gouvernement. Et puis, Monsieur le maire, je voudrais aussi peut-être, que vous nous précisiez, est-ce que vous avez évalué globalement ce que va coûter à la Ville la gestion de la crise et de quelle façon l'État pourrait s'engager à compenser. Est-ce que là aussi, il y a des discussions avec le gouvernement ? Nous considérons que l'État a d'autres moyens, de ressources. Les parlementaires communistes, mais soutenus par les élus municipaux, portent l'idée de remettre en place l'impôt sur les fortunes. Il y a 1 200 milliards de patrimoine parmi les plus riches de notre pays, donc les 100 milliards aujourd'hui emmenés par l'État pourraient être compensés, mais plutôt par les riches. Et on l'a dit, ceux qui sont à l'honneur aujourd'hui, c'est ceux qui parfois sont mal payés ou mal reconnus par notre société. Mais j'aimerais savoir si les collectivités locales vont être aidées ou est-ce qu'une discussion s'est engagée avec l'État sur le fait que les collectivités locales seront aidées face aux dépenses engagées.

MONSIEUR LE MAIRE : Merci. La parole est à Antoine MAURICE.

A. MAURICE : Oui, merci. À mon tour, je souhaitais réagir à ces propositions. Bien sûr pour dire que nous soutenons les propositions qui visent à accompagner le tissu économique toulousain. L'essentiel du débat sera mené demain. Mais on a là, à travers la proposition qui est faite sur la partie abattement de la taxe foncière, comme ça a été dit par mes collègues, la démonstration que, sans doute, sur ce sujet, vous vous êtes précipités en termes de communication en amont. Puisque, si vous aviez attendu de savoir ce qui était possible juridiquement

et adapté aussi aux entreprises, sans doute d'autres propositions auraient pu émerger. Donc je partage déjà, a minima, le fait qu'on puisse y ajouter l'amendement qui permette d'avoir au moins un plan B pour être sûrs que ces aides pourront réellement se mettre en place et ne soient pas des effets d'annonce, ou pire même, des annonces électoralistes si c'était pour 2021 dans la mise en œuvre.

Par ailleurs, peut-être pour que le débat soit directement total, je veux faire part des amendements que nous proposons pour aller plus loin sur ces propositions. Avec l'idée d'ajouter à l'article unique qui serait transformé en article 1, un nouvel article 2 qui nous permettrait d'ajouter deux points importants déjà. Alinéa premier, le fait que la Ville de Toulouse suspende pour la période de confinement et/ou de non-activité les loyers commerciaux lui appartenant ou à leurs satellites. Parce que nous avons eu le débat en commission, mais il nous semble que la délibération limite au dispositif Commerce Avenir et qu'il y a d'autres possibles loyers commerciaux dont on a la responsabilité à travers la collectivité ou nos satellites. Alinéa 2, une fois la situation nationale rétablie, étudier au cas par cas la possibilité d'exonération totale ou partielle des loyers reportés en fonction de la taille et de la situation financière de chaque entreprise ou association. Ainsi que des aides existantes par ailleurs pour protéger avant tout les petites structures plus fragiles et plus impactées par la crise. Et ensuite, pouvoir, après l'article 2, insérer un article 3 ainsi rédigé. Alinéa premier, la Ville de Toulouse met en ligne sur le site, toulouse.fr, une cartographie des commerces accessibles pendant le confinement et pendant la période de dé-confinement partiel. Elle permettra d'en connaître la localisation et les heures d'ouverture ainsi que de lister les restaurants qui assurent des livraisons à domicile. Cet élément permettant aussi de mieux valoriser nos commerces, nos artisans, ceux qui en tout cas sont ouverts et pourraient être accessibles aux habitantes et aux habitants.

Dernière remarque relative à la délibération, vous parlez également des acteurs associatifs. En effet, un certain nombre connaissent déjà des difficultés. Je sais que les acteurs du monde culturel vous ont écrit, Monsieur MOUDENC, en tant que notamment président de France urbaine, pour agir pour les soutenir, notamment sur la question du statut des intermittents, afin qu'ils ne perdent pas les mois de confinement pour leur statut notamment. Et puis sur l'idée d'avoir un plan de soutien spécifique lié aux graves difficultés auxquelles vont faire face ces acteurs-là. Donc il me semble que ces premières mesures sont, de toute façon, un premier pas, mais qu'il faudra revenir probablement, pour un certain nombre des acteurs associatifs et économiques, sur d'autres propositions ultérieurement. Merci.

MONSIEUR LE MAIRE : Merci. Isabelle HARDY.

I. HARDY : Oui, merci. Je crois que nous partageons tous le fait que la crise que nous traversons aura des conséquences économiques désastreuses. Et ça a déjà été dit, mais j'ai envie de le rappeler, parce que je pense qu'aujourd'hui, malheureusement, on ne peut pas bien mesurer l'ampleur de la catastrophe. Et des milliers d'entreprises, majoritairement des petites entreprises, des indépendants, des autoentrepreneurs, des artisans, des commerçants, sont dans des situations catastrophiques et nous craignons que certains ne s'en remettent pas. Et j'ai une pensée aussi pour toutes les entreprises d'événementiel qui souffrent aujourd'hui et aux centaines de bars et de restaurants qui sont dans le flou total quant à leur réouverture, à la fois la date et les conditions de réouverture. Alors bien sûr nous voterons les mesures d'aide économique. Nous pensons aussi qu'il faut aller plus loin. Alors ce n'est pas un amendement, mais on sait aujourd'hui qu'il y a des fonds de solidarité de l'État, il y a les fonds de la Région, il y a les fonds du Département, mais il y a aussi beaucoup d'entreprises qui passent à travers les mailles du filet. Nous, on vous propose aussi de mettre en place une conférence permanente avec les chambres consulaires, les organisations patronales, les syndicats professionnels et les associations pour mettre en place une cellule de veille, d'écoute et de mise en œuvre des mesures d'urgence. Chacun dans ses compétences, au fur et à mesure de l'évolution des besoins.

Et je souhaiterais aussi, en complément de l'intervention d'Antoine MAURICE, penser aux acteurs culturels qui vous ont effectivement sollicité. Et pour ajouter peut-être deux points sous forme de questions, puisque la Ville a stoppé des marchés publics qui les liaient notamment avec les associations comme Léo Lagrange qui contraignent les structures à ne pas payer des intervenants artistiques qu'elles auraient du embaucher en avril et en mai. Qu'en est-il ? Est-ce qu'il y a un soutien particulier dans ce cas-là ? Et toujours la question que j'avais déjà posée, concernant la redevance du casino, puisque le casino a souhaité ne pas payer la redevance dont on sait que la redevance souvent est fléchée sur des acteurs culturels et des festivals. Est-on bien sûrs que ça ne mettra pas en danger, que l'on trouvera des solutions pour tous ces acteurs qui étaient fléchés dans le cadre de cette redevance ? Merci.

MONSIEUR LE MAIRE : Merci. Je n'ai pas d'autres, je vérifie, non, je n'ai pas d'autres demandes de parole donc je donne tout de suite le micro à Sacha BRIAND pour des éléments de réponse aux différents collègues.

S. BRIAND : Alors, je vais commencer presque par la fin, c'est-à-dire par les propositions d'amendements qui ont été exposées par Antoine MAURICE. Trois propositions spécifiques. La première sur la suspension de tous les loyers commerciaux au sens très large. Je rappelle que cette délibération précisément prévoit pas la

suspension, mais l'exonération, sur le dispositif Commerce Avenir. Alors c'est vrai qu'il y a à la fois au niveau municipal et sur certains satellites qui ne relèvent pas de la décision du conseil municipal, faut-il le préciser tout de même, parfois des locataires commerciaux. Tous, que ce soit la Ville, que ce soit les satellites, tous sont en dialogue permanent avec les opérateurs concernés. En ce qui nous concerne, nous sommes en train de diagnostiquer l'ensemble de la situation pour bien identifier l'ensemble des partenaires que nous avons. Je pense par exemple à des guinguettes ou à des petits établissements qui sont dans certains secteurs particuliers de la Ville et qui ne sont pas à proprement parler toujours sur le domaine public qui est visé par les premières mesures. Donc il y a un travail qui est mis en œuvre pour diagnostiquer ça. Simplement, il nous semble qu'en l'état, les éléments tels que nous les présentons permettent de régler l'essentiel des problèmes. Et après, les situations individuelles doivent être traitées, mais elles ne doivent pas l'être d'une manière générale, elles doivent être diagnostiquées et adopter des mesures qui d'abord permettent effectivement d'assurer la continuité des activités. Donc nous considérons que ce premier amendement n'est pas pertinent au regard des éléments qui figurent déjà dans ce plan d'urgence.

Le deuxième élément, c'est d'évoquer le fait qu'il pourrait y avoir sur la base, après c'est de la suspension qui était proposée, des exonérations partielles. Ça sera l'objet d'un travail à faire pour la deuxième étape, c'est-à-dire le plan de relance. Une fois que la crise sera passée, une fois que l'activité pourra reprendre, il faudra assurer, mettre en œuvre des actions pour assurer le plan de relance. C'est dans ce cadre-là, une fois que nous aurons vu avec l'ensemble des partenaires, des locataires, quelle est leur situation et leurs besoins, en fonction de leur champ d'activité, en fonction des difficultés qu'ils auront rencontrées, que nous pourrions prendre ces mesures. Mais ce n'est pas la place, aujourd'hui, dans ce plan d'urgence.

Et enfin, le troisième élément qui vise à développer au sens large une cartographie des commerces. Comme vous le savez, il y a déjà un dispositif qui est mis en œuvre, en partenariat d'ailleurs avec la Région, au travers de la plateforme qui a été mise en place, une plateforme digitale de vente et de livraison à domicile et qui permet à un certain nombre d'opérateurs d'aller vers cette plateforme dans le cadre de ce partenariat entre la Ville et la Région. Il y a également une application Ô Toulouse, qui a été développée, qui a connu un succès en termes de téléchargement puisqu'il y a eu à peu près 40 000 téléchargements. Mais qui n'a pas encore trouvé en termes de marketplace son positionnement. Et il nous semble qu'il y a des choses à améliorer là-dessus pour pouvoir répondre en partie au même objectif. Donc vous le voyez, des mesures sont déjà mises en œuvre indépendamment de la démarche qui a été mise en œuvre par la CCI. Puisque la CCI a ouvert une plateforme qui permet aux commerces ouverts de se signaler et d'indiquer. Donc, je crois qu'il serait contre-productif, c'est du moins notre point de vue, de multiplier les sources d'information qui ferait que les commerces, s'ils vont s'identifier sur la plateforme de la CCI, ne penseront pas nécessairement à communiquer les mêmes éléments et on aurait des éléments divergents. Ce qui compte dans une période comme celle-ci, c'est que les dispositifs soient simples et identifiés et nous avons déjà un nombre de dispositifs suffisants pour répondre à cet objectif. Il ne nous semble donc pas nécessaire de retenir les amendements que vous proposez.

Pour en revenir aux observations des uns et des autres, la question a été posée, quel est le délai des discussions sur l'application dès 2020 de cette mesure. Je rappelle qu'il y a encore quelques semaines, un conseil municipal ne pouvait pas se tenir en visioconférence et que les ordonnances sont venues ouvrir cette possibilité. Eh bien, nous sommes sur cette stratégie qui consiste à considérer que, dans la période de crise, et même si la tradition et notamment du ministère de l'Économie et des Finances, d'avoir des décisions fiscales qui sont prises avant le 1^{er} octobre pour avoir le temps de les mettre en œuvre dans de bonnes conditions, aujourd'hui, ne permettent pas d'obtenir satisfaction. Nous considérons que la pression de la situation économique doit permettre de faciliter et de rendre agile, y compris l'administration fiscale, pour pouvoir instaurer des mesures qui sont limitées dans leurs effets et qui ne nécessitent pas, de notre point de vue, des traitements qui soient exorbitants. Et j'attire aussi votre attention sur le fait que cette mesure, pour importante qu'elle soit, puisque nous la proposons, c'est que nous considérons qu'elle est importante, ne représente que 12 % de l'ensemble du plan que nous avons présenté en préambule de cette délibération. Et pour l'ensemble des exonérations, des mesures notamment de loyers de Commerce Avenir, de redevances d'occupation et qui vont bénéficier, plus de 6 millions d'euros, pour les commerces et les entreprises. Ce sont des mesures qui s'appliquent immédiatement. Donc vous le voyez, l'essentiel de ces actions s'applique bien immédiatement. Cette mesure, nous espérons et nous continuons à y travailler, pourrait s'appliquer en 2020, avec, nous semble-t-il un peu de bonne volonté. Ça nous semble une mesure utile, pertinente et nous continuons donc à y travailler de façon sérieuse. Je veux répondre à François BRIANÇON pour pas donner le sentiment de passer à côté. D'abord, rappeler que ces mesures ont été discutées avec les chambres consulaires, les organisations patronales. Nous n'avons pas présenté ces mesures sans un dialogue avec elles et nous avons reçu de ce point de vue là un écho favorable sur l'ensemble de ces mesures. Y compris avec les contraintes de calendrier que nous avons évoquées, parce que tout le monde comprend bien que dans cette situation particulière, il faut tenter tout, pas seulement ce qui est possible, mais aussi ce qui nécessite des discussions allongées. François BRIANÇON nous propose de mettre en solution alternative. J'avoue que ça va être compliqué de discuter avec les services de l'État si dans le même temps, nous donnons une solution de repli. Et puis surtout, surtout, si en l'état, nous avons considéré que la priorité n'était pas à aller sur le dispositif

régional qui a été mis en œuvre, c'est parce que nous voyons bien que ce dispositif rencontre des difficultés dans sa mise en œuvre. La Région a annoncé un certain nombre de mesures et c'est une bonne chose et nous ne pouvons que nous en féliciter. Mais par exemple, l'aide spécifiquement régionale qui a été annoncée, qui est qualifiée de volet 2 de fonds d'urgence, et qui vient en complément de l'aide donnée par l'État. Cette aide, dans les derniers chiffres que nous avons, en date du 17 avril, a concerné 413 dossiers, je dis bien 413 dossiers sur la Région Occitanie. C'est-à-dire sur les treize départements de la Région Occitanie. Là, nous parlons de mesures qui concernent, pour celle sur la taxe foncière, 7 500 entreprises. Donc on voit bien qu'en l'état, de toute manière, le dispositif régional n'est pas opérationnel. Les critères, peut-être, l'attente des entreprises. En tout cas, ce dispositif aujourd'hui n'est pas une réponse satisfaisante. Et donc nous considérons que les propositions que nous faisons sont de nature à apporter une aide que nous espérons la plus rapide possible, c'est dans ce sens que nous travaillons.

Et puis enfin, par rapport aux autres observations qui ont été évoquées, nous poursuivons avec les prestataires de la Ville, toutes les actions qui sont engagées. Parfois, il y a des actions qui ne peuvent pas être réalisées. Mais pour autant, il n'y a pas d'arrêt dans la mise en œuvre des dispositions contractuelles. Nous avons, par exemple, c'est le cas pour les prestataires dans les activités périscolaires où nous essayons d'adapter les prestations et en tout cas de maintenir le soutien, il ne s'agit pas de les abandonner dans cette période difficile et nous continuons à les soutenir. Sur la question de la redevance du casino, la question des délégations de service public doit faire l'objet, là aussi, nous n'avons pas voulu adopter une mesure générale, mais Pierre TRAUTMANN est en relation avec les délégataires. Et la situation individuelle sera analysée pour apprécier la pertinence des éventuelles demandes qui seront formulées par les uns ou les autres. Et il n'est pas question d'adopter des mesures générales sans avoir un traitement particulier qui soit cohérent. Et particulièrement s'agissant du casino, puisqu'il y a des obligations de financement d'activités culturelles dans le cadre du contrat de délégation de service public et que nous y sommes particulièrement attachés. Voilà ce que je pouvais dire sur ces différents éléments, je n'ai pas certaines réponses, mais je crois que certaines questions ont été posées directement à Monsieur le maire.

MONSIEUR LE MAIRE : Pardon. Avant de donner la parole à Francis GRASS, l'adjoint à la culture, qui participe au conseil municipal en étant connecté, pour qu'il réponde sur le volet culturel qui est très important. Vous avez raison d'aborder cette problématique. Je voulais préciser où nous en étions sur un point important qui a été abordé par Pierre LACAZE, à savoir quelle serait l'attitude de l'État vis-à-vis des collectivités en ce qui concerne les dépenses que nous faisons depuis plusieurs semaines pour faire face à la crise, souvent, alors que nous n'avons pas l'habitude de faire de telles dépenses. Et puis également, comment va-t-on faire face à la perte de recettes auxquelles nous serons confrontés. Y a-t-il une évaluation ? À l'heure actuelle, il n'y a pas d'évaluation parce que les choses évidemment bougent tous les jours. Et puis, nous ne savons pas du tout, par exemple, sur la reprise des services publics, nous ne savons pas quel est le calendrier, quelle sera la fréquentation, est-ce que les gens auront de l'appréhension à revenir dans les lieux publics. Et donc à partir de là, il est impossible d'évaluer la notion de reprise des recettes que la collectivité encaissera. Nous avons également une crise économique considérable qui est en train, malheureusement, de s'installer. Personne n'est capable aujourd'hui d'en voir le bout et donc d'évaluer avec précision, les conséquences financières pour les collectivités, pour les collectivités qui ont de la ressource fiscale en lien avec l'activité économique. Nous savons que c'est très important. Donc tout cela donnera lieu, le moment venu, à des évaluations qui sont aujourd'hui possibles en termes d'hypothèses, mais bon je préfère ne pas emprunter une formule hasardeuse que vous me reprocheriez sans doute. Donc quand on y verra plus clair, nous en parlerons.

S'agissant de l'attitude de l'État, vous avez raison de soulever cette question, parce que nous-mêmes nous sommes demandeurs et nous l'avons dit au gouvernement depuis quelques semaines, nous sommes demandeurs que la solidarité nationale soit au rendez-vous. Nous avons eu une réunion de travail, les six associations du bloc local, avec d'autres maires, jeudi matin, jeudi dernier, avec le Président de la République, ça a duré trois heures et demie. C'est une des questions que François BAROIN et moi-même avons posées. Et l'État a mis en place depuis maintenant quelques jours, une méthode de traitement de ce sujet très spécifique, la question des finances locales. Et c'est important parce qu'on parle beaucoup du déficit de l'État qui est en train de plonger. On parle beaucoup de la crise économique et de ses conséquences dans les comptes des entreprises. Et on parle peu, paradoxalement, de la situation financière des collectivités, comme si les collectivités avaient une sorte de chéquier perpétuel et si nous étions sans fond. Donc, c'est important que dans la discussion et dans toutes les décisions que l'on sera amenés à prendre, nous ayons cette conscience qu'il y a des limites et qu'une baguette magique ne nous est pas donnée malheureusement pour faire face à la crise. Alors dans le cadre de la méthode de travail, France urbaine nous représente dans ce dialogue méthodique qui est en place maintenant avec le gouvernement. Celui qui nous représente, c'est notre ami et collègue François REBSAMEN, maire de Dijon, président de la Métropole dijonnaise. Il a donc, à ce titre-là, présenté la position de l'association lundi dernier. Il y a eu une réunion de travail avec les associations du bloc local, avec le ministre DARMANIN et le ministre DUSSOPT. Un deuxième temps de travail est prévu lundi prochain 4 mai, j'ai demandé à nouveau à François de nous y représenter. Et puis, le 9 mai, nous organiserons une réunion de travail entre tous les maires de grandes

villes, en visio, puisque je préside cette réunion tous les samedis matins, depuis le début de la crise. Avec Jean-René CAZENEUVE qui est député du Gers, qui est surtout le président de la délégation collectivités territoriales de l'Assemblée nationale et qui est chargé d'un rapport pour le gouvernement sur les conséquences de la crise sur les finances locales. Donc effectivement, le sujet, il est engagé même s'il ne fait pas l'objet aujourd'hui d'un débat médiatique, mais c'est une question éminemment importante. Et c'est pour ça que nous n'attendons bien évidemment pas la fin de la crise pour traiter cette question, même si, je le répète, nous ne mesurons pas l'ampleur des dégâts. Donc c'est quelque chose dont on reparlera. Je vais donc maintenant donner la parole à Francis GRASS. Est-ce que Francis GRASS a allumé son micro de manière à ce que l'on puisse l'entendre ? Voilà, j'entends la voix de Francis GRASS. Voilà.

F. GRASS : Merci, Monsieur le maire. Bonjour chers collègues. Alors, je vais essayer d'apporter des éléments de réponse sur plusieurs volets. Effectivement, j'ai entendu le sujet des intermittents et d'une manière générale, plutôt des soutiens à la culture et aussi le sujet du casino. Alors, avant de parler des intermittents, je vais quand même évoquer le soutien à la culture parce qu'évidemment la culture, comme beaucoup d'autres domaines, la culture a été durement touchée puisque à l'arrêt complet dès le début du confinement. Même avant le confinement, puisque beaucoup de manifestations ont été immédiatement arrêtées. Et c'est la raison pour laquelle un plan de soutien à la culture a été adopté et Monsieur le maire, vous l'avez décidé dans les premières semaines du confinement, il y a presque un mois déjà. Un plan de soutien que je vais résumer dans ses grandes lignes. Alors, bien sûr, les subventions à la culture qui avaient été décidées en décembre, les premiers versements sont versés, bien sûr. Ça, c'est le fonctionnement qui a été normal. Mais la première chose que vous avez décidée et donc qui est en place, c'est que les versements qui étaient prévus, les deuxièmes versements à toutes les associations et tous les acteurs culturels conventionnés ont été décidés. Et ça date de quelques jours, donc ça, c'est un ensemble de subventions qui sont décidées même si un certain nombre d'actions ne sont pas en place ou, évidemment, il y a énormément d'actions qui ne pourront pas se faire donc ça, c'est la première chose. Deuxièmement, toutes les demandes de subventions qui sont arrivées sont en cours d'examen par les services. Et troisième volet, nous allons évidemment examiner toutes les situations exceptionnelles, parce qu'il va de soi que beaucoup d'acteurs culturels vont sans doute être en difficulté et nous allons examiner au cas par cas toutes les situations.

Alors, il va sans dire que je suis en contact avec beaucoup d'acteurs culturels en direct. Je suis aussi en contact avec les syndicats d'artistes et les syndicats des structures culturelles. J'étais en contact avec eux encore hier après-midi. Nous avons aussi examiné la situation particulière des contrats d'artistes, notamment les contrats d'intermittents. Et j'en viens à cette question. Parmi les mesures qui ont été décidées dans ce plan d'aides, il y a celle d'avoir maintenu à la fois les contrats de cessions de spectacles et des contrats d'artistes, même dans le cas de spectacles annulés. Parce que, lorsque nous avons pris des engagements vis-à-vis des artistes et vis-à-vis des spectacles, des achats de spectacles, nous avons maintenu notre engagement. Et je crois que ça, c'est une mesure forte de solidarité et de soutien à ces structures. Ça représente au niveau de la collectivité, il faut le savoir, plusieurs millions d'euros et je crois que ça a été apprécié de tous nos interlocuteurs au niveau de la culture. Ceci étant, ça c'est un engagement qui va pour les prochains mois bien sûr, qui est un fort soutien. Mais l'examen des situations exceptionnelles, c'est très important parce que la situation de difficulté, elle apparaîtra notamment à partir de l'automne. Donc grande vigilance sur la culture, parce qu'effectivement, c'est une profession qui est très, très fragilisée.

Alors, j'en viens maintenant à la situation du casino. Le casino, vous le savez de par la délégation de service public, il y a une somme qui est allouée chaque année en soutien à un certain nombre d'acteurs culturels. Nous avons appris il y a une quinzaine de jours, de manière un peu sèche et brutale, que le casino, compte tenu de l'arrêt de son activité complète, n'était pas en mesure de verser les subventions prévues. Alors évidemment, ça pose beaucoup de questions à tous ces acteurs culturels qui sont eux-mêmes en situation un peu de désarroi. J'ai fait une analyse assez détaillée avec les services sur les conséquences. Je suis en mesure et je vais effectivement en discuter avec mon collègue Pierre TRAUTMANN pour voir comment nous pourrions intervenir auprès du casino. Parce que, autant certaines subventions sont pour des actions culturelles qui auront lieu par exemple à l'automne où on a encore des possibilités d'agir, de différer ou d'adapter les actions. Le problème qui est extrêmement sérieux, c'est que certaines subventions concernent des actions qui ont déjà eu lieu, pour lesquelles les acteurs culturels ont déjà fait des dépenses. Je prends un exemple, Cinélatino qui a eu lieu dans les premiers jours du confinement. Donc là, il y a vraiment une urgence et je crois qu'il est nécessaire que nous intervenions auprès du casino pour trouver les solutions pour que ces acteurs ne soient pas complètement fragilisés immédiatement. Parce qu'il s'agit du devenir d'acteurs culturels majeurs. Je prends cet exemple, Cinélatino, c'est le plus gros festival de cinéma de Toulouse qui a trente ans d'existence. Voilà, donc il faut que nous menions, je suis prêt à cette intervention, je le ferai évidemment en coopération avec mon collègue Pierre TRAUTMANN. Il s'agit pas de regarder la délégation de service public du casino dans son ensemble, c'est un point très particulier de l'application de la délégation de service public, mais il s'agit de plus d'un million d'euros et il s'agit de la survie, pour certains d'entre eux, de plusieurs acteurs culturels majeurs de Toulouse. Donc c'est en train d'être fait et d'une manière générale, nous restons en contact presque permanent avec les syndicats d'artistes et les

syndicats de structures culturelles pour traverser cette période de crise qui touche évidemment la culture. Voilà, Monsieur le maire.

MONSIEUR LE MAIRE : Merci. Merci. Je donne la parole à François BRIANÇON qui me l'a demandée.

F. BRIANÇON : Merci, Monsieur le maire, mes chers collègues. Il y a deux choses sur lesquelles je voudrais revenir par rapport à l'intervention de Sacha BRIAND, c'est qu'il nous présente l'exposé des motifs comme étant dans la délibération. Donc moi, je fais la part des choses entre ce qui est un exposé des motifs et ce qu'est une délibération. L'expert en droit qu'il est, j'imagine, ne me contredira pas. Ce qui est soumis à notre vote, c'est uniquement l'article qui porte sur les questions d'abattement de 15 % de la taxe foncière. Bien entendu, pour rappel de la délibération, les exonérations et les abattements par ailleurs qui sont proposés, ne sont pas soumis au vote. Cette précision étant faite, je maintiens qu'on met en place un dispositif complémentaire, donc une mesure déjà approuvée, qui ne s'appliquera au mieux que dans sept mois, au pire dans dix-neuf mois. De ce point de vue, il me paraît un peu compliqué de l'appeler un dispositif d'urgence. C'est pour ça que, dans la mesure où, si j'ai bien compris les explications de Monsieur Sacha BRIAND, la solution qui consisterait à avoir une sortie pour pouvoir réaffecter cette somme à la disposition de nos commerçants, de nos entrepreneurs n'est pas retenue dans la délibération. Nous, elle ne nous satisfait pas, et donc on s'abstiendra uniquement sur cette partie et sur cet article unique. Tout en précisant une nouvelle fois, excusez-moi d'être lourd, mais je souhaite être précis pour qu'il n'y ait pas d'interprétation, que nous approuvons les autres dispositions du plan.

MONSIEUR LE MAIRE : Antoine MAURICE.

A. MAURICE : Oui, moi je voulais revenir sur l'intervention, d'abord, je vais rapidement revenir sur l'intervention de Francis GRASS puis de Sacha BRIAND sur le dernier point évoqué. Par rapport aux acteurs culturels, j'observe que pour l'instant, Francis GRASS ne répond pas vraiment aux attentes. Donc moi, je réitère quand même le souhait que vous puissiez étudier ce qui est exprimé fortement par les acteurs culturels, mais qui potentiellement peut-être concerne d'autres acteurs associatifs, l'idée d'un fonds spécifique, et pas simplement le maintien des subventions qui étaient prévues. Moi, sur cette question des exonérations qui nécessitent en effet un accord de la DGCIS, ce que je ne comprends pas, Sacha BRIAND, c'est que vous dites qu'ici il ne faut pas inscrire de plan B d'aides parce que ça affaiblirait la position de négociation que vous avez, et pourtant c'est ce que nous aurons demain dans le débat et dans la délibération de la Métropole. Donc j'aimerais comprendre si Sacha BRIAND et Jean-Luc MOUDENC à la Ville et Sacha BRIAND et Jean-Luc MOUDENC demain à la Métropole sont deux personnes complètement différentes, qui ont des positions divergentes. Mais je ne comprends pas en fait cette différence fondamentale que vous opérez entre ce qui est proposé aujourd'hui à la Ville et ce qui est proposé demain à la Métropole. Et je n'entame pas là le débat sur ce qui va être proposé. Donc j'aimerais que vous puissiez clarifier cela pour pouvoir nous positionner dans nos votes.

MONSIEUR LE MAIRE : Sacha BRIAND.

S. BRIAND : Ce qui est certain, c'est qu'aujourd'hui, sur cette délibération, comme demain sur la délibération que Toulouse Métropole examinera, vous proposez, vous, un plan B ou un plan C identiques. Ce que nous faisons simplement, c'est ici à la Ville et demain à la Métropole, défendre la volonté qui est la nôtre d'aider le plus grand nombre d'entreprises dans cette période particulière. Et de le faire de la manière la plus rapide et la plus efficace possible. Et la position que nous défendons, c'est celle qui nous paraît être la plus efficace dans cette perspective. Mais encore une fois, face à ces différentes difficultés, il faut qu'on soit capables d'avoir un message clair et fort vis-à-vis des services de l'État, et c'est pourquoi il ne nous semble pas pertinent d'adopter les propositions que vous avez suggérées.

MONSIEUR LE MAIRE : Francis GRASS pour une réponse ponctuelle puisque le propos attendu était précis dans la bouche de notre collègue Antoine MAURICE.

F. GRASS : Oui, merci, Monsieur le maire. Oui, Monsieur MAURICE, il y a un point que vous n'avez peut-être pas entendu dans ma réponse et j'ai bien dit que nous analysons sur l'ensemble des associations du secteur culturel l'éventualité d'aides exceptionnelles. Parce que effectivement, il peut y avoir nécessité d'aides exceptionnelles, vous l'appellez fonds de soutien ou pas, s'il y a des aides exceptionnelles, ce sera un soutien particulier au bénéfice de tous ceux qui le justifieront et ça, c'est ce que nous ferons.

MONSIEUR LE MAIRE : Voilà. Moi, ce que je veux préciser vis-à-vis de cette problématique d'acteurs culturels qui avaient un programme, qui ont engagé des dépenses pour ces événements et qui font face à des baisses de recettes d'une nature ou d'une autre... Alors, qu'est-ce que c'est que ce bruit ?

S. BRIAND : Ça peut être sur un poste informatique s'il y a des messages.

MONSIEUR LE MAIRE : Bon. Très bien. À moins que ça soit ça... Non. Très bien, on va essayer d'avancer, ça fait partie des petits charmes d'une séance comme celle-là. Oui, ce que je tiens à dire, c'est que le but, c'est ce que Francis GRASS fait avec les autres élus culture, avec également les services. Pour chaque association, nous regardons la situation de manière spécifique. Parce qu'en réalité, on ne peut pas avoir une approche uniforme. Par exemple, pour un événement, vous avez, du fait que cet événement n'a pas eu lieu, vous avez des dépenses qui ont été engagées, des recettes qui n'ont pas été perçues, mais vous avez aussi des dépenses qui ont été évitées. Et ça, c'est différent d'un événement culturel à un autre et d'un acteur culturel à un autre. Voilà pourquoi, je suis hostile, en ce qui me concerne à des formules uniformes que pourrait, par exemple, prévoir un fonds de soutien qui serait trop général. Donc moi, je préfère effectivement qu'il y ait un dialogue spécifique, personnalisé avec chaque acteur culturel concerné. Pour qu'on fasse des réponses sur-mesure, adaptées, lui permettant de retrouver ou d'être assuré d'un équilibre au moins sur cette année 2020. Et peut-être de commencer à réfléchir avec lui sur les impacts sur 2021. Vous avez certains événements culturels qui ont été annulés ou qui le seront, qui sont reportables. Reportables en fin d'année, reportables en 2021, d'autres ne le sont pas. Et donc, vous avez cette diversité de situations qu'il serait, je pense, erroné de vouloir traiter sous un prisme unique.

S'agissant de la délibération dans son ensemble, en ce qui concerne ce volet de soutien à l'économie. Et le raisonnement que je vais faire, il est le même que celui que je ferai demain puisque demain également, il y aura une contestation de votre part. Effectivement, comme l'a expliqué Sacha BRIAND, je pense que si on adoptait tout de suite votre proposition alternative, on affaiblirait notre proposition actuelle et notre dialogue avec l'État qui n'est pas terminé. Et il y a une différence entre cette délibération et la délibération de demain qui concerne la CFE. Pourquoi ? Parce que la CFE, on a eu déjà des éléments de réponse de l'État qui étaient négatifs. Alors que sur la délibération qui est ici, nous n'avons pas de signaux négatifs à l'heure où je vous parle. Et donc, nous devons continuer à défendre cette proposition parce que nous savons qu'elle va profiter à des milliers de tout petits entrepreneurs qui par définition sont des entrepreneurs indépendants, fragiles, individuels ou familiaux pour la plupart du temps. Sur la CFE, on a formulé une proposition alternative parce que l'État nous a donné des éléments de réponse sur la première proposition. Deuxième raison, ce que je présente aujourd'hui et ce nous présenterons demain, c'est ce qui a été discuté avec les acteurs économiques. Nous avons discuté avec eux. Nous n'avons pas écrit ces plans de soutien dans notre bureau de confinés, ici ou là. Les collègues concernés ont discuté avec les acteurs économiques, avec les responsables consulaires, avec les têtes de file professionnelles représentatives et bien connues. Et on est tombés d'accord sur ces mesures. Imaginez quelle serait leur réaction s'ils apprenaient que quelques semaines après, aujourd'hui et demain, nous abandonnerions ce que nous avons discuté. Ou même nous nous inscririons dans une alternative dont on n'a pas parlé avec eux alors même que nous n'avons pas terminé de travailler à faire prospérer ce que nous avons convenu avec eux. Et donc, je pense que ce serait un signe de défiance vis-à-vis des acteurs économiques qui ont été dans cette concertation, qu'ils ne le comprendraient pas et que, ma foi, ce serait, dans les temps actuels où ils ont à faire face à de très nombreuses difficultés, ce serait pour eux un élément incontestablement négatif. Ce que je pense aussi, c'est que si nous avons un vote unanime sur cette délibération et sur celle de demain dont je parlais, je pense que nous serions incontestablement plus forts dans la discussion en cours avec l'État. C'est vrai que la discussion en cours avec l'État, elle oblige les administrations de l'État à aller sur les chemins inhabituels. Mais je dois dire qu'en moult matières depuis quelques semaines, c'est un petit peu le cas. Et donc, il y a une certaine culture administrative, ou une technocratie qui se trouve bousculée, des certitudes financières, budgétaires, étatiques sont remises en cause. Évidemment il y a des rigidités, nous sommes dans un système français bien connu. Pour autant, je ne pense pas qu'on doive caler aux premières difficultés enregistrées. Et j'ai la faiblesse de croire que, si nous étions capables d'unanimité, ce serait un argument de plus qui aiderait bien dans la discussion, qui serait très bien perçu, je tiens à vous le dire, de la part des acteurs économiques, puisqu'ils savent que tout ce qu'on présente a été convenu avec eux.

Et puis, dernier point, sur l'hypothèse de travailler dans le cadre d'un fonds régional. Sur le plan du principe, je n'ai aucune difficulté. Nous avons, et je crois que chacun en est témoin, en tout cas les acteurs économiques une fois de plus en sont témoins et en sont heureux, nous avons une relation de travail qui est sereine et qui est très coopérative avec la Région. Nous appliquons, la présidente DELGA et moi, les lois. Les lois qui ont été votées. Une réforme territoriale en particulier, la loi d'août 2015 qui répartit les responsabilités en matière de développement économique. Et jusqu'ici, les choses se sont bien passées. On ne s'est jamais marché sur les pieds, il n'y a jamais eu de tension. Il y a, au contraire, eu une bonne complémentarité qui est un gage d'efficacité de l'action publique à caractère économique menée par les deux collectivités qui ont des compétences en matière économique. Même si, vous le savez, c'est la Région qui est chef de file. Donc, véritablement, sur le plan du principe d'aller sur un fonds régional, il n'y a de ma part aucune objection, aucune difficulté. Vous imaginez bien que c'est un sujet dont j'ai eu à parler en direct avec la présidente DELGA, il y a quelques semaines. Par contre, effectivement, Sacha BRIAND l'a dit, en l'état des retours que nous avons, et des retours que nous avons notamment de ces mêmes acteurs économiques, le fonds tel qu'il a été lancé, touche un très très petit nombre d'entreprises. Et nous, nous voulons toucher beaucoup plus d'entrepreneurs de notre territoire. Donc effectivement, on préfère avoir une approche ambitieuse qui bénéficie à beaucoup plus de personnes économiques fragiles plutôt que d'avoir une sorte d'attitude de facilité. De renonciation à notre propre

imagination créative qui pourtant je pense doit être stimulée dans ces temps de crise et de renonciation donc à faire bénéficier un plus grand nombre d'acteurs économiques de petite taille, des facilités que nous prévoyons pour les soutenir. Donc je mets aux voix les amendements... Ah, il y a un souhait d'intervention supplémentaire ? Je regarde le tableau justement. Donc, je crois qu'il y a, je vois Antoine MAURICE et Isabelle HARDY. Je me trompe pas ? Voilà. Antoine MAURICE.

A. MAURICE : Oui, merci. Je voulais rapidement à nouveau réagir, d'abord pour dire sur cette délibération qui comprend, on l'a dit, un certain nombre de mesures, nous voterons cette délibération. Puisque très majoritairement, de toute façon, elles sont sur des propositions positives et rapides comme ça a été rappelé pour 75 % ou 80 % de ce qu'il y a dedans. En revanche, moi je maintiens que je suis étonné que vous ayez des discours différents à la Ville, à la Métropole. J'observe aussi par rapport à la réponse de Francis GRASS qui dit qu'il va étudier au cas par cas finalement les problématiques d'acteurs culturels qu'un certain nombre d'acteurs économiques, parce que je rappelle quand même que la culture c'est aussi un secteur économique, c'est aussi un secteur qui crée de nombreux emplois, les acteurs culturels seront soumis à des dispositions particulières, là où d'autres acteurs économiques auraient une mesure uniforme. Et concernant la mesure proposée, vous dites que vous l'avez travaillée avec les acteurs économiques. Ça se discute quand même parce qu'il ne suffit pas peut-être de discuter avec quelques présidents de chambres consulaires. Je ne sais pas quels autres acteurs économiques vous avez rencontrés. Moi, j'ai pu discuter avec de nombreux acteurs économiques, notamment présidents d'associations de commerçants, les attentes à court terme et dans l'urgence, puisqu'on parle bien de ça aujourd'hui, on sait que la crise économique aura bien sûr des conséquences plus fortes, mais dans l'urgence, c'est des aides rapides immédiates. Donc les propositions sur les loyers sont pertinentes et c'est pour ça que nous les partageons. Mais ce sont des aides directes sur les charges qui sont quand même à payer, qu'elles soient fiscales, qu'elles soient des cotisations sociales, ou qu'elles soient des loyers et autres. C'est ce genre de charges aujourd'hui qui sont lourdes pour des commerces ou des artisans qui notamment ne peuvent plus exercer leur activité. Donc ça reste effectivement à discuter. Je crois qu'on aura le débat plus large demain parce que l'essentiel de ce débat relèvera du débat de demain et aujourd'hui dans les propositions qu'il y a, il y en a une majorité qui sont positives. Mais il me semble qu'il faut être peut-être plus modeste dans la certitude que vous exprimez d'être en réponse avec les attentes de l'ensemble, je dis bien, des acteurs économiques qui sont touchés aujourd'hui par la crise. Je crois que c'est beaucoup plus compliqué que cela.

MONSIEUR LE MAIRE : La parole est à Isabelle HARDY.

I. HARDY : Oui, merci. Simplement une précision par rapport au fonds de la Région et au fait que vous vous êtes entretenu avec la présidente DELGA. Je pense que la proposition était la création d'un fonds supplémentaire puisque le volet numéro deux du fonds de solidarité de l'État qu'a évoqué Sacha BRIAND, c'est un financement régional certes, mais qui a été fait sur la base d'un décret et qui ne touche pas notamment tous les indépendants et les entreprises qui n'ont pas de salariés. D'où ce que l'on appelle les trous dans la raquette. Il y a aussi un autre fonds exceptionnel de la Région qui couvre les entreprises qui ont perdu entre 40 et 50 % de chiffre d'affaires. Mais si j'ai bien compris, c'est peut-être la proposition d'un autre fonds, et c'est la raison pour laquelle la présidente DELGA a écrit aux présidents des intercommunalités et notamment sur un fonds qui serait ciblé sur les plus petites entreprises, les entreprises du tourisme, de l'hôtellerie et de la restauration.

MONSIEUR LE MAIRE : Pierre LACAZE.

P. LACAZE : Oui, Monsieur le maire. Si j'ai bien compris, vous partagez la proposition de François BRIANÇON sur le fond, mais vous ne souhaitez pas l'inscrire dans la délibération parce que vous considérez que ça amoindrirait vos discussions avec le gouvernement sur une proposition dont vous nous dites qu'elle n'est pas sûre d'aboutir. Et je partage, moi, ce que vient d'exprimer Antoine MAURICE sur le fait que, peut-être, de plus, la proposition que vous faites, elle est pas opérante pour les acteurs économiques, même si vous nous assurez du contraire. J'aimerais un engagement de votre part peut-être lié aussi aux prévisions que nous faisons sur le débat démocratique. Jusqu'à quand vous vous donnez pour savoir que la discussion a échoué avec l'État et donc reprendre peut-être en partie la proposition de François BRIANÇON. Vous venez de confirmer publiquement que vous n'êtes pas opposé à travailler avec le fonds régional, peut-être dans les conditions que spécifiait Isabelle HARDY. Est-ce que ça veut dire que nous aurons un conseil municipal en juin, parce que je suppose, ensuite ça veut dire que vous en prévoyez un autre en septembre, si jamais votre discussion n'aboutissait pas. Voilà, moi, je souhaiterais voter cette délibération. Vous demandez l'unanimité sur ce vote, j'entends bien. Nous avons quand même beaucoup d'interrogations, à la fois, nous le redirons aux acteurs économiques pour savoir si votre proposition est vraiment pertinente et répond aux problèmes de trésorerie. Et à la fois, je partage ce que disait François BRIANÇON sur l'idée qu'il fallait bien un plan B puisque vous nous faites voter une délibération qui, pour l'instant, en tout cas, n'aura aucune efficacité suite à notre vote, puisque le verrou n'est pas levé. Est-ce que vous pouvez me donner un délai sur un prochain conseil municipal où nous ferions le point ?

MONSIEUR LE MAIRE : Bien. Alors, effectivement, d'abord, je vous donne les précisions qui vous manquaient. On a discuté avec un panel particulièrement représentatif des acteurs, donc les deux consulaires, bien sûr la chambre de commerce, la chambre des métiers. Également la fédération des commerçants puisque nous avons la chance d'avoir une fédération de toutes les associations de commerçants de Toulouse et en particulier du centre-ville, également le MEDEF et la CPME. Et à travers les organismes que je viens de citer, vous conviendrez, mes chers collègues, que c'est la totalité des secteurs d'activité qui vous préoccupent et qui nous préoccupent qui sont véritablement concernés. Alors effectivement, la discussion, elle continue. On a plein de discussions particulières, en ce moment, avec l'État, sur des sujets, des solutions qu'on n'avait jamais explorés. Jusqu'à quand on se donne ? Y aura-t-il un conseil municipal prochain ? Effectivement, on peut pas attendre sans date. Mon intention, c'est que nous ayons un conseil municipal au mois de juin pour qu'avant l'été, tout cela soit finalisé d'une manière ou d'une autre. Et puis, qu'il y ait encore d'autres sujets, je n'en doute pas, à traiter et à délibérer. Donc la discussion étant terminée sur ce point, je vais mettre aux voix les amendements et puis ensuite, la délibération elle-même. Donc nous reprenons le système de vote comme ce matin, on commence à y être habitué. Sur les amendements dans leur entièreté, puisqu'ils ont été présentés et discutés dans leur entièreté. Franck BIASOTTO, groupe Alliance Majorité Présidentielle.

F. BIASOTTO : Pour.

MONSIEUR LE MAIRE : François BRIANÇON, groupe Socialiste.

F. BRIANÇON : Pour.

MONSIEUR LE MAIRE : François CHOLLET, groupe Toulouse Ensemble.

F. CHOLLET : Contre.

MONSIEUR LE MAIRE : Isabelle HARDY, groupe Génération.s, Socialisme et Écologie.

I. HARDY : Pour.

MONSIEUR LE MAIRE : Pierre LACAZE, groupe des élus communistes, républicains et citoyens.

P. LACAZE : Pour.

MONSIEUR LE MAIRE : Marthe MARTI, groupe Alliance Démocrate Toulouse.

M. MARTI : Contre.

MONSIEUR LE MAIRE : Antoine MAURICE, groupe Toulouse Écologiste et Citoyenne.

A. MAURICE : Pour.

MONSIEUR LE MAIRE : Les amendements ne sont pas adoptés. Donc maintenant, je sou mets la délibération par conséquent non amendée. Franck BIASOTTO, groupe Alliance Majorité Présidentielle.

F. BIASOTTO : Pour.

MONSIEUR LE MAIRE : Pour. François BRIANÇON.

F. BRIANÇON : Abstention.

MONSIEUR LE MAIRE : Abstention. François CHOLLET.

F. CHOLLET : Pour.

MONSIEUR LE MAIRE : Isabelle HARDY, groupe Génération.s, Socialisme et Écologie.

I. HARDY : Pour.

MONSIEUR LE MAIRE : Pierre LACAZE, groupe des élus communistes, républicains et citoyens.

P. LACAZE : Pour.

MONSIEUR LE MAIRE : Marthe MARTI, groupe Alliance Démocrate Toulouse.

M. MARTI : Pour.

MONSIEUR LE MAIRE : Antoine MAURICE, groupe Toulouse Écologiste et Citoyenne.

A. MAURICE : Pour.

MONSIEUR LE MAIRE : La délibération est donc adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

2.1 Plan d'urgence en faveur du tissu économique toulousain face à la crise sanitaire du COVID 19 – Abattement de 15% de la taxe foncière (TF) pour les commerces de détails inférieurs à 400 m²-(Finances - - 20-0098)

Abstention

Groupe Socialiste

Adopté

MONSIEUR LE MAIRE : Nous allons maintenant présenter la seconde délibération de ce chapitre. À nouveau, Sacha BRIAND.

S. BRIAND : Alors, mes chers collègues, cette seconde délibération, c'est une décision modificative puisque pour permettre d'engager un certain nombre de dépenses, nous avons pu, ces dernières semaines, procéder à des virements de crédits à l'intérieur des inscriptions budgétaires qui étaient dans le budget primitif. Mais cela ne suffit évidemment pas pour pouvoir faire face à l'ensemble des dépenses que nous devons mettre en œuvre. Et donc nous proposons, dans le cadre de cette décision modificative, l'inscription de 9 millions d'euros de dépenses qui pourront faire l'objet de virements de crédits pour être affectés sur les lignes budgétaires nécessaires en fonction de la nature des dépenses qui sont utiles et qui ne sont pas toutes à ce jour identifiées. Mais il s'agit naturellement de pouvoir réagir en direct à tous les besoins qui seront rencontrés. Je précise que cette décision modificative est donc financée par une baisse du virement à la section de l'investissement. Et par voie de conséquence, par une augmentation de recours à l'emprunt pour assurer le financement des opérations d'investissement. Et je précise enfin que cette décision modificative n'intègre pas les dépenses que nous avons évoquées dans la délibération précédente puisqu'il s'agit pour l'essentiel de pertes de recettes. Que les pertes de recettes ne nécessitent pas une inscription budgétaire, mais donc qu'au final, pour apprécier indépendamment déjà de la réutilisation des crédits qui figuraient dans le budget primitif, pour pouvoir constater et évaluer l'ampleur des efforts consentis par la Ville, vous pourrez constater qu'il y a 9 millions de dépenses qui sont inscrits dans cette DM. 6,5 millions de pertes de recettes que nous allons constater indépendamment encore des dépenses d'ores et déjà financées par le budget primitif et que nous sommes donc sur des volumes tout à fait significatifs.

MONSIEUR LE MAIRE : Merci. J'ouvre la discussion. Qui souhaite prendre la parole ? Alors... Il n'y a pas de demande de parole ? Je crois que c'est des demandes de parole qui sont... relatives à la discussion précédente. Il y a ce que nul ne soit privé de parole donc il n'y a pas de discussion là-dessus. Donc je mets aux voix. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté à l'unanimité. Je vais donner maintenant la parole à Henri DE LAGOUTINE pour la présentation de la délibération qui suit, la délibération 3.1 qui est la dernière inscrite à l'ordre du jour.

H. DE LAGOUTINE : Mes chers collègues, nous vous proposons...

MONSIEUR LE MAIRE : Pardon. Alors, avant qu'Henri DE LAGOUTINE parle... Oui ?

F. CHOLLET : Je crois que le processus de vote...

MONSIEUR LE MAIRE : Ah. J'ai pas pris les votes. C'est vrai. Il faut que je m'astreigne moi-même à ce que nous avons convenu. Un instant de distraction. Donc l'unanimité m'a fait perdre de vue la nécessité tout de même de recueillir les votes qui attestent celle-ci. Donc, Franck BIASOTTO, groupe Alliance Majorité Présidentielle, sur la 2.2.

F. BIASOTTO : Pour.

MONSIEUR LE MAIRE : François BRIANÇON, groupe Socialiste.

F. BRIANÇON : Pour.

MONSIEUR LE MAIRE : François CHOLLET, groupe Toulouse Ensemble.

F. CHOLLET : Pour.

MONSIEUR LE MAIRE : Isabelle HARDY, groupe Génération.s, Socialisme et Écologie.

I. HARDY : Pour.

MONSIEUR LE MAIRE : Pierre LACAZE, groupe des élus communistes, républicains et citoyens.

P. LACAZE : Pour.

MONSIEUR LE MAIRE : Marthe MARTI, groupe Alliance Démocrate Toulouse.

M. MARTI : Pour.

MONSIEUR LE MAIRE : Antoine MAURICE, groupe Toulouse Écologiste et Citoyenne.

A. MAURICE : Pour.

MONSIEUR LE MAIRE : **Très bien, donc effectivement, c'est maintenant que je donne la parole à Henri DE LAGOUTINE.**

2.2 **Décision modificative n°1 de la Mairie de Toulouse pour 2020 - Budget Principal-(Finances - Finances - 20-0009)**

Adopté à l'unanimité

Henri de LAGOUTINE

H. DE LAGOUTINE : Merci. Donc, mes chers collègues, nous vous proposons de modifier le tableau des emplois en créant trois nouveaux emplois, à la direction des musées, plus précisément au musée des Augustins. Deux emplois à temps complet de médiateurs et un emploi à temps non complet, 0,7 équivalent temps plein, emploi d'assistant de médiation. Étant précisé que les deux emplois de médiateurs pourraient être pourvus si besoin était par des non-titulaires. Nous vous proposons également d'autoriser le recrutement d'agents contractuels pour les postes suivants. Un infirmier au service communal hygiène et santé, un chargé de projet culturel à la direction des musées et un responsable des publics pour le couvent des Jacobins. Et je profite de cette délibération pour apporter une réponse à une question qui avait été posée par Pierre COHEN lors du dernier conseil municipal et auquel je m'étais engagé à apporter une réponse. Il s'agit du bilan des emplois contractuels en 2019. Donc en 2019, nous avons autorisé le recrutement de 21 emplois sous forme contractuelle dans la mesure où nous ne trouverions pas de candidats titulaires. Sur ces 21 postes, 12 ont été pourvus par des agents contractuels. Donc il s'agit de 5 éducateurs de jeunes enfants à la petite enfance. Le statut d'éducateur de jeunes enfants territorial existe, mais nous n'arrivions pas à trouver de candidats. Nous leur demandons bien entendu de passer, une fois recrutés, le concours d'éducateur de jeunes enfants. Nous avons recruté au service communal d'hygiène et de santé un médecin et un coordinateur du contrat local de santé. Je confondais avec le couvent des Jacobins... C'est la fin du conseil. À la direction solidarité et cohésion sociale, un chargé de projets portail famille. À la direction des musiques, un directeur du Metronum. À la direction des autorisations d'urbanisme, un chef de projet urbanisme. À la direction de la communication, un community manager. Et au cabinet du maire, un responsable des inaugurations. Donc vous voyez, un emploi sur deux, un tout petit peu plus, 60 % ont été pourvus sous forme de non-titulaires. Donc c'est pas une doctrine, c'est vraiment par défaut que l'on va recruter des non-titulaires lorsque vraiment on ne trouve pas parmi les titulaires de la fonction publique des candidats qui sont soit présents, soit qui correspondent à nos attentes.

MONSIEUR LE MAIRE : Merci. Qui souhaite prendre la parole sur cette délibération ? Pierre LACAZE.

P. LACAZE : Oui, Monsieur le maire, Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs. Monsieur DE LAGOUTINE, simplement, nous voterons cette délibération. Vous avez répondu à Monsieur Jean-Marc BARÈS-CRESCENCE effectivement sur l'engagement de la Ville vis-à-vis des vacataires et sur la priorisation qui leur serait donnée peut-être pour des emplois saisonniers. Je voudrais simplement vous interpellier sur la réflexion que l'on peut avoir globalement sur le recrutement des emplois saisonniers durant l'été. Nous avons regretté dans le mandat précédent, dans le mandat qui s'achève, qu'il y ait moins d'embauches de saisonniers qu'à une époque. Il me semble que la question potentielle des loisirs, de ce que va devenir Toulouse Plages, peut-être telle qu'on l'a connue, peut-être éclatée sur différents sites, nécessite peut-être d'anticiper, même si vous n'avez pas souhaité mettre en place la cellule d'anticipation que nous avons proposée sur différents sujets. Est-ce que sur cette question des saisonniers, où on en est des embauches possibles. Bien sûr, nous, nous croyons qu'il faudra peut-être plus de saisonniers qu'il n'y en avait l'été dernier puisqu'un certain nombre de Toulousains vont peut-être vouloir bénéficier d'un peu plus d'offres avec les restrictions qui viendront sur la question des vacances ou des loisirs.

MONSIEUR LE MAIRE : Pas d'autre intervention d'après ce qu'on me signale. Non. Donc Monsieur DE LAGOUTINE pour réponse.

H. DE LAGOUTINE : Oui. Donc pour répondre à Monsieur LACAZE sur la question des saisonniers, nous sommes dans le cadre d'un budget qui a été voté par la collectivité. Pour autant, il est certain qu'une partie des emplois saisonniers prévus ne seront pas pourvus parce qu'il y a des annulations de festivals, Rio Loco par exemple n'aura pas lieu. Donc il y aura une possibilité de redistribuer ces emplois saisonniers en fonction des besoins nouveaux qui vont apparaître. Et effectivement, il y aura des besoins nouveaux puisque les Français vont moins partir en vacances, donc il y aura certainement d'autres choses à organiser. Mais aujourd'hui, si ce n'est vous répondre sur le principe d'une redistribution de l'emploi saisonnier à budget constant, voire plus, mais ça ne dépend pas que de moi, il faut que le conseil municipal apporte une réponse, voilà ce que je peux vous répondre.

MONSIEUR LE MAIRE : Merci. Donc je **mets aux voix cette délibération. Franck BIASOTTO**, groupe Alliance Majorité Présidentielle.

F. BIASOTTO : Pour.

MONSIEUR LE MAIRE : François BRIANÇON, groupe Socialiste.

F. BRIANÇON : Pour.

MONSIEUR LE MAIRE : François CHOLLET, groupe Toulouse Ensemble.

F. CHOLLET : Pour.

MONSIEUR LE MAIRE : Isabelle HARDY, groupe Génération.s, Socialisme et Écologie.

I. HARDY : Pour.

MONSIEUR LE MAIRE : Pierre LACAZE, groupe des élus communistes, républicains et citoyens.

P. LACAZE : Pour.

MONSIEUR LE MAIRE : Marthe MARTI, groupe Alliance Démocrate Toulouse.

M. MARTI : Pour.

MONSIEUR LE MAIRE : Antoine MAURICE, groupe Toulouse Écologiste et Citoyenne.

A. MAURICE : Pour.

MONSIEUR LE MAIRE : La délibération est adoptée à l'unanimité.

3.1 Modification du tableau des emplois et des effectifs de la Mairie de Toulouse et autorisation de recruter des agents contractuels.-(DG Ressources Humaines - - 20-0078)

Adopté à l'unanimité

Antoine MAURICE

MONSIEUR LE MAIRE : Nous allons maintenant examiner les vœux qui ont été déposés. Nous avons deux vœux, en premier lieu, le vœu des groupes Toulouse Écologiste et Citoyenne et Génération.s, Socialisme et Écologie concernant le logement social et l'orateur de présentation est Antoine MAURICE. Je lui donne la parole.

A. MAURICE : Oui, merci. Cette proposition de vœu est relative, vous l'avez dit, au logement social, et plus précisément, concerne la mobilisation des bailleurs sociaux qui apportent leur aide aux locataires qui sont confrontés à une situation de précarité. Nous avons eu d'ailleurs l'occasion de leur écrire ces dernières semaines à ce sujet et ils sont en effet tous bien mobilisés sur cette question. Mais par contre, bien sûr, cela met en difficulté leurs propres moyens qui ont déjà été mis à mal par notamment les décisions de ce gouvernement. C'est pourquoi nous proposons que le conseil municipal puisse se positionner comme d'autres instances l'ont fait pour demander au gouvernement de mobiliser des moyens exceptionnels face à la crise. Par la mise en place d'un fonds de soutien à destination du parc social. Par la mobilisation de la Caisse des dépôts et consignations et de la Banque des territoires pour la délivrance de prêts à taux zéro pour le parc social. Et de demander au gouvernement de reconsidérer plusieurs dispositions législatives et fiscales qui avaient déstabilisé l'équilibre des ressources des bailleurs sociaux. Revenir sur la réduction de loyers de solidarité instituée par l'article 126 de la loi de finances 2018 qui s'est traduite par une baisse du montant des APL, afin de dégager de nouvelles marges de manœuvre pour les bailleurs sociaux. Revenir à un taux de TVA généralisé à 5,5 % pour l'ensemble des opérations relatives au logement social. Rétablir la garantie universelle sur les loyers. Repousser l'échéance du 1^{er} janvier 2021 relative à la réorganisation imposée par la loi Elan du secteur HLM, absorptions, fusions pour les organismes disposant de moins de 12 000 logements au sein de leur parc ou gérant un chiffre d'affaires de moins de 40 millions d'euros. Et enfin, de demander au gouvernement de sécuriser la situation des ménages par un moratoire durant toute la période de la crise sur les contentieux en cours et les expulsions locatives. Donc, si vous en êtes d'accord, je vous propose de voter ce vœu.

MONSIEUR LE MAIRE : J'ouvre la discussion autour de ce vœu. Daniel ROUGÉ pour la majorité.

D. ROUGÉ : Merci, Monsieur le maire. Donc, concernant l'ensemble de ce vœu, il nous a semblé qu'il y avait peu de modifications à apporter, uniquement deux précisions dont je voudrais m'expliquer. Une qui est une précision sur la garantie universelle des loyers qui est prévue dans la loi Alur, mais qui n'a pas eu de décret d'application. Qui est une garantie supplémentaire. Donc je crois qu'il est important d'expliquer cela, ça facilite la compréhension parce que parfois, on a oublié ce que c'était. Et le dernier point qui, peut-être, va vous faire sursauter, mais je vais m'en expliquer. C'est une précision concernant la sécurisation des situations des ménages. La précision, elle vient du communiqué de l'USH nationale qui précise qu'il s'agit de locataires de bonne foi et jusqu'au 31 octobre 2020. Alors, pourquoi préciser de bonne foi ? Il y a deux textes qui appuient cela. Il y a le texte de l'Union sociale pour l'habitat national et qui a été signé, ce communiqué de presse du 23 avril dernier, avec cinq associations de locataires qui s'engagent autour de cette question, et qui précisent clairement cette question. On peut se demander pourquoi il faut cette précision. Eh bien, cette précision elle est nécessaire pour rappeler certaines choses qui peuvent être ennuyeuses pour les locataires. Qui est que dans certaines configurations d'impayés, en particulier la question de la mauvaise foi, la CAF peut être amenée à suspendre les APL et donc, de ce fait, à aggraver la situation de ménages en difficulté. Donc cette précision, je pense qu'elle permet de mettre en garde par cette précision le fait qu'il y a un risque à ne pas jouer le jeu. Bien entendu, la plupart des gens jouent le jeu de cette question et le font comme il faut. Mais c'est très important que ce soit fait dans de bonnes conditions parce qu'il y a cette possibilité que la CAF puisse prendre des mesures contre les personnes. Voilà donc la précision. C'est tout, Monsieur le maire, ce qu'il y avait. Je pense que c'est des précisions et ce vœu, comme cela est très déployé, à la fois par l'USH Occitanie, qui est dans cette même veine, mais aussi non seulement l'USH nationale, mais aussi les associations de locataires.

MONSIEUR LE MAIRE : Bien, selon la procédure du traitement des vœux, j'interroge Antoine MAURICE pour qu'il se positionne sur les propositions de retouches qui viennent d'être formulées.

A. MAURICE : Nous acceptons les amendements.

MONSIEUR LE MAIRE : Très bien. Y a-t-il d'autres interventions sur ce vœu ou sur les amendements ? Il n'y en a pas donc je vais appeler les votes sur les amendements. **Franck BIASOTTO**, groupe Alliance Majorité Présidentielle.

F. BIASOTTO : Pour.

MONSIEUR LE MAIRE : François BRIANÇON, groupe Socialiste.

F. BRIANÇON : Pour.

MONSIEUR LE MAIRE : François CHOLLET, groupe Toulouse Ensemble.

F. CHOLLET : Pour.

MONSIEUR LE MAIRE : Isabelle HARDY, groupe Génération.s, Socialisme et Écologie.

I. HARDY : Pour.

MONSIEUR LE MAIRE : Pierre LACAZE, groupe des élus communistes, républicains et citoyens.

P. LACAZE : Pour.

MONSIEUR LE MAIRE : Marthe MARTI, groupe Alliance Démocrate Toulouse.

M. MARTI : Pour.

MONSIEUR LE MAIRE : Antoine MAURICE, groupe Toulouse Écologiste et Citoyenne.

A. MAURICE : Pour.

MONSIEUR LE MAIRE : Donc les amendements sont adoptés. Maintenant, j'appelle le vote sur le vœu ainsi modifié. Franck BIASOTTO, groupe Alliance Majorité Présidentielle.

F. BIASOTTO : Pour.

MONSIEUR LE MAIRE : François BRIANÇON, groupe Socialiste.

F. BRIANÇON : Pour.

MONSIEUR LE MAIRE : François CHOLLET, groupe Toulouse Ensemble.

F. CHOLLET : Pour.

MONSIEUR LE MAIRE : Isabelle HARDY, groupe Génération.s, Socialisme et Écologie.

I. HARDY : Pour.

MONSIEUR LE MAIRE : Pierre LACAZE, groupe des élus communistes, républicains et citoyens.

P. LACAZE : Pour.

MONSIEUR LE MAIRE : Marthe MARTI, groupe Alliance Démocrate Toulouse.

M. MARTI : Contre.

MONSIEUR LE MAIRE : Antoine MAURICE, groupe Toulouse Écologiste et Citoyenne.

A. MAURICE : Pour.

MONSIEUR LE MAIRE : Voilà, le vœu est voté à l'unanimité et je crois que, compte tenu des enjeux... Ah, pardon. J'ai mal entendu. Très bien, le vœu est voté tout de même, mais pas à l'unanimité. Bien. Nous avons maintenant un autre vœu qui est présenté celui-ci par Pierre LACAZE et qui concerne les politiques de soin et de l'hôpital public, au nom de son groupe.

4.1 Vœu du Conseil Municipal relatif au secteur du logement social-(Affaires Juridiques et Assemblées - Administration du Conseil Municipal - - 20-0104)

Contre

Groupe Alliance Démocrate Toulouse

Adopté

Pierre LACAZE

P. LACAZE : Merci, Monsieur le maire, Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs. Je ne reviens pas, ce vœu porte bien sûr sur la crise sanitaire que vit notre pays et l'idée qu'il apparaît indispensable de renforcer notre offre de soins au-delà même de la gestion de la crise que nous vivons. Depuis plusieurs mois et durant les dernières années, les personnels soignants, notamment du CHU de Toulouse, mais de l'ensemble du pays, se sont mobilisés pour obtenir des moyens d'exercer dignement leur mission de service public. Ce mouvement d'ampleur nationale reflétait déjà les difficultés de l'hôpital public que nous vivons aujourd'hui et de même, les salariés des EHPAD et aides à domicile manifestaient massivement en janvier 2018. Les deux dernières années ont vu des budgets présentés par le gouvernement d'Édouard PHILIPPE qui ont mis en place des plans d'économies dans les projets de loi de financement de la sécurité sociale de 2018 et de 2019. Économies qui sont réalisées depuis des années et qui ont affaibli l'hôpital, les EHPAD et le tissu sanitaire du pays. Le manque de personnels, de soignants, de matériel est récurrent depuis des années et est devenu dramatique dans la crise actuelle. Cela a aggravé les difficultés du pays à faire face à la pandémie. La loi des finances rectificative votée récemment prévoit 8 milliards supplémentaires pour la santé, mais la moitié pour investir dans du matériel de soins et l'autre pour offrir des primes et la majoration des heures supplémentaires des soignants pour faire face à la crise. Cela ne compensera pas les plus de 100 000 lits supprimés en vingt ans. Pire, avec le confinement et le redéploiement des moyens, de nombreux services ont du reporter leur activité. Ainsi, avec la tarification à l'activité et la baisse du taux d'occupation des lits, ils seront peut-être demain menacés d'asphyxie financière. Je vous propose donc d'adopter ce vœu qui propose que le conseil municipal de Toulouse exprime son soutien aux salariés des hôpitaux et de tous les services de santé. Demande au gouvernement de prévoir un plan d'embauches massif et une refondation et une revalorisation de l'ensemble des rémunérations du personnel soignant plutôt que d'accorder des primes exceptionnelles. De rouvrir en nombre suffisant de lits d'aval et d'amont afin de fluidifier le parcours de soins des usagers sans miser sur le tout ambulatoire. De relancer au financement l'activité des services hospitaliers en leur accordant des financements pérennes. D'organiser des états généraux de l'hôpital public associant l'ensemble des acteurs de la santé et d'annuler la suppression de lits ou de personnels.

MONSIEUR LE MAIRE : Merci. Je voudrais ouvrir le débat sur le vœu qui vient d'être présenté. Je donne la parole à Daniel ROUGÉ pour l'exposé des propositions et avis de la majorité.

D. ROUGÉ : Merci, Monsieur le maire. Je vais dire à Monsieur LACAZE que si nous partageons l'idée de soutenir l'hôpital public, peut-être ce n'était pas obligatoire, mais en tout cas nous n'avons pas la même vision de la façon dont il faut le faire. Et de ce fait, nous proposons cinq modifications sur ce vœu. La première modification porte sur le dispositif général avant les demandes pour dire que si le premier paragraphe ne pose pas de problème, par contre, les deux suivants nous souhaiterions une modification. Parce que évidemment, il y a un parallélisme qui est fait entre la réduction des finances de l'hôpital public et les difficultés de la crise. Or ce qui est constaté, c'est des éléments qui sont différents. Donc ce préambule, ce préalable ne nous paraît pas équilibré. Donc pour ce qui de ce préalable qui remplacerait les paragraphes allant de "pourtant" jusqu'à "vingt ans", la proposition est que : "Les économies sur le système de santé sont connues, elles sont publiées d'ailleurs et portées par tous les gouvernements d'ailleurs, depuis de nombreuses années. Pour autant, le système sanitaire a démontré son adaptation et sa performance dans la protection des citoyens lors de cette épidémie virale sans précédent. Et le fait d'en déduire la simple nécessité d'inverser un mouvement financier ancien et réitéré par des gouvernements de toutes majorités et de toutes tendances politiques est non seulement inexact, mais largement insuffisant pour répondre aux défis de demain". Ce préambule est donc différent et il n'y a pas de modification jusqu'au début des demandes. Et bien entendu, l'expression, ce soutien aux salariés des hôpitaux et de tous les services évidemment, elle nous est parfaitement commune.

Concernant les demandes faites au gouvernement, on serait un peu plus longs que vous. La première proposition qui est certes celle d'un plan d'embauches et de revalorisation des rémunérations, nous adhérons complètement à cela. Mais par contre, les modifications que nous souhaitons apporter ne portent pas tant sur la revalorisation des rémunérations, mais sur le fait que les évolutions nécessaires du système de santé sont basées sur des éléments différents. Et donc je peux vous en donner lecture. Prévoir certes un plan d'embauche et de revalorisation des

rémunérations. Et non pas tant dans un impératif dogmatique, mais pour participer aux évolutions nécessaires du service de santé dans deux objectifs qui sont complémentaires. Le premier, c'est la nécessaire évolution des rémunérations des personnels assurées par l'État et non pas exigées des structures hospitalières, en dépassant le simple objectif des primes exceptionnelles. Tout ça pour dire que, les primes bien évidemment, c'est pas l'alpha et l'oméga, et surtout il faudrait pas que le gouvernement demande aux hôpitaux de payer cette surcharge financière sans en assurer, l'État, bien sûr le financement. Cette chose, vous êtes aussi placés pour savoir que c'est toujours possible. Mais c'est surtout, nous semble-t-il, organiser une logique de parcours et de soins soutenus par des profondes réorganisations qui concernent la modularité des prises de décision, l'adaptation des hébergements et leurs systèmes d'information, l'adaptation aussi, la transformation des consultations, la simplification des admissions. Alors que la réactivité des circuits courts a montré beaucoup de bénéfices, cette réorganisation des soins pendant l'épidémie a en effet révélé de nouveaux modèles qui doivent être considérés comme une organisation rénovée. Mais aussi de développer un mode de gouvernance modernisé, équilibré, souple et agile, direct, au plus près des services et des patients avec une capacité d'adaptation rapide et décentralisée. Tout ça pour dire qu'il nous semble qu'il y a à cette occasion beaucoup de réformes profondes des établissements publics à réaliser et probablement il y a beaucoup à espérer de cette évolution.

Concernant le troisième point qui est celui du financement à l'activité. Il nous a semblé qu'il n'était pas suffisant de dire qu'il fallait renoncer tout simplement à ce financement à l'activité parce qu'en fait il a quand même fait fonctionner les hôpitaux dans une certaine mesure même s'il est largement imparfait. Donc l'idée, c'est de faire évoluer plutôt ce financement à l'activité comme d'ailleurs l'épidémie a démontré son inadaptation à la présentation des priorités, aujourd'hui, évidemment il est arrêté. Cette décision devra fonder le nouveau mode de financement et les nouvelles organisations sans pour autant que ça puisse être une réponse à un simple renoncement idéologique à ce système. Autrement dit, ce système, il doit être refondé et c'est pas certain qu'il faille y renoncer en tant que tel. C'est, semble-t-il, beaucoup plus nuancé dans la portée de la chose. Organiser des états généraux, absolument d'accord. Et les deux derniers points, il y a un point qui n'existait pas, mais qui nous a paru essentiel, c'est de demander que soit promue au sein de l'hôpital une politique de prévention et de santé publique. Prévention de santé publique qui manque et certainement l'épidémie l'a démontré fortement. Évidemment, cette politique de prévention de santé publique, elle doit permettre surtout d'anticiper les futures crises sanitaires et il faut absolument dire à l'État qu'il faut qu'il y ait une mobilisation en ce sens pour ça, on s'est permis de l'ajouter.

Enfin, le dernier point, sur l'annulation de la suppression des lits et des personnels. Évidemment, la nuance que nous voulons apporter ne porte pas sur les personnels, mais sur les lits parce qu'il y a une différence entre les deux et c'est cette différence qu'on voudrait faire exprimer. C'est la nécessité de recruter des personnels hospitaliers, non pas en fonction du nombre de lits des établissements, ce qui est un contresens et qui aujourd'hui ne devrait plus exister. Mais selon les nécessaires besoins liés à l'activité, aux organisations rénovées dont on a parlé plus haut et aux évolutions des prises en charge sanitaires. Il faut aussi demander que le rôle déterminant et exemplaire du personnel hospitalier pendant l'épidémie impose d'exiger des mesures de reconnaissance par un soutien pour améliorer au-delà des aspects financiers, mais qui sont importants, les conditions de travail tout en faisant évoluer les métiers et la reconnaissance des compétences. Parce qu'aujourd'hui, ces compétences des professionnels de santé ne sont pas assez reconnues par l'État. Donc voilà les modifications. Finalement, elles peuvent paraître importantes, mais elles vont dans le même sens qui est celui d'apporter plus de précision dans la demande pour aller dans le fait de soutenir beaucoup, beaucoup l'hôpital public.

MONSIEUR LE MAIRE : Monsieur LACAZE, votre avis sur les propositions d'enrichissement exposées par notre collègue Daniel ROUGÉ.

P. LACAZE : Oui, Monsieur le maire, Mesdames et Messieurs les élus, Monsieur ROUGÉ, je prends acte de l'évolution importante dans les propositions d'amendements que vous faites à ce vœu par rapport à octobre 2019 où un vœu similaire était porté à la Métropole. Et effectivement, votre majorité, Monsieur le maire, semble s'inscrire maintenant en partie dans les propositions que nous portons jusqu'à travailler la couleur rouge dans les amendements que vous avez portés. Vous n'avez pas osé mettre la couleur verte aux amendements que vous avez soumis tout à l'heure au vœu de mon collègue Antoine MAURICE. Mais c'est gentil de votre part. Par contre, je pense qu'il y a toujours un problème pour votre majorité. Je vais retirer ce vœu car vous m'expliquez "qu'en déduire la simple nécessité d'inverser un mouvement financier ancien et réitéré par des gouvernements et majorités de toutes tendances politiques est inexact." Je suis pas d'accord, je pense qu'il faut inverser la conception qu'on a eue du financement aujourd'hui de la structure de soins dans notre pays. Donc je retire mon vœu.

MONSIEUR LE MAIRE : Merci. Le vœu est retiré. L'ordre du jour du conseil municipal est épuisé. Donc je vous remercie, je remercie les élus qui sont ici, je remercie les élus qui ont été connectés, je remercie les élus qui ont donné pouvoir. Et puis, vous me permettez aussi, au nom de nous tous, de remercier les agents qui ont été mobilisés et qui ont dû, eux aussi, faire preuve de beaucoup d'agilité et d'adaptabilité. Face à la fois à la situation

inédite que nous avons à connaître et, malheureusement, de cet épisode de hackage dont a été victime notre prestataire extérieur. Donc merci aux agents de la direction du numérique, de la direction de la communication et bien évidemment, merci aux agents du service des assemblées ainsi que des huissiers. Mesdames, Messieurs, la séance est levée.

- 5.1 Voeu déposé par le groupe Communiste, Républicain et Citoyen relatif aux politiques de soin et à l'hôpital public.-(*Affaires Juridiques et Assemblées - Administration du Conseil Municipal - - 20-0105*)**

Retiré de l'ordre du jour

La séance est levée à 17h09

Fait à Toulouse, le

Le Maire

Jean-Luc MOUDENC